

Institut national de la statistique  
et de la démographie (INSD)



# RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA REGION  
DU CENTRE-EST



Décembre 2022



Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la démographie



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

# MONOGRAPHIE DE LA REGION DU CENTRE-EST



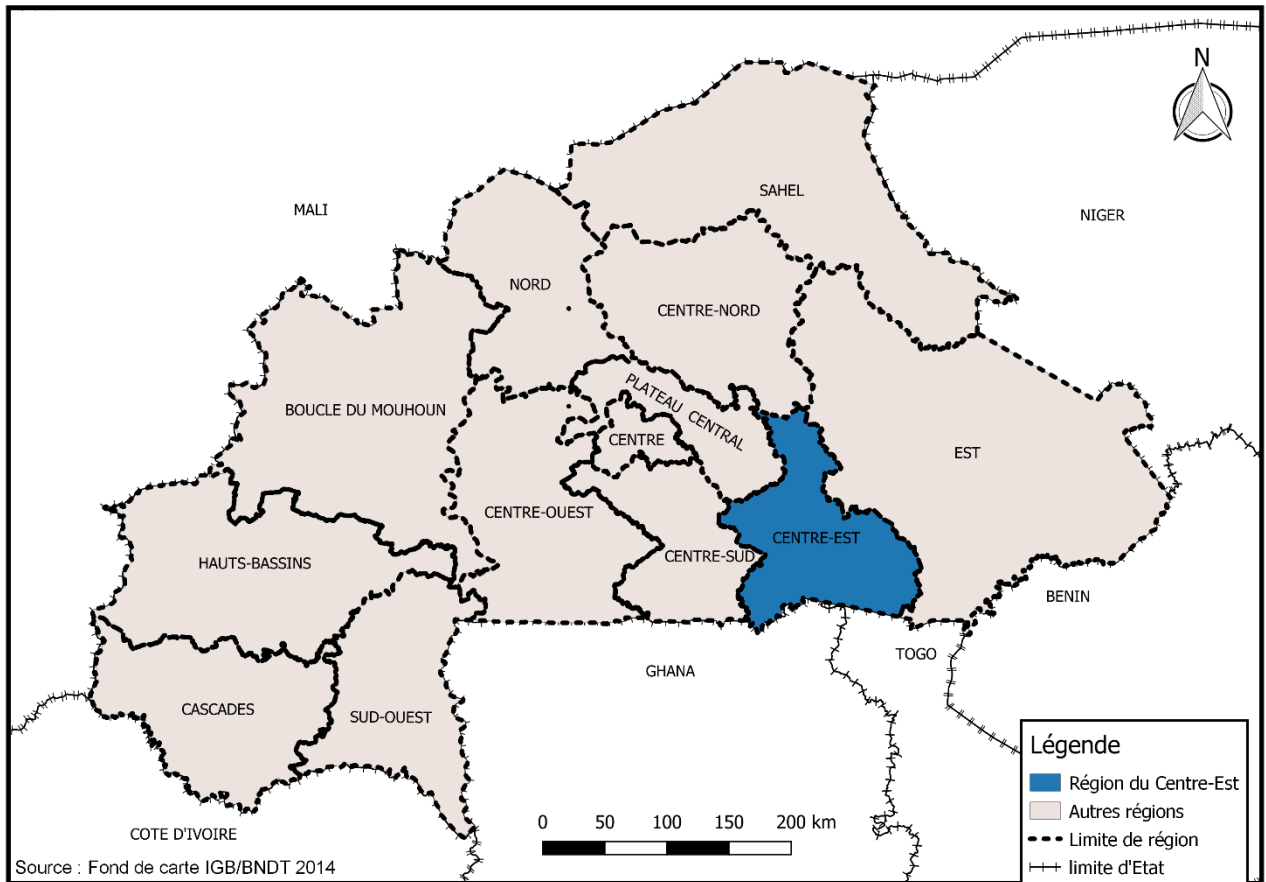
Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022



Carte 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso





## AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5<sup>e</sup> RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



**Boureima OUEDRAOGO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite  
de l'Economie et des Finances

The image shows a blue circular official stamp of the Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). The stamp contains the text 'INSD' at the top, 'Institut National de la Statistique et de la Démographie' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.





# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>iii</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>v</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>vii</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>xi</b>
<b>LISTE DES CARTES</b> .....	<b>xiii</b>
<b>SIGLE ET ABBREVIATION</b> .....	<b>xv</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF</b> .....	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE .....	7
<b>CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION</b> .....	<b>9</b>
2.1. ETAT DE LA POPULATION .....	9
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	13
<b>CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION</b> .....	<b>17</b>
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION.....	19
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES .....	21
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE .....	23
<b>CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION</b> .....	<b>27</b>
4.1. ALPHABETISATION.....	29
4.2. INSTRUCTION .....	33
4.3. SCOLARISATION.....	37
<b>CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL</b> .....	<b>41</b>
5.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION .....	43
5.2. NUPTIALITE.....	47
<b>CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION</b> .....	<b>51</b>
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE .....	55
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE.....	57
6.3. POPULATION AU CHOMAGE .....	61
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE .....	63
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	67
6.6. TRAVAIL DES JEUNES.....	67
<b>CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE</b> .....	<b>71</b>
7.1. NATALITE.....	73
7.2. FECONDITE.....	73
7.3. MORTALITE .....	77
<b>CHAPITRE 8 : MIGRATION</b> .....	<b>79</b>
8.1. MIGRATION INTERNE.....	81
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR .....	87
8.3. PRETENSION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT .....	91
<b>CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION</b> .....	<b>93</b>
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP .....	95
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES .....	97
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE .....	97
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE .....	99
9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS.....	101

9.6.	STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES .....	103
9.7.	ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES .....	105
9.8.	ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES .....	107
<b>CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE.....</b>		<b>109</b>
10.1.	DONNEES GLOBALES .....	109
10.2.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE .....	111
10.3.	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	113
10.4.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE.....	113
10.5.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES.....	115
<b>CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....</b>		<b>119</b>
11.1.	EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES.....	121
11.2.	EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE .....	121
11.3.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE .....	122
11.4.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE .....	123
11.5.	AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE.....	125
11.6.	EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS .....	127
<b>CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION.....</b>		<b>129</b>
12.1.	TYPE D'HABITATION.....	131
12.2.	MODE D'ECLAIRAGE .....	133
12.3.	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON.....	135
12.4.	PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON .....	138
12.5.	TYPE D'AISSANCE .....	140
12.6.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES .....	141
12.7.	PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES .....	143
12.8.	BIENS D'EQUIPEMENT .....	145
12.9.	BIENS DE DEPLACEMENT.....	147
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>		<b>149</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>		<b>151</b>
<b>ANNEXE.....</b>		<b>153</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	9
Tableau 2.2: Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	10
Tableau 2.3: Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe	11
Tableau 2.4: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune	11
Tableau 2.5: Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe	14
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe	19
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence	21
Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province	22
Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges	22
Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	24
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	43
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	44
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	45
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial	46
Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	48
Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	49
Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation	55
Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	56
Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	57
Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe	58
Tableau 6.5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	59
Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité	60
Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale	60
Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence	61
Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe	61
Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	62
Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	63
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage	63
Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	64
Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	65
Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence	65
Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau	

d'instruction	66
Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	67
Tableau 6.18: répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction	68
Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	69
Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction	69
Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province	73
Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants	73
Tableau 7.3: Taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence	75
Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe	81
Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie	81
Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents	82
Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence	83
Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Centre Est par statut migratoire selon la province et le sexe	83
Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe	84
Tableau 8.7: Répartition des migrants inter-province par sexe dans le Centre Est	84
Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Boulgou	85
Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Koulpélogo	85
Tableau 8.10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Kourittenga	85
Tableau 8.11: Matrice migratoire interprovinciale de la région le Centre Est	86
Tableau 8.12: Répartition des résidents du Centre Est selon la région de naissance	86
Tableau 8.13: Répartition des natifs du Centre Est résidant au Burkina Faso selon la région de destination	87
Tableau 8.14: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe	87
Tableau 8.15: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe	88
Tableau 8.16: Répartition des résidents du Centre Est nés hors du Burkina selon le pays de naissance	89
Tableau 8.17: Répartition des émigrés du Centre Est par pays de destination selon la province	89
Tableau 8.18: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Centre Est selon le sexe	91
Tableau 8.19: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence	91
Tableau 8.20 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province	92
Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence	96
Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe	96
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe	97
Tableau 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence	100
Tableau 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap	102
Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire	103

Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	104
Tableau 9.8: Répartition (%) des personnes vivant un handicap âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial	107
Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	111
Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance	115
Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance	116
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence	121
Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	121
Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	123
Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence	124
Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence	125
Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province	126
Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs	127
Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence	131
Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province	132
Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence	133
Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province	134
Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence	135
Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province	135
Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	138
Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province	139
Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence	140
Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province	140
Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence	141
Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province	142
Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	143
Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province	143
Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence	145
Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province	146
Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence	147



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Evolution de l'effectif de la population selon le sexe de 1985 à 2019	10
Graphique 2.2 : Evolution de la densité (hbts/km <sup>2</sup> ) de la population de 1985 à 2019	12
Graphique 2.3 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Centre-Est	15
Graphique 2.4 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale	15
Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence	19
Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province	20
Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	21
Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	23
Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence	24
Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité	25
Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers	25
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province	32
Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)	44
Graphique 5.2: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe	47
Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage	48
Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	55
Graphique 6.2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	58
Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	64
Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence	67
Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe	68
Graphique 6.6: jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe	69
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	74
Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	74
Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province	75
Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence	76
Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe	96
Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la région du Centre-Est	98
Graphique 9.3 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la province du Boulgou	98
Graphique 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la province du Kourittenga	99
Graphique 9.5 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la province du Koulpélogo	99
Graphique 9.6 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap	101
Graphique 9.7 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe	105
Graphique 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe	106

Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	109
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	113
Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance	114
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	122
Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province	122



## LISTE DES CARTES

Carte 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso	i
Carte 2: Carte des provinces et communes de la région du Centre-Est	7
Carte 3: Carte de densité des populations (hbts/km <sup>2</sup> ) des communes de la région du Centre Est	13



## SIGLE ET ABBREVIATION

<b>APREL</b>	Appui au programme de relance des économies locales
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>F</b>	Féminin
<b>INSD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>ISF</b>	Indice synthétique de fécondité
<b>M</b>	Masculin
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitation
<b>TBN</b>	Taux brut de natalité
<b>TGFG</b>	Taux global de fécondité générale
<b>UNESCO</b>	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture



## INTRODUCTION GENERALE

La région du Centre-Est est à cheval entre le Centre, l'Est et le Sud du Burkina Faso et situé entre 1° 0' de longitude ouest et 0° 45' de longitude Est, entre 12°35' et 10°55' de latitude nord. Elle est limitée à l'Est par la région de l'Est ; au Nord par la région du Centre-Nord ; à l'Ouest par la région du Centre-Sud ; au Nord-Ouest par la région du Plateau Central et au Sud par les Républiques du Togo et du Ghana.

Elle couvre une superficie de 14 494 km<sup>2</sup> soit 6,7 % du territoire national et est habité par 7,7 % de la population résidente du Burkina Faso. Sa population est essentiellement composée des groupes ethniques Bissa, Mossi, peulh, koussassé et gourmantché. Le chef-lieu de la région est Tenkodogo situé à 185 km de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, à 105 km de la frontière du Togo et à 78 Km de la frontière du Ghana.

Des quatre (04) communes du Burkina à statut particuliers (abritant des villes qui ne sont pas chef-lieu de province), trois (03) sont dans la région du Centre-Est à savoir Pouytenga, Bittou et Garango.

Traversée à la fois par les axes routiers Ouagadougou-Niamey, Ouagadougou-Cotonou et Ouagadougou-Lomé, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux (zone de transit). Le commerce est l'une des principales activités économiques en matière de création de richesse (conseil régional du Centre-Est, 2010). Les activités commerciales s'appuient sur des circuits de distribution entre le Ghana, le Togo, le Niger et le Bénin.

La région du Centre-Est a un fort potentiel agricole. Elle compte trois (03) bassins versants qui sont le bassin des volta dans le Centre et l'Ouest, celui de la Pendjari –Kompienga à l'Est et celui du Niger au Nord. Ces bassins alimentent les principaux fleuves, rivières et plans d'eau que sont le Nakanbé et ses affluents (le Nazinon ainsi que la Kompienga et ses affluents), deux (02) grands barrages d'envergure nationale tels que celui de Bagré et de la Kompienga ainsi que soixante-neuf (69) plans d'eau. L'ensemble de ces bassins versants couvre une superficie totale de 26 086 ha.

Dans le secteur de l'élevage, le Centre-Est dispose de l'une des plus grandes zones pastorales du pays, celle de Nouaho (95 000 ha) et d'un marché international à bétail à Pouytenga. L'élevage occupe la 2<sup>ème</sup> place dans les revenus des ménages.

Le secteur de l'artisanat est très peu développé et manque d'appui et d'encadrement. Il est dominé par l'artisanat de biens d'usage courant (fabrication d'outillage agricoles, paniers, nattes, seccos, étoffes, etc...).

L'industrie reste également très peu développée dans la région. Cependant, la région abrite l'industrie extractive d'or de Youga dans la commune de Zabré et l'usine de fabrique d'aliments de poissons et de bétail de Bagré. La région compte également sept mini-laiteries à Ouargaye, Tenkodogo Kando, Lalgaye, Garango, Bittou et à Pouytenga.

La présente monographie, à la suite de celle de 2006, a pour objet de mettre à jour les données statistiques de la région pour répondre aux attentes des utilisateurs avec des données démographiques et socioéconomiques se rapportant à la région. Elle fournit des données contextuelles pour les différents utilisateurs que sont les décideurs, les élus locaux, les services publics, les chercheurs, la Société civile, etc. Ces informations sont disponibles aussi bien au niveau régional qu'au niveau des entités administratives constituantes de la région, que sont les provinces et les communes.

Ce document est structuré en douze (12) chapitres: (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques

socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) activité économique de la population ; (vii) fécondité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation.

# CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

## INTRODUCTION

La région du Centre-Est est l'une des treize (13) régions du Burkina Faso. Elle découle du découpage administratif issu de la loi N° 013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions. Ce chapitre présente le cadre physique et la situation administrative de la région.

### 1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

#### 1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui influencent l'implantation de la population et par ricochet la répartition de la population dans les différentes parties du territoire régional. En d'autres termes, ils peuvent expliquer la forte concentration ou le sous peuplement de certaines zones.

##### 1.1.1.1. Relief

La région du Centre-Est est caractérisée par une morphologie très plane dans son ensemble avec une altitude moyenne comprise entre 225 et 250 m, le point le plus élevé de la région étant de 377 m. C'est donc une zone de plaines. Sa formation géologique est composée de trois ensembles topographiques :

- les plateaux qui occupent surtout le Kouritenga où ils s'étendent sur plus de 4/5 de la superficie de la province et forment une bande d'environ 7 km du nord au sud du Koulpélogo;
- les plaines qui s'étendent sur 79 % de la région et occupent la province du Boulgou. Elles ont une altitude moyenne de 200 m ;
- enfin les bas-fonds qui sont situés à l'extrême sud du Boulgou et à l'extrême Est du Koulpélogo.

##### 1.1.1.2. Sols

L'espace géographique du Centre-Est est composé de deux types de modelé :

- un modelé de pentes très faibles où affleure fréquemment le substrat rocheux ;
- un modelé de zone Sahélienne et Sahélo-Soudanienne: pentes quasi-nulles, importants recouvrements. Les sols sont d'une grande variété dans cette zone.

On y rencontre :

- des sols sableux en surface, sablo-argileux en profondeur ;
- des sols argilo-sableux à argileux en surface, argileux en profondeur ;
- des sols à textures variables : sableux, argileux, gravillonnaires ;
- des sols sableux ou gravillonnaires, parfois sur roche dure.

Les sols de la province du Boulgou sont issus du vieux socle granitique. L'intensité des processus

pédogénétiques a donné naissance à une diversité de sols en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques ; ils peuvent être regroupés en trois (3) grands ensembles :

- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés ;
- Les sols minéraux bruts et les sols peu évolués et ;
- Les sols brunifiés, hydro-morphes et vertiques.

Le sol du Koulpélogo est latéritique et sablonneux aux abords des ruisseaux. Quelques galeries forestières existent encore malgré les méfaits de l'homme dans le temps. Les basfonds sont nombreux et constituent un potentiel pour la riziculture pluviale.

### 1.1.1.3. Climat

La région appartient au domaine agro-climatique soudano-nord. La température moyenne annuelle est de 28°C et oscille entre un minimum de 22°C et un maximum de 32°C. L'insolation est moyenne : 7 à 8 h/jour. L'humidité de l'air est faible à moyenne. La région du Centre-Est jouit de deux types de climat :

- un climat de type soudanien du (Nord vers le Sud) dans la province du Kouritenga et le Nord du Boulgou. Ce climat soudano-sahélien qui est caractérisé dans le Koulpélogo par une saison pluvieuse relativement courte de mai à septembre et une longue saison sèche d'octobre à avril. La pluviométrie varie entre 1000 et 1300 mm/an.
- Un climat est tropical et relativement modéré dans les départements de Soudougou et de Yargatenga à cause de l'influence climatique des pays côtiers voisins (Togo et Ghana). Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 17°C et 36°C, soit une amplitude thermique de 19°C et un climat de type soudano-guinéen dans le Sud de la province du Boulgou.

La région du Centre-Est fait partie des zones les mieux arrosées du Burkina Faso. La pluviométrie annuelle se situe entre 750 et 1 000 mm. La combinaison de cette bonne pluviométrie et de sols est favorable à l'intensification et à la diversification des activités agro-pastorales.

### 1.1.2. Végétation, faune et flore

La région du Centre-Est est entièrement comprise dans le secteur phytogéographique nord soudanien. Les savanes arbustives et arborées dominent les formations naturelles ; les espèces dominantes sont : *Anogeisus leiocarpus*, *Butyrospermumparkii*, *combretum*. Le tapis herbacé continu et dense est constitué d'andropogonées. Les cours d'eau les plus importants sont bordés par des forêts galeries de faible étendue. La région compte 9 094 hectares de forêts classées et de réserves de faune dont les plus importantes sont la forêt classée de Ouilingoré (6 654 ha), celle de Yakala (1 600 ha) en partie noyée dans le Lac de Bagré et celle de Sitenga (840 ha).

Le potentiel ligneux de la région est estimé à 21 600 000 m<sup>3</sup>. Le volume moyen peut être évalué à 10 m<sup>3</sup> par hectare. La densité moyenne est de 300 pieds à l'hectare. Les formations végétales sont représentées par des savanes arborées à arbustives, arborées à boisées ainsi qu'une mosaïque de savanes et jachères.

La faune terrestre de la région abrite de gros gibiers en petit nombre que l'on rencontre dans les savanes et le long des marécages des principaux cours d'eau et leurs affluents. On y rencontre également le petit gibier, avec des effectifs assez importants.

La région du Centre-Est est l'une des principales pourvoyeuses en poissons au Burkina Faso. Elle



regorge plusieurs plans d'eau dont le barrage hydro-électrique de Bagré qui a une superficie de 25 646 ha avec une capacité de 1,7 milliard de m<sup>3</sup> d'eau avec d'importantes ressources halieutiques. La seule production de Bagré correspondait à 12 % de la production nationale en 2006. En considérant l'estimation de la production de poisson fait par APREL (Appui au programme de relance des économies locales) en 2006 qui est d'une production moyenne de 60 à 120 kg/ha, la production potentielle de Bagré est évaluée entre 11 862,6 et 23 725,2 tonnes.

Selon l'étude thématique sur le milieu physique, l'état de dégradation des ressources naturelles (sol et végétation) est déjà avancé dans la région du Centre Est. La principale cause est la relative surpopulation de la région, l'utilisation anarchique des formations naturelles autour de Tenkodogo, les feux de brousse répétés, la surcharge du bétail en particulier dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo, l'utilisation de la mécanisation et la très forte extension des surfaces de culture en coton sans aucune mesure de protection et de restauration.

### 1.1.1. Hydrographie

#### Eaux de surface

La région du Centre-Est est drainée par un réseau hydrographique dense. Cinq bassins versants se partagent la région. Il s'agit des bassins de la Noaho, de la Sirba, du Nakambé, du Oualé et du Nazinon. Sur ce réseau hydrographique, l'on compte quatre-vingt-neuf (89) plans d'eau. La superficie totale couverte par ces plans d'eau est de 26 086 ha. La région du Centre-Est abrite la plus grande infrastructure hydraulique du pays : le barrage hydro-électrique de Bagré.

#### Eaux souterraines

Le domaine hydrogéologique cristallin constitue plus de 90 % de la superficie de la région. Les niveaux aquifères y sont très influencés par les aléas climatiques et les pollutions. A la fin du mois de mars, la plupart des puits tarissent. La région du Centre-Est dispose de 3 230 millions de m<sup>3</sup> d'eau souterraine dont 330 millions de m<sup>3</sup> sont renouvelables.

La région du Centre-Est a un important réseau de drainage des eaux pluviales. La faible topographie et la légère inclinaison de la région favorisent un écoulement à fleur du sol expliquant la présence de nombreux bas-fonds. Le réseau hydrographique offre la possibilité d'aménagement de nombreuses retenues d'eau à vocation agro-pastorale.

### 1.1.2. Ressources minières

La situation minière de la région reste peu connue. Toutefois, la région du Centre-Est compterait plusieurs types de minerais parmi lesquels on peut citer le cuivre, l'or, le manganèse, le plomb, le disthène, le talc, le graphite, etc. On note que 85 % de ces minerais se trouvent dans la province du Boulgou, 10% dans le Kouritenga et 5% dans le Koulpélogo.

Selon l'étude de référence de la région du Centre-Est dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL et du PUS-BF (2020), deux (2) sites d'or sont exploités dans la région. Un site à Youga dans la commune de Zabré (province du Boulgou) et un autre à Dassoui dans la commune de Dialgaye (province du Kouritenga). L'exploitation est artisanale à Dassoui et moderne à Youga.



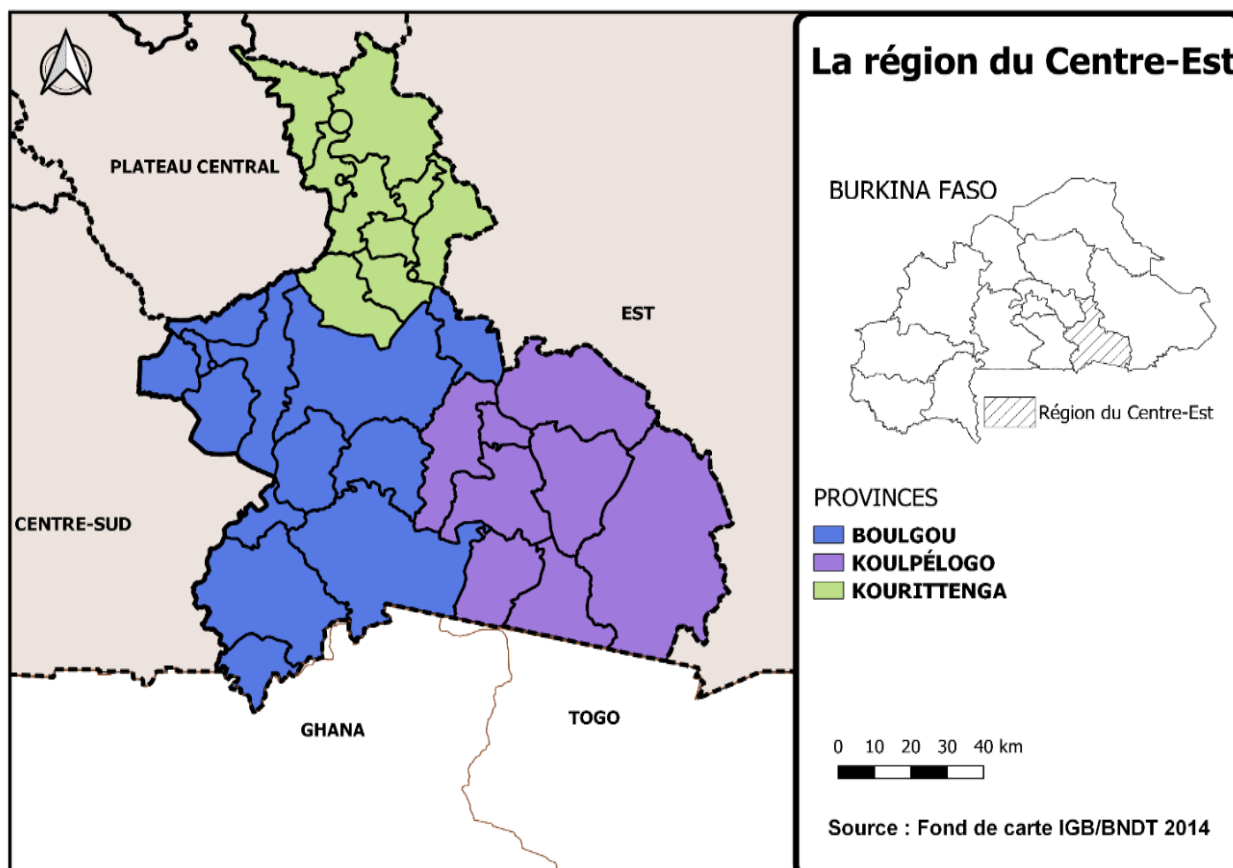
## 1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Créée par la loi N° 2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Centre-Est est une des 13 régions administratives du Burkina Faso. La région administrative du Centre-Est couvre une superficie de 14 494 Km<sup>2</sup> et est composée de trois provinces :

- la province du Boulgou dont le chef-lieu est Tenkodogo. Elle doit son nom à la colline « Boulgou » située dans la commune de Garango. Cette province comprend treize (13) communes dont dix (10) rurales et trois (03) urbaines ;
- la province du Kourittenga dont le chef-lieu est Koupéla comprend sept (07) communes rurales et deux (02) communes urbaines.
- la province du Koulpélogo compte sept (7) communes rurales et une (01) commune urbaine. Son chef-lieu est Ouargaye.

La région compte ainsi trente (30) communes dont six (06) communes urbaines et vingt-quatre (24) communes rurales. Parmi les six (06) communes urbaines, trois (03) sont chef-lieu de provinces (Tenkodogo, Koupéla et Ouargaye) et les trois autres sont des communes urbaines à statut particulier (Bittou, Garango et Pouytenga). La région du Centre-Est couvre sept cent cinquante-trois (753) villages administratifs et trente-trois (33) secteurs repartis dans les six (06) villes que compte la région.

Carte 2: Carte des provinces et communes de la région du Centre-Est



## CONCLUSION

En résumé, la région du Centre-Est fait frontière avec le Togo et le Ghana. Le cadre physique de la région est un véritable potentiel pour les activités du secteur primaire. La région bénéficie de facteurs pédoclimatiques qui favorisent l'activité agricole. La situation géographique de la région est un atout les activités commerciales.

## CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

La connaissance de l'effectif de la population, de sa structure et de son évolution est capitale pour la planification du développement tant bien au niveau national qu'au niveau local. Le présent chapitre aborde le volume de la population de la région du Centre-Est. Pour rendre compte de ses spécificités, sa composition selon le genre ainsi que sa structure par âge, sa répartition spatiale et sa densité par commune sont présentées et analysées.

#### Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les superficies proviennent de l'annuaire statistique 2020 de la région du Centre-Est. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? Inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

#### Définition des concepts

##### Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

##### Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km<sup>2</sup>.

##### Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

### 2.1. ETAT DE LA POPULATION

L'effectif de la population de la région du Centre-Est s'élève à 1 580 508 habitants 845 623 femmes. La population de la région du Centre-Est est majoritairement rurale. En effet, 1 287 686 habitants de la région vivent en milieu rural contre 292 822 en milieu urbain. Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

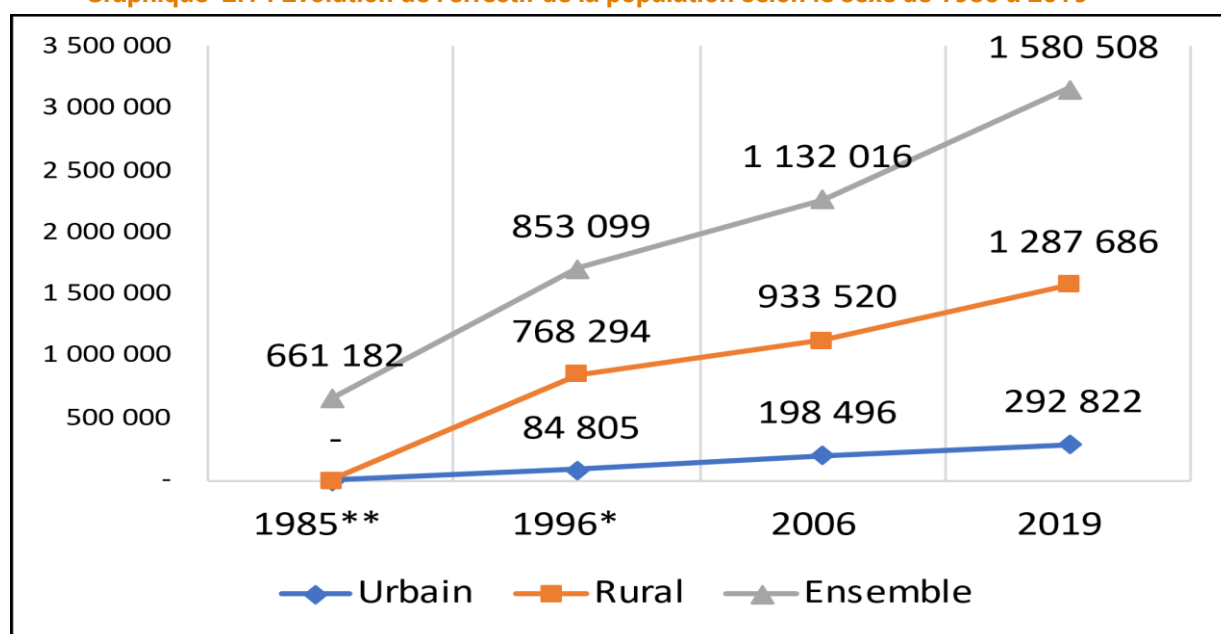
Tableau 2.1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	2019		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	138 503	154 319	292 822
Rural	596 382	691 304	1 287 686
<b>Ensemble</b>	<b>734 885</b>	<b>845 623</b>	<b>1 580 508</b>

La population de la région du Centre-Est est en hausse continue depuis 1985. Elle est passée de 661 181 habitants en 1985 à 853 099 habitants en 1996 à 1 132 016 habitants en 2006 pour atteindre 1 580 508 habitants en 2019. Le rythme d'accroissement annuel moyen s'est fléchi entre 2006 et 2019 (2,9 % entre 1996 et 2006 et 2,6 % entre 2006 et 2019).

L'effectif de la population résidant en milieu rural passe de 768 294 en 1996 à 933 520 habitants en 2006 pour s'établir à 1 287 686 habitants en 2019. De même, on note une croissance de la population urbaine qui est passée de 84 805 habitants en 1996 à 198 496 en 2006 et atteint 292 822 habitants en 2019. De 1996 à 2019, c'est-à-dire en 23 ans, la population rurale a été multipliée par 1,7 tandis que la population urbaine a été multipliée par 3,5. Toutefois la population urbaine reste nettement en deçà de la population rurale.

**Graphique 2.1 : Evolution de l'effectif de la population selon le sexe de 1985 à 2019**



**Tableau 2.2: Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019**

Milieu de résidence	1985**	1996*	2006	2019
Urbain	-	84 805	198 496	292 822
Rural	-	768 294	933 520	1 287 686
<b>Ensemble</b>	<b>661 182</b>	<b>853 099</b>	<b>1 132 016</b>	<b>1 580 508</b>

\*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

\*\*reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition de la population du Centre-Est par province montre que la province du Boulgou à elle seule concentre presque la moitié de la population de la région du Centre-Est (46,7 %), un cinquième de la population réside dans la province du Koulpélogo. La province du Kourittenga concentre 30,4 % de la population.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population dans chacune des provinces de la région du Centre-Est. Les rapports de masculinité sont de 84,5 hommes pour 100 femmes dans la Boulgou, 93 hommes pour 100 femmes dans le Koulpélogo et 86,1 hommes pour 100 femmes dans le Kourittenga. Dans la région du Centre-Est, le rapport de masculinité est de 86,9 hommes pour 100 femmes.

**Tableau 2.3: Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe**

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
BOULGOU	337 960	399 883	737 843	46,7	84,5
KOULPÉLOGO	174 780	187 864	362 644	22,9	93
KOURITTENGA	222 145	257 876	480 021	30,4	86,1
<b>Ensemble</b>	<b>734 885</b>	<b>845 623</b>	<b>1 580 508</b>	<b>100</b>	<b>86,9</b>

La commune de Tenkodogo, abritant le chef-lieu de la région du Centre-Est, est la plus peuplée avec 10,1 % de la population de la région. Elle est suivie des communes de Zabré (7,5 %), Pouytenga (7,5 %), Bittou (6,5 %), Garango (5,8 %). Les communes de Zoaga et de Dourtenga sont les moins peuplées avec, chacune, moins de 1 % de la population de la région.

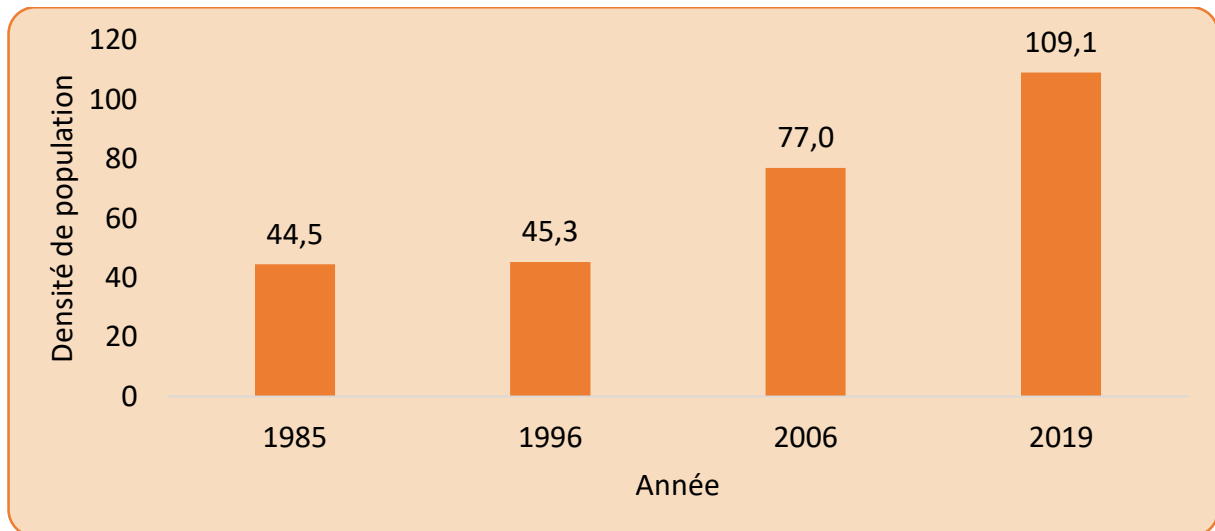
Par ailleurs, quelle que soit la commune, l'effectif des femmes est supérieur à celui des hommes.

**Tableau 2.4: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune**

Commune	Effectif	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Bagré	37 855	2,4	88,9
Bané	34 507	2,2	88,5
Beguedo	28 094	1,8	79,9
Bissiga	26 183	1,7	86,2
Bittou	102 394	6,5	91,0
Boussouma	35 892	2,3	74,9
Garango	91 188	5,8	78,2
Komtoega	27 144	1,7	83,7
Niaogho	25 547	1,6	85,7
Tenkodogo	159 105	10,1	88,0
Zabré	119 374	7,5	82,2
Zoaga	13 233	0,8	95,2
Zonsé	37 327	2,4	76,7
Comin-yanga	48 260	3,1	92,1
Dourtenga	13 770	0,9	82,2
Lalgaye	19 436	1,2	89,9
Ouargaye	42 626	2,7	92,0
Sanga	54 647	3,5	93,2
Soudougui	92 179	5,8	95,7
Yargatenga	57 754	3,6	95,7
Yondé	33 972	2,1	90,2
Andemtenga	69 428	4,4	82,7
Baskouré	15 889	1,0	83,3
Dialgaye	54 073	3,4	83,3
Gounghin	46 379	2,9	82,1
Kando	38 882	2,4	85,0
Koupéla	91 023	5,8	88,9
Pouytenga	118 495	7,5	91,1
Tensobentenga	25 887	1,6	80,9
Yargo	19 965	1,3	86,3
<b>CENTRE EST</b>	<b>1 580 508</b>	<b>100</b>	<b>86,9</b>

La densité de la population est restée presque stationnaire (44,5 et 45,3 habitants au km<sup>2</sup> respectivement) Entre 1985 et 1996. La densité de la population croit continuellement à partir de 1996. En effet, de 44,5 habitants au km<sup>2</sup> en 1996, elle est passée à 77,0 habitants au km<sup>2</sup> en 2006 pour s'établir à 109,1 en habitants au km<sup>2</sup> en 2019. Entre 1996 et 2019, la densité de la population a plus que doublé.

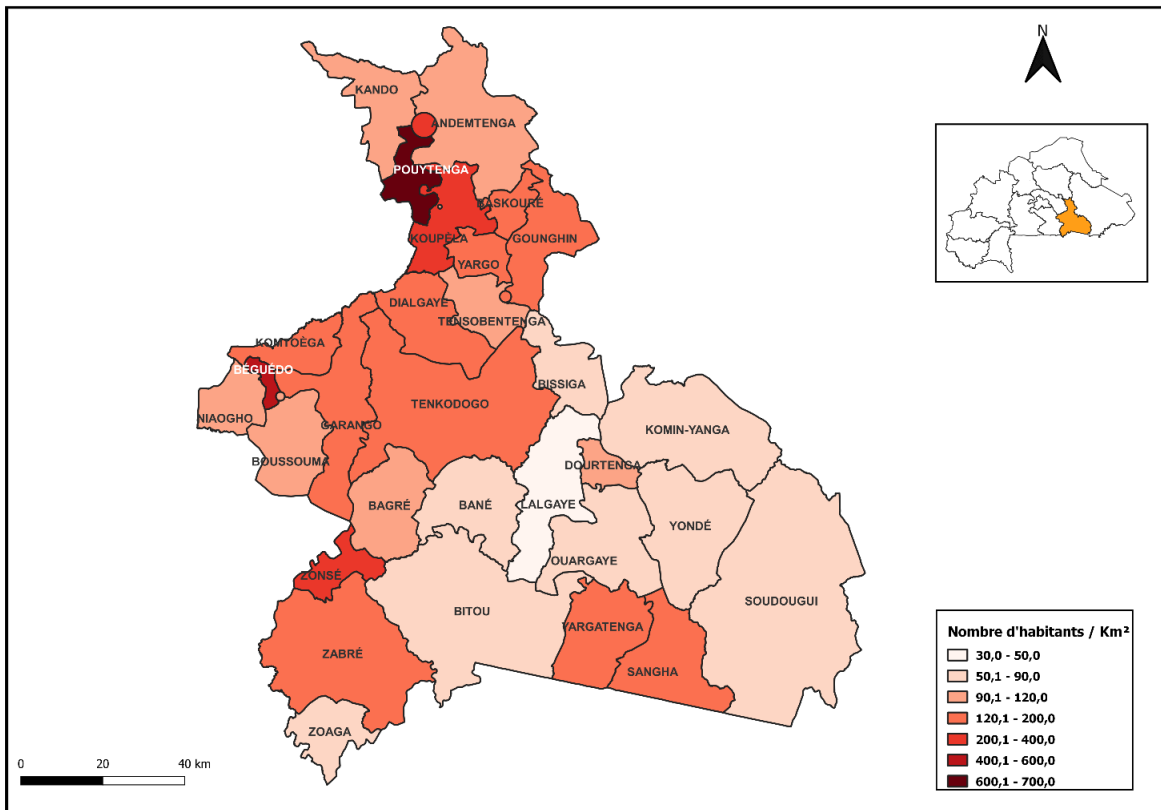
**Graphique 2.2 : Evolution de la densité (hbts/km<sup>2</sup>) de la population de 1985 à 2019**



Les communes de Pouytenga et de Beguedo sont les plus fortement concentrées. Leurs densités de population y sont respectivement de 697,0 et de 585,3 habitants au km<sup>2</sup>. Sont suivies celles de Koupela, Zonsé et Garango qui ont respectivement 272,5 ; 223,5 et 170,0 habitants au km<sup>2</sup>. A l'inverse, les communes de Lalgaye présentent la plus faible densité de population (38,0 habitants au km<sup>2</sup>).



**Carte 3: Carte de densité des populations (hbts/km2) des communes de la région du Centre Est**



Source : fond de carte IGB, BNDT 2014, données RGPH 2019/INSD

## 2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la région de la région du Centre-Est présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. L'analyse selon le milieu de résidence présente les mêmes tendances observées au niveau de la région.

L'âge moyen de la population de la région du Centre-Est est de 21,6 ans. Il est plus élevé chez les femmes (22,5 ans) que chez les hommes (20,5 ans). En outre, la population urbaine est en moyenne plus âgée (22,2 ans) que celle du milieu rural (21,4 ans).

La moitié de la population du Centre-Est est âgée de 15,0 ans. L'âge médian est ainsi plus élevé chez les femmes (17,0 ans) que chez les hommes (14,4 ans). Selon la résidence, l'âge médian est plus élevé en milieu urbain (17,0 ans) qu'en milieu rural (15,6 ans).

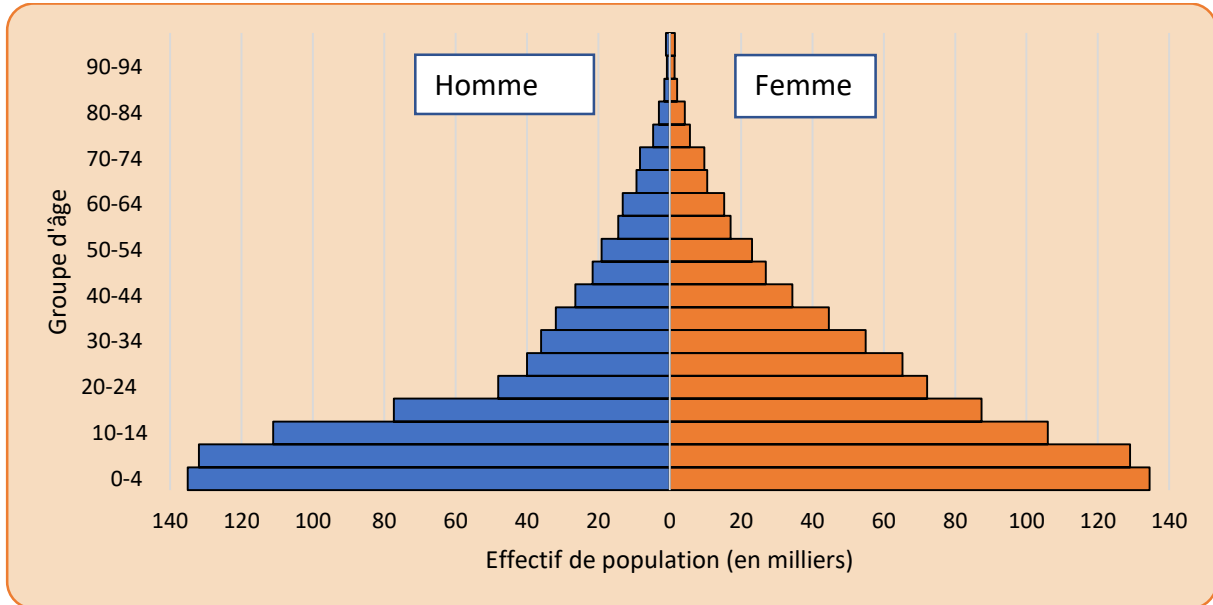
En milieu rural la différence d'âge médian entre hommes et femmes est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, en milieu rural l'âge médian est de 13,8 ans chez les hommes et 17 ans chez les femmes. En revanche en milieu urbain, l'âge médian des hommes est de 17,3 ans et celui des femmes est de 18 ans.

**Tableau 2.5: Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	113 008	112 291	225 299	22 111	22 208	44 319	135 119	134 499	269 618
5-9	111 367	107 823	219 190	20 566	21 168	41 734	131 933	128 991	260 924
10-14	92 283	86 234	178 517	18 834	19 761	38 595	111 117	105 995	217 112
15-19	61 757	69 438	131 195	15 549	17 985	33 534	77 306	87 423	164 729
20-24	36 265	56 446	92 711	11 773	15 676	27 449	48 038	72 122	120 160
25-29	30 410	52 522	82 932	9 590	12 708	22 298	40 000	65 230	105 230
30-34	27 145	44 518	71 663	8 860	10 450	19 310	36 005	54 968	90 973
35-39	24 190	36 183	60 373	7 762	8 468	16 230	31 952	44 651	76 603
40-44	20 275	28 393	48 668	6 198	5 950	12 148	26 473	34 343	60 816
45-49	16 919	22 291	39 210	4 663	4 626	9 289	21 582	26 917	48 499
50-54	15 450	19 303	34 753	3 616	3 752	7 368	19 066	23 055	42 121
55-59	11 845	14 142	25 987	2 595	2 948	5 543	14 440	17 090	31 530
60-64	10 959	12 798	23 757	2 228	2 496	4 724	13 187	15 294	28 481
65-69	7 860	8 773	16 633	1 417	1 726	3 143	9 277	10 499	19 776
70-74	7 094	7 997	15 091	1 197	1 728	2 925	8 291	9 725	18 016
75-79	3 998	4 634	8 632	668	1 002	1 670	4 666	5 636	10 302
80-84	2 585	3 505	6 090	436	764	1 200	3 021	4 269	7 290
85-89	1 308	1 719	3 027	212	377	589	1 520	2 096	3 616
90-94	729	1 123	1 852	87	253	340	816	1 376	2 192
95 ou +	935	1 171	2 106	141	273	414	1 076	1 444	2 520
<b>Total</b>	<b>596 382</b>	<b>691 304</b>	<b>1 287 686</b>	<b>138 503</b>	<b>154 319</b>	<b>292 822</b>	<b>734 885</b>	<b>845 623</b>	<b>1 580 508</b>
<b>Age moyen</b>	<b>20,3</b>	<b>22,4</b>	<b>21,4</b>	<b>21,7</b>	<b>22,6</b>	<b>22,2</b>	<b>20,5</b>	<b>22,5</b>	<b>21,6</b>
<b>Age médian</b>	<b>13,8</b>	<b>17,0</b>	<b>15,6</b>	<b>17,3</b>	<b>18,0</b>	<b>17,0</b>	<b>14,4</b>	<b>17,0</b>	<b>15,0</b>

La forme de la pyramide des âges des effectifs de la population de la région du Centre-Est est similaire à celle du pays, modèle des pays en développement avec une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité). Elle met en évidence la jeunesse de la population de la région. En observant l'allure de la pyramide, on constate qu'elle est régulière. Les trois premières tranches d'âge (0-4, 5-9 et 10-14 ans) sont presque identiques chez les femmes que chez les hommes. Les creux observés peuvent traduire une migration des jeunes de 10-24 ans vers d'autres horizons.

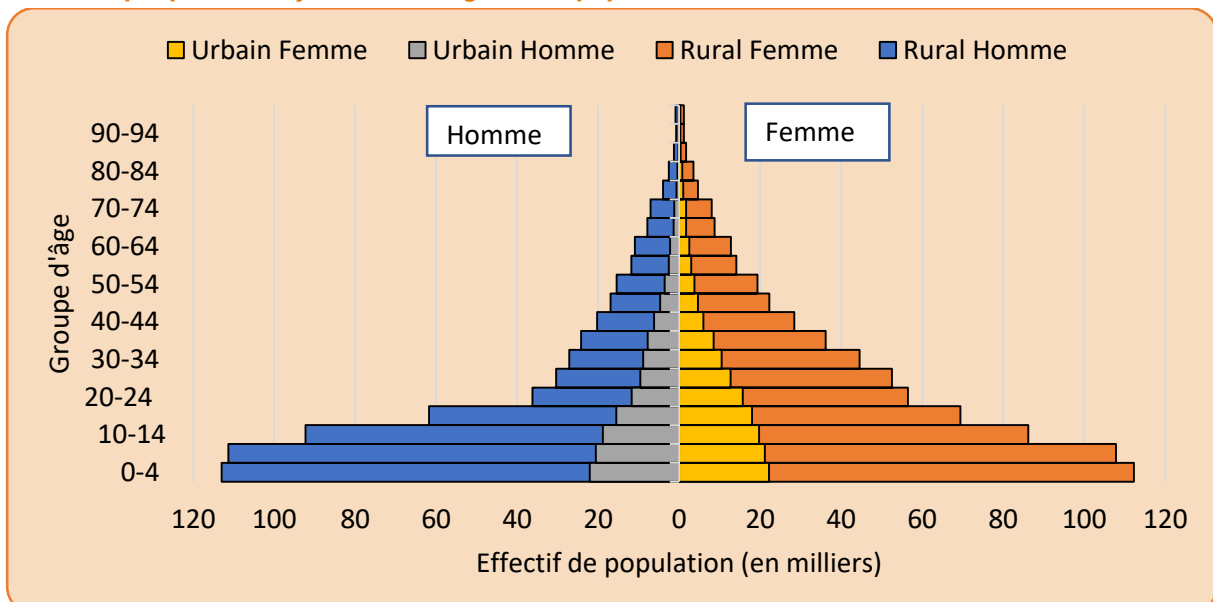
**Graphique 2.3 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Centre-Est**



La superposition des pyramides des âges de la population rurale et celle de la population urbaine du Centre-Est indique une population rurale plus nombreuse tant bien chez les hommes que chez les femmes pour tous les groupes d'âges considérés.

La pyramide des âges de la population rurale présente une base élargie avec un rétrécissement continu vers les groupes d'âges plus élevés qui traduit une forte jeunesse de cette population. Quant à la pyramide des âges de la population urbaine, elle affiche des effectifs de population assez identiques dans les groupes d'âges 0-4 ans à 15-19 ans et particulièrement chez les femmes.

**Graphique 2.4 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale**



## CONCLUSION

La population de la région du Centre-Est s'élève à 1 580 508 habitants en 2019, une population en constante hausse depuis 1985. Les femmes sont plus nombreux que les hommes (environ 87 pour 100 femmes) et il en est de même pour toutes les régions. Elle est caractérisée

par son extrême jeunesse mise en évidence par l'âge médian qui est de 15,0 ans. C'est une population majoritairement rurale (81,5 % de la population vit en milieu rurale). La région a une densité de 103 habitants au km<sup>2</sup>. Plus de la moitié des communes affichent des densités de plus de 100 habitants au km<sup>2</sup>. Les communes de Beguedo et de Pouytenga ont les plus fortes densités respectivement.

## CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région du Centre-Est selon quelques caractéristiques socioculturelles à savoir la religion, la langue parlée et la nationalité.

#### Collecte des données

Les questions posées lors du 5e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

#### Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

##### Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

##### Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

##### Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un État. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.



### 3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général est souvent dicté par son appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

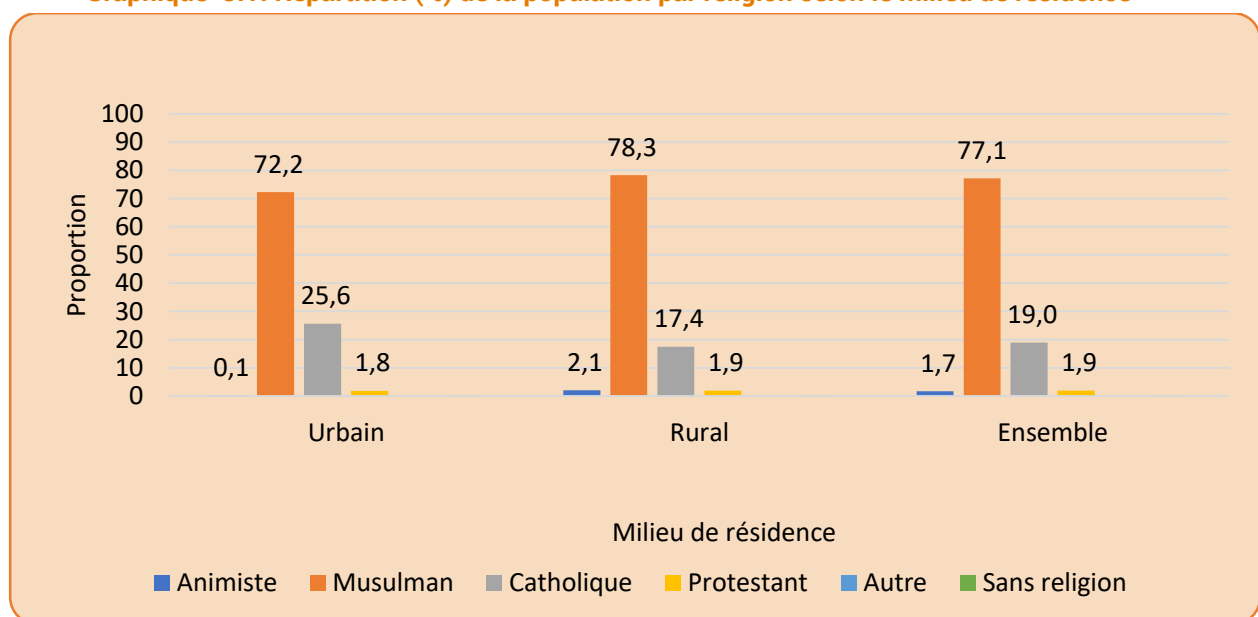
Dans la région du Centre-Est, l'Islam est la religion la plus pratiquée. En effet, 77,1 % de la population est musulmane. Il est suivi de la religion catholique pratiquée par 19,0 % de la population. Le constat est identique aussi bien chez les hommes que chez des femmes. En effet, 77,0 % des hommes et 77,3 % des femmes sont de religion musulmane. Par ailleurs, 19,0 % des hommes et 18,9 % des femmes sont des fidèles de la religion catholique.

**Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe**

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	1,8	1,6	1,7
Musulman	77,0	77,3	77,1
Catholique	19,0	18,9	19,0
Protestant	1,9	1,9	1,9
Autre	0,1	0,1	0,1
Sans religion	0,2	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Une analyse suivant le milieu de résidence indique que la religion musulmane demeure la plus pratiquée quel que soit le milieu de résidence. Les musulmans représentent 78,3 % en milieu rural contre 72,2 % en milieu urbain. La religion catholique est la plus pratiquée après l'Islam, que ce soit en milieu urbain qu'en milieu rural. Les catholiques représentent 17,4 % de la population en milieu rural et 25,6 % en milieu urbain.

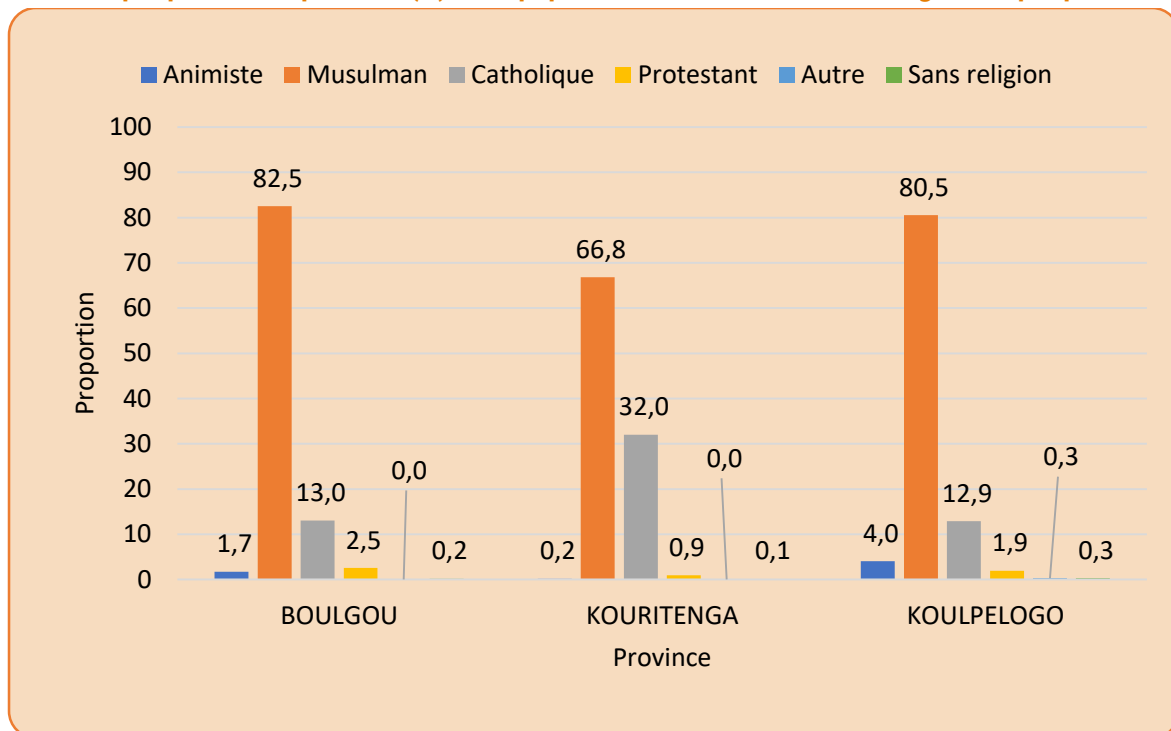
**Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence**



Dans toutes les provinces du Centre-Est, la religion musulmane est la plus pratiquée. Elle est suivie de la religion catholique. L'Islam est plus pratiqué dans les provinces du Boulgou (82,5 %) et du

Koulpélogo (80,5 %) que dans le Kourittenga (66,8 %). Un tiers de la population du Kourittenga est de la religion catholique.

**Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province**



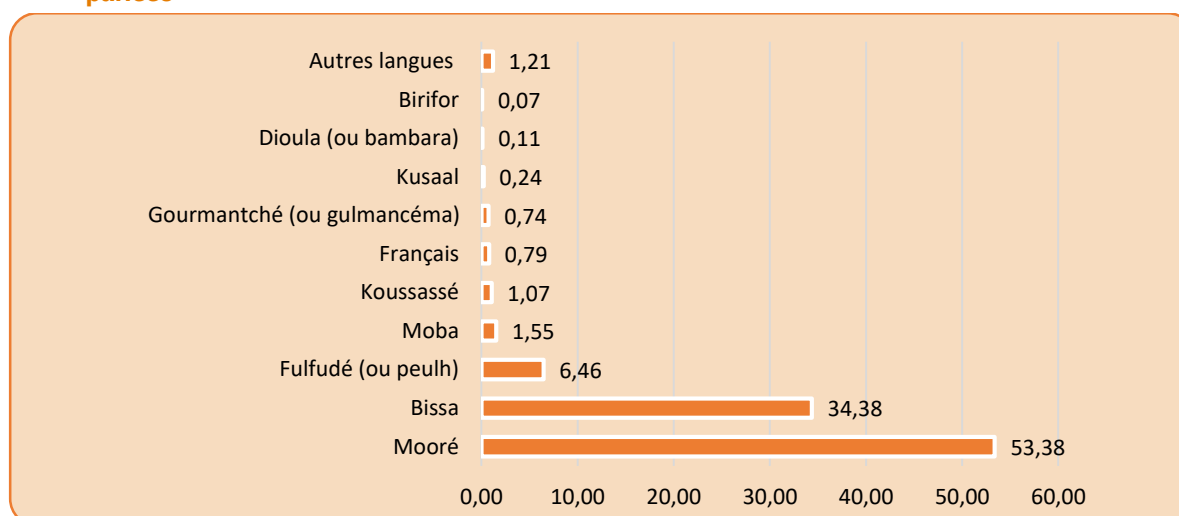


## 3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un moyen de domination ou d'affirmation de l'identité culturelle.

Dans la région du Centre-Est, plus de la moitié de la population (53,4 %) parle couramment le mooré, 34,4 % le bisca et 6,5 % le fulfuldé.

**Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées**



Le mooré, le bisca et le fulfuldé sont les langues les plus couramment parlées en milieu urbain comme en milieu rural. Toutefois, la proportion de la population parlant couramment le mooré est plus élevée en milieu urbain (69,5 %) qu'en milieu rural (49,6 %). Le bisca et le fulfuldé constituent les principales langues les plus couramment parlées en milieu rural (respectivement 37,6 % et 7,1 %) qu'en milieu urbain (respectivement 20,6 % et 3,8 %). L'analyse selon le sexe ne présente pas de différences importantes dans la langue parlée.

**Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence**

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	69,8	69,2	69,5	50,0	49,2	49,6	53,9	53,0	53,4
Bissa	19,7	21,2	20,6	36,3	38,7	37,6	33,1	35,4	34,4
Fulfuldé (ou peulh)	3,9	3,7	3,8	7,6	6,7	7,1	6,9	6,1	6,5
Moba	0,2	0,1	0,1	2,0	1,8	1,9	1,7	1,5	1,5
Koussassé	0,0	0,0	0,0	1,4	1,3	1,3	1,1	1,0	1,1
Français	3,3	3,0	3,1	0,3	0,2	0,2	0,9	0,7	0,8
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,6	0,5	0,6	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Kusaal	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2
Dioula (ou bambara)	0,4	0,5	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Birifor	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres langues	2,0	1,7	1,8	1,1	1,0	1,1	1,3	1,1	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

M=Masculin ; F=Féminin

Dans province du Boulgou, 65,5 % de la population parle le bisssa, 22,7 % le mooré et 6,9 % le fulfuldé. En ce qui concerne le Kourittenga, 92,3 % de la population parle couramment le mooré, 4,7 % le fulfuldé et 1,4 % le bisssa. Enfin, dans la province du Koulpélogo, 67,1 % de la population parle principalement le mooré, 10,6 % le bisssa, 7,6 % le moba et 7,0 % le fulfuldé.

**Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province**

Principales langues parlées	BOULGOU			KOURITTENGA			KOULPÉLOGO			TOTAL		
	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F	H	F	H+F
Mooré	23,5	21,9	22,7	92	92,5	92,3	66,4	67,7	67,1	53,9	53,0	53,4
Bissa	63,6	67	65,5	1,3	1,4	1,4	10,6	10,6	10,6	33,1	35,5	34,4
Fulfuldé (ou peulh)	7,9	6,9	7,3	4,9	4,6	4,7	7,3	6,8	7	6,9	6,1	6,5
Moba	0,1	0	0	0	0	0	7,8	7,4	7,6	1,6	1,5	1,5
Koussassé	2,3	2,1	2,2	0	0	0	0	0	0	1,1	1	1,1
Français	1,1	0,8	0,9	1	0,9	0,9	0,3	0,2	0,2	0,9	0,7	0,8
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	3,2	3	3,1	0,8	0,7	0,7
Kusaal	0,5	0,5	0,5	0	0	0	0	0	0	0,2	0,2	0,2
Dioula (ou bambara)	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Birifor	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres langues	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	4,2	4,1	4,2	1,3	1,1	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

La proportion de la population qui parle principalement le mooré est plus élevée quelle que soit la tranche d'âge considérée.

**Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges**

Principales langues parlées	3-14 ans	15-35 ans	36-59 ans	60 ans ou plus	Total
	Mooré	54,2	52,0	54,2	53,8
Bissa	33,5	34,8	34,6	37,2	34,4
Fulfuldé (ou peulh)	6,7	6,8	5,7	4,6	6,5
Moba	1,7	1,5	1,5	1,2	1,5
Koussassé	1,1	1,1	1,0	1,2	1,1
Français	0,6	1,2	0,7	0,1	0,8
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,7	0,8	0,7	0,5	0,7
Kusaal	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2
Dioula (ou bambara)	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1
Birifor	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Autres langues	1,1	1,4	1,2	0,9	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

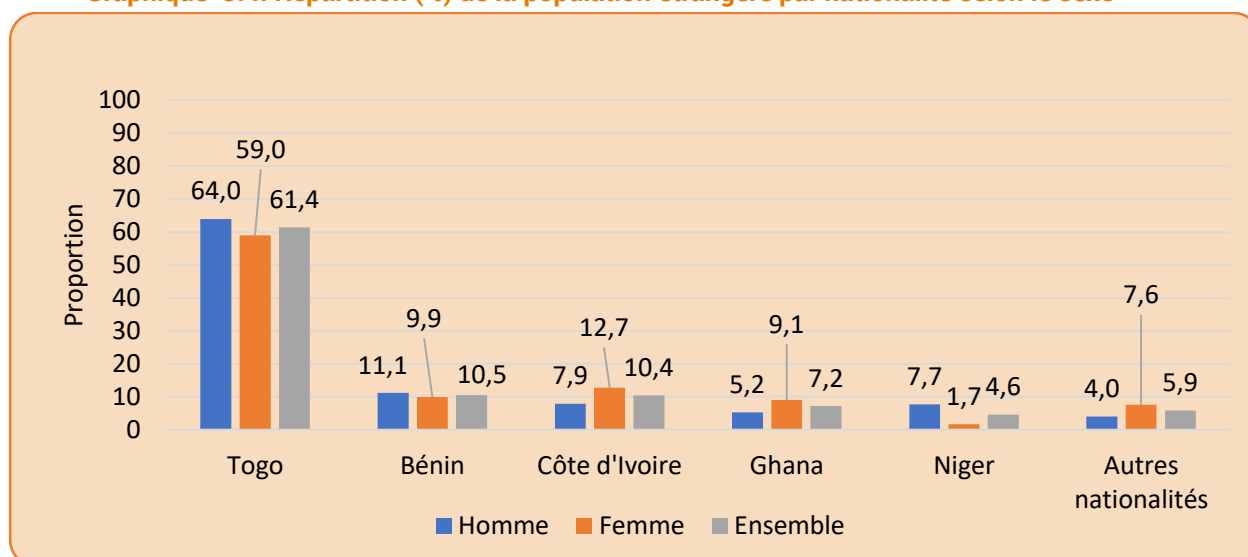
### 3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

La population étrangère se chiffre à 1856 habitants et représente 0,1 % de la population du Centre-Est.

La majeure partie de la population étrangère vivant dans la région du Centre-Est est de nationalité togolaise. En effet, 61,4 % des étrangers vivant dans la région sont des togolais. Parmi la communauté étrangère, on note que 10,5 % est de nationalité béninoise, 10,4 % de nationalité ivoirienne, 7,2 % de nationalité ghanéenne et 4,6 % de la nationalité nigérienne. Les autres nationalités, regroupement de plus d'une vingtaine de nationalités, représentent 5,9 % de la population étrangère. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la grande majorité des étrangers sont de nationalité togolaise (respectivement 64,0 % et 59,0 %).

Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



La population de la région du Centre-Est vit majoritairement en milieu rural. 81,1 % de la population de la région est rurale. Cette réalité est observée dans la population de nationalité burkinabè (81,2 % vit en milieu rural). On note que 57,5 % de la population de nationalité ivoirienne et 74,6 % de la population de nationalité Ghanéenne vivent en milieu rural. Par contre, les populations de nationalité béninoise nigérienne, togolaise, du Niger et des autres nationalités résident majoritairement en milieu urbain (respectivement 92,3 %, 66,9 %, 57,6 % et 67,9 %).

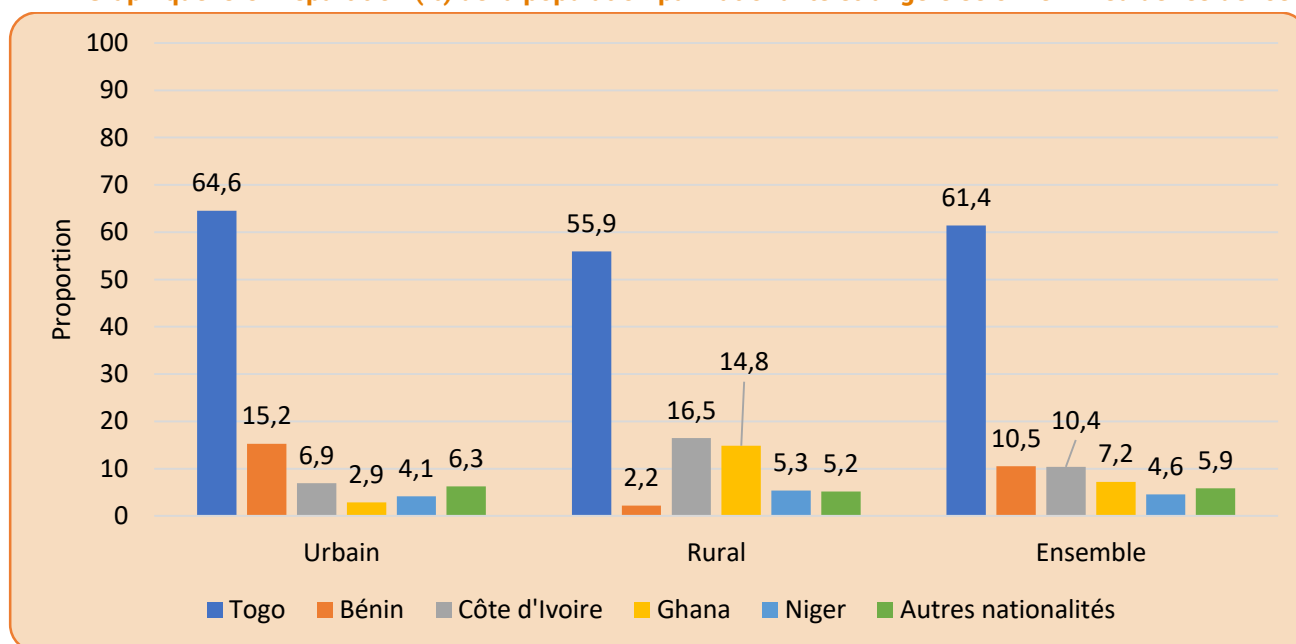
**Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence**

Nationalité	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble	
<b>Burkina Faso</b>		<b>18,8</b>	<b>81,2</b>	<b>100</b>
<b>Centre-Est</b>				
Togo		66,9	33,1	100
Bénin		92,3	7,7	100
Côte d'Ivoire		42,5	57,5	100
Ghana		25,4	74,6	100
Niger		57,6	42,4	100
Autres nationalités		67,9	32,1	100
<b>Total</b>		<b>18,9</b>	<b>81,1</b>	<b>100</b>

En considérant la population de nationalité étrangère résidant dans la région du Centre-Est, les Togolais sont les plus nombreux quel que soit le milieu de résidence.

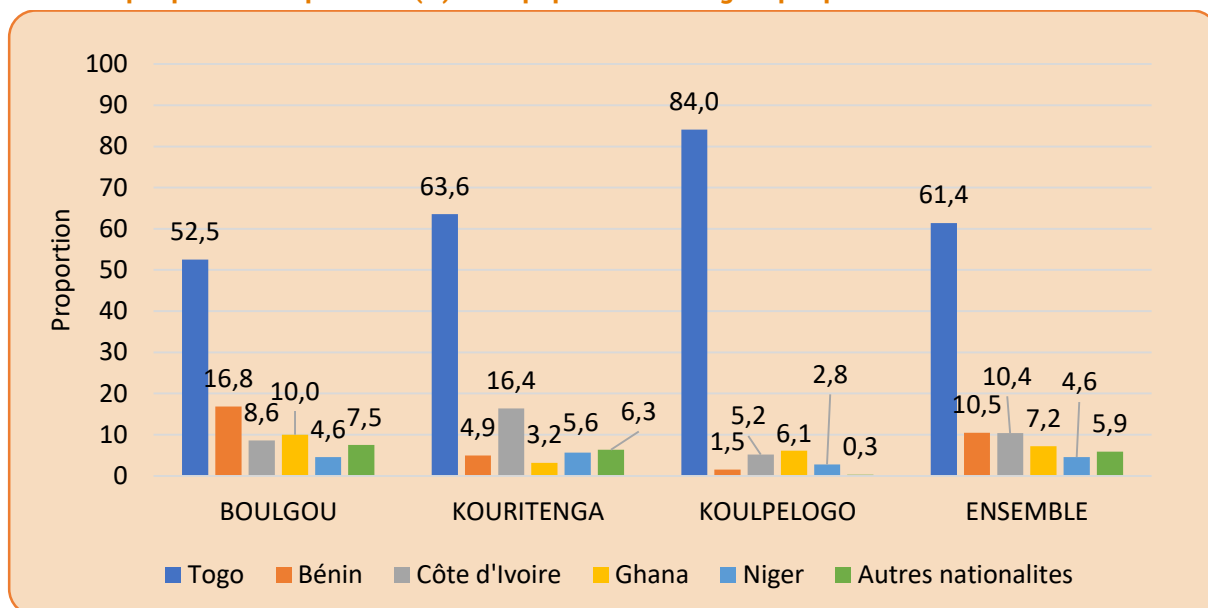
Le milieu urbain compte plus de Béninois (15,2 %) que le milieu rural. Les Ivoiriens et les Ghanéens résident relativement plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence**



Dans toutes les provinces du Centre-Est, les Togolais sont les plus nombreux dans la population de nationalité étrangère. Outre la population de nationalité togolaise, les Béninois sont plus nombreux dans la population étrangère (16,8 %) du Boulgou et les Ivoiriens, représentant 16,4 % de la population étrangère, sont les plus nombreux dans le Kourittenga.

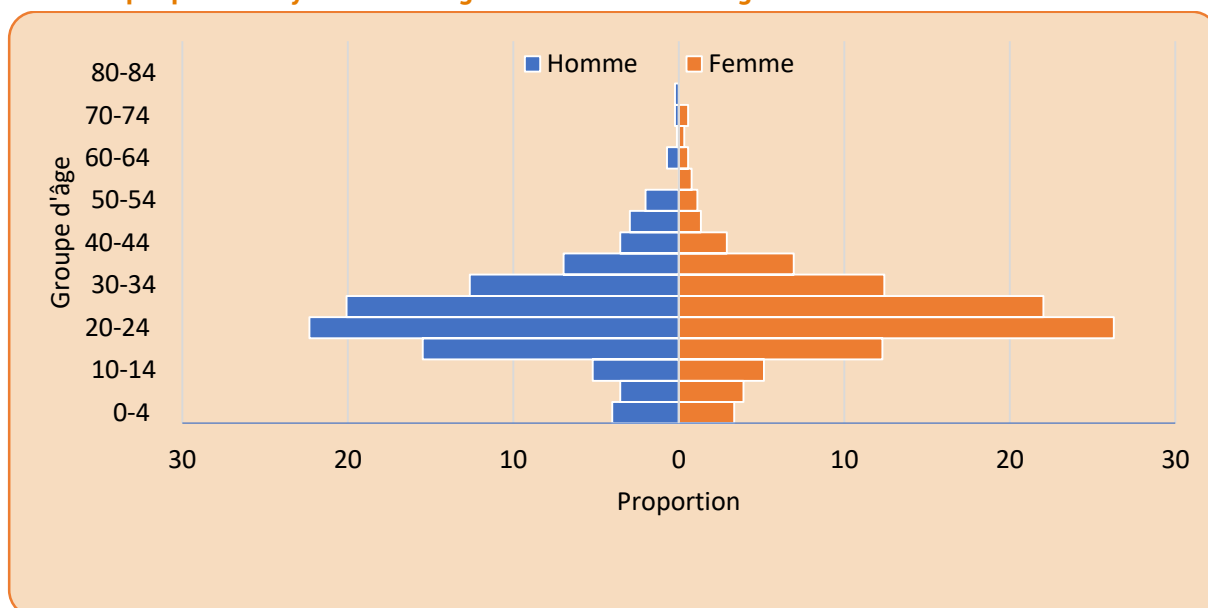
**Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité**



La pyramide des âges de la population étrangère présente une base rétrécie dans les groupes d'âges 0-14 ans synonyme d'une faible proportion des individus de moins de 15 ans dans la population étrangère, un aspect large dans les groupes d'âge 15-39 ans montrant l'importance numérique des individus de cette tranche d'âge au sein de la communauté étrangère et enfin un sommet effilé qui dénote une faible proportion de personnes âgées parmi la population de nationalité étrangère. Dans la tranche d'âge 20-29 ans les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Somme toute, la population de nationalité étrangère est majoritairement adulte, résultat valable aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

**Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers**



## CONCLUSION

Dans la région du Centre-Est, 77,1 % de la population est musulmane, 19,0 % de la religion catholique. La population dans sa grande majorité parle principalement le mooré (53,4 %), le bisssa (34,4 %) et le fulfuldé (6,5 %). Il ressort que 61,4 % de la population étrangère vivant dans le Centre-Est est de nationalité togolaise, 10,5 % de nationalité béninoise, 10,4 % de nationalité ivoirienne, 7,2 % de nationalité ghanéenne et 4,6 % de la nationalité nigérienne. Cette population étrangère est majoritairement adulte.

## CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

### INTRODUCTION

L'éducation constitue l'un des facteurs de développement dans tous les pays. Dans la région du Centre-Est, l'offre éducative est assurée principalement dans les Centres d'Éducation de Base Non Formelle/Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CEBNF/ CPAF), les Centres d'Eveil et d'Éducation Préscolaire (CEEP), les écoles franco-arabe/ medersa, les écoles primaires, les Collèges d'Enseignement Général (CEG), les lycées, les Collèges d'Enseignement Technique/Lycées Professionnels (CET/ LP).

### Collecte des données

Le 5e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».

- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;

- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

### Définition des concepts

#### Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

#### Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs

dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc.

### **Population scolaire**

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

### **Instruction**

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

**Le Taux Brut de Scolarisation (TBS)** d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

**Le Taux Net de Scolarisation (TNS)** est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.



## 4.1. ALPHABÉTISATION

Dans la région du Centre-Est, un cinquième (22,1 %) de la population de 15 ans et plus sait lire et écrire dans une langue donnée en 2019. Le taux d’alphabétisation varie selon le sexe, la province et le milieu de résidence. Suivant le sexe, il est plus élevé chez les hommes (27,3 %) que les femmes (18,2%).

Dans la province du Kourittenga où le quart de la population de plus de 15 ans et plus est alphabétisé enregistre le taux est plus élevé de la région. Dans la province qui abrite le chef lieux de la région, le taux d’alphabétisation se situe à 22,3 %. Dans la province du Koulpélogo, plus affectée par le phénomène d’insécurité, dans la région, le taux d’alphabétisation demeure le plus faible (14,2 %). La population urbaine a deux fois de chance d’être alphabétisée que celle rurale.

Le taux d’alphabétisation décroît en fonction du groupe d’âges de la région. La multiplication des offres d’éducation et formation au cours des deux dernières décennies a probablement contribué à améliorer le niveau chez les personnes les moins âgées.

Par ailleurs, quelle que soit la province de résidence, le taux d’alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu’en milieu rural. Il est également plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En outre, quel que soit le milieu de résidence, le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes

**Tableau 4.1: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe**

Province	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Boulgou	47,1	36,1	41,0	22,7	14,4	17,8	27,9	18,3	22,3
Kourittenga	45,0	35,8	40,0	25,5	16,8	20,3	32,4	22,6	26,7
Koulpélogo	41,7	29,1	34,9	17,3	9,9	13,2	18,5	10,8	14,2
<b>Centre-Est</b>	<b>45,8</b>	<b>35,6</b>	<b>40,3</b>	<b>22,1</b>	<b>14,0</b>	<b>17,4</b>	<b>27,3</b>	<b>18,2</b>	<b>22,1</b>

La variabilité du taux d’alphabétisation observée au niveau des provinces est aussi valable au niveau communal : Dans toutes les communes, les hommes demeurent plus alphabétisés que les femmes. Ainsi, la moitié de la population est alphabétisée dans la commune de Koupéla. Un tiers de la population des communes de Boussouma, de Garango, de Tenkodogo, de Baskouré, de Gounghin et de Pouytenga est alphabétisé. Dans les communes de Bagré, Beguedo, Komtoega, Zabré, Dialgayé, Yargo, Yargatenga, un quart de la population est alphabétisé.

Les communes de Comin-Yanga et Yondé avec seulement un dixième de la population, sont les moins alphabétisées

**Tableau 4.2: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bagré	25,0	15,9	19,9
Bané	21,2	12,0	15,9
Beguédo	23,8	15,4	18,7
Bissiga	18,4	11,1	14,1
Bittou	22,0	11,9	16,4
Boussouma	33,9	22,4	26,6
Garango	34,6	24,4	28,3
Komtoega	25,3	16,9	20,3
Niaogho	17,8	12,8	14,9
Tenkodogo	35,7	25,2	29,8
Zabré	25,8	16,1	20,1
Zoaga	17,8	10,9	14,1
Zonsé	24,8	14,0	17,9
<b>Total Boulgou</b>	<b>27,9</b>	<b>18,3</b>	<b>22,3</b>
Andemtenga	19,5	12,5	15,3
Baskouré	33,7	22,1	26,6
Dialgayé	26,3	18,1	21,4
Gounghin	35,4	20,5	26,3
Kando	21,3	12,9	16,3
Koupéla	47,6	38,4	42,5
Pouytenga	33,5	25,0	28,8
Tensobentenga	22,0	13,8	17,0
Yargo	25,7	17,6	21,0
<b>Total Kourittenga</b>	<b>32,4</b>	<b>22,6</b>	<b>26,7</b>
Comin-Yanga	12,6	6,5	9,2
Dourtenga	22,6	14,8	18,0
Lalgayé	17,5	11,2	14,0
Ouargayé	21,6	13,9	17,4
Sanga	18,3	10,0	13,8
Soudougui	15,4	7,5	11,1
Yargatenga	24,7	14,8	19,4
Yondé	11,6	7,4	9,2
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>18,5</b>	<b>10,8</b>	<b>14,2</b>
<b>Centre-Est</b>	<b>27,3</b>	<b>18,2</b>	<b>22,1</b>

Dans la région du Centre-Est, la population est essentiellement alphabétisée en langues étrangères. En effet, seulement 3,1 % de la population de 15 ans ou plus sont alphabétisés dans une des langues nationales contre 21,4 % pour les langues étrangères. Également, au niveau des provinces, l'alphabétisation en langues étrangères demeure prédominante.

Tant au niveau régional que provincial, les hommes sont plus alphabétisés en langues nationales et en langues étrangères.

**Tableau 4.3: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation**

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Boulgou	2,8	1,7	2,1	27,5	17,9	21,9	27,9	18,3	22,3
Kourittenga	6,3	4,5	5,3	31,1	21,3	25,4	32,4	22,6	26,7
Koulpélogo	3,1	1,7	2,3	18,1	10,5	13,9	18,5	10,8	14,2
<b>Centre-Est</b>	<b>3,9</b>	<b>2,5</b>	<b>3,1</b>	<b>26,6</b>	<b>17,5</b>	<b>21,4</b>	<b>27,3</b>	<b>18,2</b>	<b>22,1</b>

Le taux d'alphabétisation décroît en fonction du groupe d'âges de la région. La multiplication des offres d'éducation et formation au cours des deux dernières décennies a probablement contribué à améliorer le niveau chez les personnes les moins âgées.

**Tableau 4.4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique**

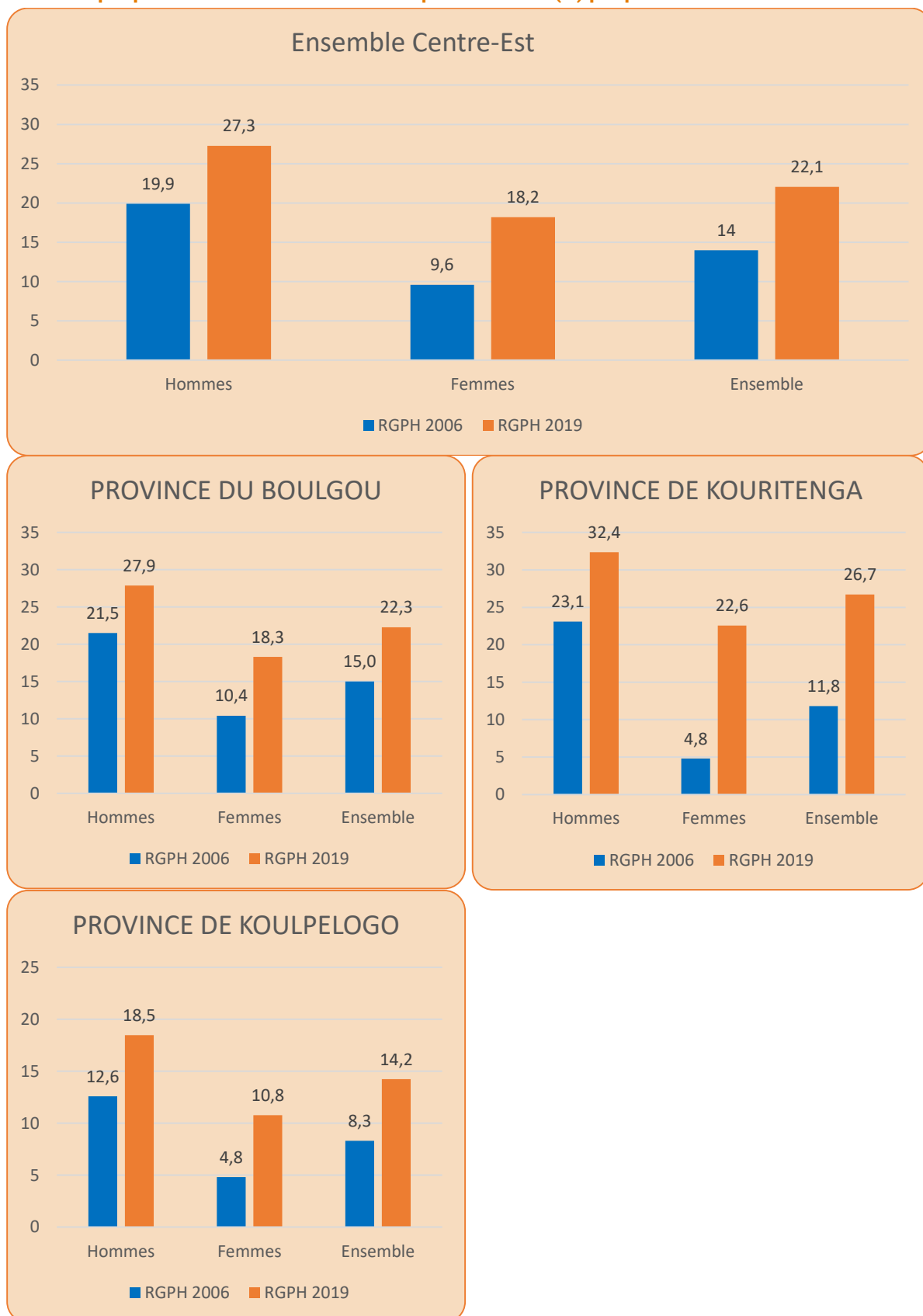
Province	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Boulgou	47,1	38,2	42,0	37,8	26,8	31,3	29,8	19,7	23,9	17,0	8,1	11,8
Kourittenga	57,4	47,4	51,6	45,4	33,4	38,3	34,9	24,5	28,9	20,1	10,4	14,5
Koulpélogo	35,7	24,1	29,4	27,3	15,9	20,9	19,7	11,4	15,1	9,3	4,0	6,4
<b>Centre-Est</b>	<b>47,7</b>	<b>38,4</b>	<b>42,4</b>	<b>37,8</b>	<b>26,6</b>	<b>31,3</b>	<b>29,2</b>	<b>19,5</b>	<b>23,6</b>	<b>16,4</b>	<b>8,1</b>	<b>11,5</b>

Le niveau d'alphabétisation de la région s'est amélioré durant la période intercensitaire. En effet, le taux d'alphabétisation est passé de 14,0 % en 2006 à 22,1 % en 2019, soit une hausse de 8,1 points de pourcentage. L'augmentation est importante chez les hommes (8,6 points de pourcentage) que chez les femmes (7,4 points de pourcentage), synonyme d'un processus de réduction progressive de l'iniquité d'accès en alphabétisation.

Dans chacune des provinces de la région, le taux d'alphabétisation a augmenté sur la période sous revue. La province de Kourittenga avec un doublement du taux d'alphabétisation a connu la plus grande hausse sur la période.

Par ailleurs dans toutes les provinces, le niveau d'alphabétisation s'est plus amélioré chez les hommes que chez les femmes.

**Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province**



## 4.2. INSTRUCTION

Dans la région du Centre-Est, les deux tiers de la population de trois ans ou plus ne disposent d'aucun niveau d'instruction en 2019. Seulement, un cinquième de la population a atteint le niveau primaire. Aussi, tant pour les hommes que pour les femmes, la population est majoritairement d'aucun niveau d'instruction. Quel que soit le niveau, les hommes sont, proportionnellement, plus instruits que les femmes.

Globalement, la population urbaine est plus instruite que celle rurale. En effet, en milieu rural, sur dix personnes, seulement trois ont au moins le niveau primaire. Cependant, en milieu urbain, la moitié de la population a au moins le niveau primaire.

Par ailleurs, les hommes demeurent plus instruits que les femmes quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau 4.5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe**

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	47,4	54,9	51,4	67,7	75,1	71,7	63,7	71,3	67,9
Primaire	27,8	24,2	25,9	22,4	17,3	19,7	23,5	18,6	20,8
Post-primaire	13,8	13,9	13,8	7,2	6,3	6,7	8,5	7,7	8,1
Secondaire	8,4	6,1	7,2	2,2	1,2	1,6	3,4	2,1	2,7
Supérieur	2,6	0,9	1,7	0,5	0,1	0,3	0,9	0,3	0,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Probablement, en raison de la faible accessibilité de l'éducation préscolaire, le niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus présente les mêmes structures et les mêmes formes inégalités que celui des 3 ans ou plus. Globalement, la population n'ayant aucun niveau d'instruction demeure prédominante quels que soient le sexe et le milieu de résidence.

**Tableau 4.6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe**

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	41,5	50,6	46,3	62,9	72,2	68,0	58,6	68,1	63,8
Primaire	30,7	26,3	28,4	25,7	19,3	22,2	26,7	20,6	23,4
Post-primaire	15,5	15,4	15,4	8,4	7,1	7,6	9,8	8,6	9,2
Secondaire	9,4	6,7	8,0	2,5	1,3	1,9	3,9	2,4	3,0
Supérieur	2,9	1,0	1,9	0,5	0,1	0,3	1,0	0,3	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Le taux d'instruction de la région des Centre-Est décroît en fonction de l'âge. En 2019, un tiers des personnes de 10 ans ou plus et un quart des personnes de 15 ans ou plus ont au moins le niveau d'instruction primaire. Le taux d'instruction chute à 12,4 % chez les personnes de 25 ans ou plus. Cette dynamique de décroissance du taux d'instruction est maintenue dans chacune des provinces et selon le sexe. Par ailleurs, quels que soient le groupe d'âge et la province, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.7).

**Tableau 4.7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe**

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Boulgou	40,0	29,3	34,0	31,4	20,9	25,3	18,1	9,2	12,8
Kourittenga	45,6	34,6	39,5	35,3	24,7	29,2	20,7	10,9	15,1
Koulpélogo	26,9	18,0	22,2	20,7	12,3	16,1	10,4	4,6	7,2
<b>Total</b>	<b>39,1</b>	<b>28,8</b>	<b>33,4</b>	<b>30,3</b>	<b>20,5</b>	<b>24,7</b>	<b>17,3</b>	<b>8,9</b>	<b>12,4</b>

L'accès à un niveau d'instruction élevé constitue un des facteurs d'amélioration de l'employabilité et de la productivité de la main d'œuvre. Dans la région du Centre-Est, seul un quart de la population potentiellement active a au moins le niveau primaire. Chez les jeunes potentiellement actifs de 15-24 ans, le taux d'instruction est de 35,6 %, et il est 48,4 % chez les jeunes 15-24 ans.

Le taux d'instruction des personnes potentiellement actives diffère selon la province et le sexe. Quel qu'en le groupe d'âge, il est plus élevé dans la province du Kourittenga (tableau 4.8).

**Tableau 4.8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe**

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Boulgou	54,9	43,9	48,7	43,8	30,9	36,1	33,7	22,6	27,2
Kourittenga	64,9	52,8	57,9	51,0	36,9	42,7	38,2	26,9	31,7
Koulpélogo	39,8	27,4	33,1	30,6	18,2	23,6	22,0	13,0	17,0
<b>Total</b>	<b>54,6</b>	<b>43,5</b>	<b>48,4</b>	<b>43,1</b>	<b>30,2</b>	<b>35,6</b>	<b>32,6</b>	<b>22,0</b>	<b>26,5</b>

Les taux d'instruction les plus élevés s'observent dans les communes urbaines de Koupela (56,2 %), de Garango (46,2 %), de Tenkodogo (43,7%), Pouytenga (46,2%) et dans les communes rurales de Baskouré (49,8%) , de Gounghin(44,7 %). Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les communes rurales de Yondé (16,2 %) et de Comin-Yanga (17,7%). Dans chacune des communes, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.9).

**Tableau 4.9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bagré	38,0	29,7	33,5
Bané	32,6	25,0	28,5
Beguedo	37,6	28,0	32,0
Bissiga	31,1	22,3	26,3
Bittou	31,9	22,5	26,9
Boussouma	51,5	38,7	44,0
Garango	53,4	41,0	46,2
Komtoega	41,7	31,7	36,1
Niaogho	30,8	24,8	27,5
Tenkodogo	49,0	39,3	43,7
Zabré	42,4	31,9	36,5
Zoaga	33,1	25,1	29,0
Zonsé	44,2	31,0	36,5
<b>Total Boulgou</b>	<b>42,2</b>	<b>32,4</b>	<b>36,8</b>
Andemtenga	36,5	27,4	31,4
Baskouré	58,9	42,9	49,8
Dialgayé	40,9	31,7	35,7
Gounghin	52,9	38,3	44,7
Kando	36,2	25,9	30,5
Koupela	60,9	52,2	56,2
Pouytenga	50,8	42,3	46,2
Tensobentenga	42,1	30,5	35,6
Yargo	43,6	34,0	38,3
<b>Total Kourittenga</b>	<b>48,3</b>	<b>38,1</b>	<b>42,7</b>
Comin-Yanga	21,9	13,9	17,7
Dourtenga	43,1	32,2	37,1
Lalgayé	29,1	23,0	25,8
Ouargayé	33,7	24,7	28,9
Sanga	30,0	20,5	25,0
Soudougou	22,4	13,8	17,9
Yargatenga	35,3	26,3	30,6
Yondé	19,1	13,7	16,2
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>28,9</b>	<b>20,5</b>	<b>24,5</b>





## 4.3. SCOLARISATION

### 4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

Au Burkina Faso, la scolarisation est obligatoire pour les enfants en âge de 6-16 ans<sup>1</sup>. Cette disposition légale n'est pas respectée dans la région du Centre-Est. En effet, en 2019, seuls quatre sur dix enfants de 6 à 16 ans sont toujours dans le système éducatif.

La distribution selon le sexe indique que la discrimination en matière de scolarisation entre les garçons et filles est marginale. Cependant, les garçons subissent plus le phénomène de déperdition scolaire que les filles. La proportion de garçons en situation de déscolarisation est de 17,1 % contre 15,9 % pour les filles.

En milieu rural, 44,2% des enfants de 6 à 16 ans n'ont jamais fréquenté l'école et 40,2 % sont en cours de scolarisation en 2019. Ces proportions sont, respectivement, de 21,2 % et 57,9 % pour le milieu urbain de la région. Un enfant de 6 à 16 ans vivant en milieu urbain a 1,4 % fois plus de chance d'être scolarisé que celui du milieu rural. Concomitamment, les enfants du milieu rural présentent deux fois plus de risque de ne jamais fréquenter que ceux du milieu urbain.

Le poids des enfants scolarisés s'élève à 42,8% pour l'ensemble de la région et est deux fois plus élevé en milieu urbain (72,8%) qu'en milieu rural (36,6%). Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, surtout en milieu rural (tableau 4.10).

**Tableau 4.10: Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe**

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Jamais fréquenté	19,9	22,4	21,2	43,5	45,0	44,2	39,5	40,9	40,1
Déscolarisé	21,8	20,1	20,9	16,1	14,9	15,5	17,1	15,8	16,5
Scolarisé	58,3	57,5	57,9	40,4	40,1	40,3	43,4	43,3	43,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les communes rurales de Comin-Yanga (70,0 %), Soudougui (70,2 %) et de Yondé (72,4 %), toutes de la province de Koulpélogo, présentent les proportions d'enfants n'ayant jamais été scolarisés les plus élevées et les plus faibles sont observés dans les communes de Baskouré (21,3 %) et Koupela (20,4 %) (Tableau 4.11).

<sup>1</sup> Loi N°013-2007/AN Portant Loi d'orientation de l'éducation

**Tableau 4.11 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire**

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Bagré	45,5	16,5	38,0	100
Bané	51,3	16,1	32,6	100
Beguedo	43,4	14,2	42,4	100
Bissiga	53,7	11,6	34,7	100
Bittou	55,1	11,6	33,3	100
Boussouma	27,9	16,3	55,8	100
Garango	22,9	18,9	58,2	100
Komtoega	34,7	19,6	45,7	100
Niaogho	52,0	21,2	26,8	100
Tenkodogo	31,8	18,1	50,1	100
Zabré	36,8	12,7	50,5	100
Zoaga	45,7	12,8	41,5	100
Zonsé	36,7	14,9	48,4	100
<b>Total Boulgou</b>	<b>39,0</b>	<b>15,6</b>	<b>45,4</b>	<b>100</b>
Andemtenga	43,0	18,1	38,9	100
Baskouré	21,3	12,9	65,8	100
Dialgayé	34,8	19,7	45,5	100
Gounghin	28,3	10,1	61,6	100
Kando	43,3	16,7	40,0	100
Koupela	20,4	27,0	52,6	100
Pouytenga	24,8	19,8	55,4	100
Tensobentenga	38,2	12,9	48,9	100
Yargo	32,0	6,9	61,1	100
<b>Total Kourittenga</b>	<b>30,7</b>	<b>18,3</b>	<b>51,0</b>	<b>100</b>
Comin-Yanga	70,0	17,6	12,4	100
Dourtenga	33,5	11,9	54,6	100
Lalgayé	53,9	15,4	30,7	100
Ouargayé	50,6	13,0	36,4	100
Sanga	56,0	16,6	27,4	100
Soudougui	70,3	14,5	15,2	100
Yargatenga	49,9	18,7	31,4	100
Yondé	72,4	13,3	14,3	100
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>58,4</b>	<b>15,7</b>	<b>25,9</b>	<b>100</b>
<b>Centre-Est</b>	<b>40,1</b>	<b>16,5</b>	<b>43,4</b>	<b>100</b>

### 4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

Dans l'ensemble des communes de la région, la population scolaire de 3 ans ou plus est inégalement répartie selon les cycles d'enseignement.

La participation à l'éducation préscolaire est faible. En effet, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire varie d'un minimum de 0,1% à un maximum de 3,0 %.

L'enseignement primaire est le plus développé dans la région. En effet, les deux tiers de la population scolaire de 3 ans ou plus fréquentent le primaire en 2019. Dans chacune des communes, au moins la moitié de la population scolaire de 3 ans ou plus fréquentent le primaire.

A partir du cycle primaire, la proportion des élèves par cycle diminue progressivement en fonction du niveau du système éducatif dans toutes les communes (tableau 4.12). Dans toutes les communes, l'enseignement supérieur présente une proportion inférieure à 2 %.

**Tableau 4.12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint**

Commune	Niveau d'étude atteint					Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Bagré	0,5	68,1	24,7	5,4	1,3	100,0
Bané	0,3	69,8	24,9	4,0	1,0	100,0
Beguedo	1,8	74,0	19,4	4,3	0,5	100,0
Bissiga	2,2	70,6	21,5	5,2	0,5	100,0
Bittou	0,9	67,8	23,1	7,2	1,0	100,0
Boussouma	0,8	68,5	24,6	5,1	1,0	100,0
Garango	2,1	65,9	23,7	7,1	1,2	100,0
Komtoega	1,0	70,9	22,0	5,0	1,1	100,0
Niaogho	1,3	68,9	22,3	6,5	1,0	100,0
Tenkodogo	2,7	60,0	24,9	11,1	1,3	100,0
Zabré	0,7	72,2	20,1	6,0	1,0	100,0
Zoaga	0,4	71,8	21,8	5,0	1,0	100,0
Zonsé	0,3	82,5	14,3	2,6	0,3	100,0
<b>Total Boulgou</b>	<b>1,6</b>	<b>67,8</b>	<b>22,8</b>	<b>7,3</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>
Andemtenga	0,2	73,1	22,4	3,8	0,5	100,0
Baskouré	0,8	67,8	26,1	4,8	0,5	100,0
Dialgaye	0,2	73,3	21,3	4,5	0,7	100,0
Gounghin	0,8	64,8	26,6	7,1	0,7	100,0
Kando	0,5	78,0	18,5	2,4	0,6	100,0
Koupela	3,4	54,0	27,0	14,6	1,0	100,0
Pouytenga	1,9	67,2	22,1	7,4	1,4	100,0
Tensobentenga	0,3	74,0	22,2	2,3	1,2	100,0
Yargo	0,2	71,2	23,9	4,1	0,6	100,0
<b>Total Kourittenga</b>	<b>1,4</b>	<b>66,5</b>	<b>23,9</b>	<b>7,6</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>
Comin-Yanga	0,1	69,5	24,0	5,9	0,5	100,0

Commune	Niveau d'étude atteint					
	Pré-scolaire	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Dourtenga	2,9	65,5	24,9	6,0	0,7	100,0
Lalgaye	1,1	66,0	24,0	7,3	1,6	100,0
Ouargaye	1,5	63,2	25,5	8,3	1,5	100,0
Sanga	0,7	64,8	25,7	8,2	0,6	100,0
Soudougui	0,4	65,8	25,8	7,4	0,6	100,0
Yargatenga	1,6	63,2	23,6	10,1	1,5	100,0
Yondé	0,4	64,8	23,9	9,3	1,6	100,0
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>1,2</b>	<b>64,7</b>	<b>24,8</b>	<b>8,2</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0</b>
<b>Centre-Est</b>	<b>1,4</b>	<b>66,8</b>	<b>23,3</b>	<b>7,3</b>	<b>1,2</b>	<b>100,0</b>

## CONCLUSION

Dans la région du Centre-Est, un cinquième de la population de 15 ans et plus sait lire et écrire dans une langue donnée.

Dans la région, les deux tiers de la population de trois ans ou plus ne disposent d'aucun niveau d'instruction en 2019. Seulement, un cinquième de la population a atteint le niveau primaire.

En 2019, seuls quatre sur dix enfants de 6 à 16 ans sont toujours dans le système éducatif.

Dans l'ensemble des communes de la région, la population scolaire de 3 ans ou plus est inégalement répartie selon les cycles d'enseignement. L'enseignement primaire est le plus développé dans chacune des communes de la région. En revanche, le préscolaire et le supérieur sont faiblement développés.

## CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL

### INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

### Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

### Définition des concepts

#### Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage ne représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

#### Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

#### Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

#### Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

### **Est veuf ou veuve**

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme divorcée. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "séparés" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en union libre toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

### **Nuptialité**

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

### **Age médian au premier mariage**

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

### **Age moyen au premier mariage**

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

### **Célibat définitif**

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

**Quotient de nuptialité** : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge  $x$  de se marier avant l'âge suivant  $x+1$ .

## 5.1. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres.

Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province sont présentés dans cette partie.

### 5.1.1. Etat matrimonial de la population

La répartition de la population de 12 ans ou plus de la région selon l'état matrimonial indique que plus de la moitié de cette population (57,4 %) est marié, 35,7 % est célibataire et 4,8 % est veuve. La proportion des personnes vivant en union libre représente 1,5 % et celle des veuf (ve)s est 0,6 %.

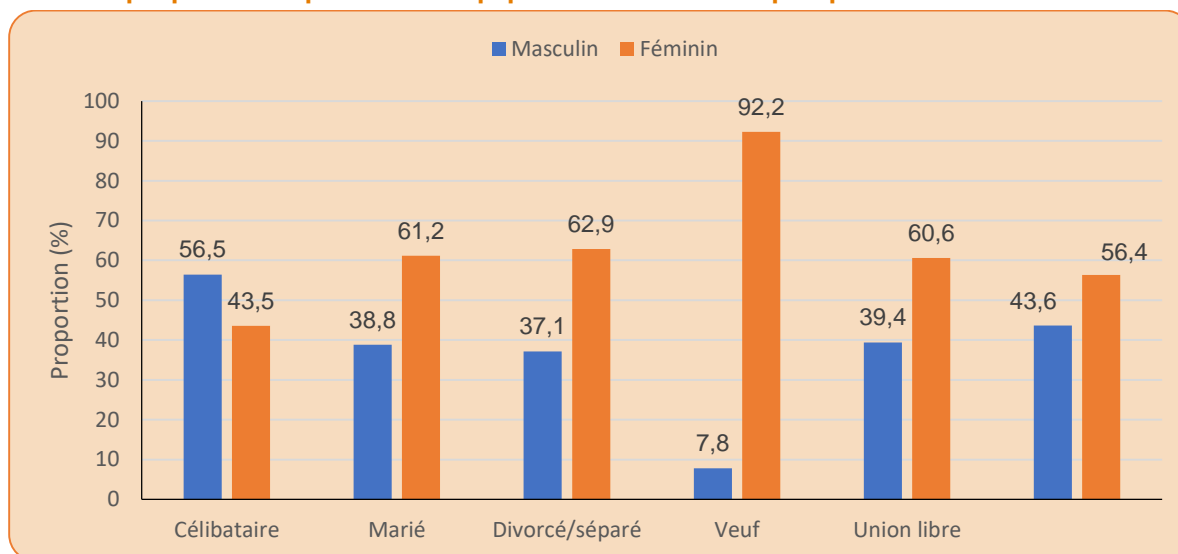
Il existe cependant des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des hommes célibataires (46,2 %) est supérieure à celle des femmes célibataires (27,6 %). On note que 1,4 % des hommes sont en union libre contre 1,7 % des femmes. On enregistre une plus grande proportion de mariée (62,3 %) que chez les hommes (51,1 %). On constate au niveau des veufs(ves) une forte proportion chez les femmes (7,8%) contre (0,8%) chez les hommes. Pour ce qui est Divorcé/séparé, la différence de proportion chez les hommes et chez les femmes n'est pas considérable.

Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	46,2	27,6	35,7
Marié	51,1	62,3	57,4
Divorcé/séparé	0,5	0,6	0,6
Veuf (ve)	0,8	7,8	4,8
Union libre	1,4	1,7	1,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Parmi les célibataires, 56,5 % sont des hommes et 43,5 % des femmes. Que ce soit chez les mariés, les divorcé/séparé, veuf ou les personnes vivant en union libre, la proportion des femmes est plus élevée que celle des hommes. La quasi-totalité des personnes en situation de veuvage sont des femmes (92,2 %).

**Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)**



### 5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

Les célibataires sont plus fréquents en milieu urbain (41,5 %) qu'en milieu rural (34,2 %). par contre la proportion des mariés est plus élevée en milieu rural (59,1 %) qu'en milieu urbain (50,7 %).

**Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence**

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	41,5	34,2	35,7
Marié	50,7	59,1	57,4
Divorcé/séparé	0,7	0,5	0,6
Veuf	4,5	4,9	4,8
Union libre	2,6	1,3	1,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 5.1.3. Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial est également influencé par l'âge. Ainsi, de manière générale, le célibat est plus constaté au sein des jeunes, le mariage et les unions libres plus représentés dans la population adulte.

La proportion des mariées diminue progressivement avec l'âge. A 98,6 % chez les personnes âgées de 12-14 ans, la proportion des célibataires atteint 41,0 % au sein de la population de 20-24 ans, 7 % pour les 30-34 ans et 2,2 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus. Quant à la proportion des mariées, elle augmente avec l'âge jusqu'à 40 ans, âge à partir duquel elle entame une baisse. La proportion des veuves devient plus importante à partir de 45 ans est constante augmentation pour atteindre 30 % chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

L'analyse selon le sexe indique que la proportion des célibataires hommes est supérieure à celle des femmes quel que soit l'âge. Au niveau des mariés, la proportion des hommes mariés décroît à partir de 60 ans. Par contre, la proportion des femmes mariées décroît plus tôt à partir de 40 ans. La proportion des veuf (ves) est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Aux âges



avancés, la proportion des femmes veuves atteint 10 fois celle des hommes veufs.

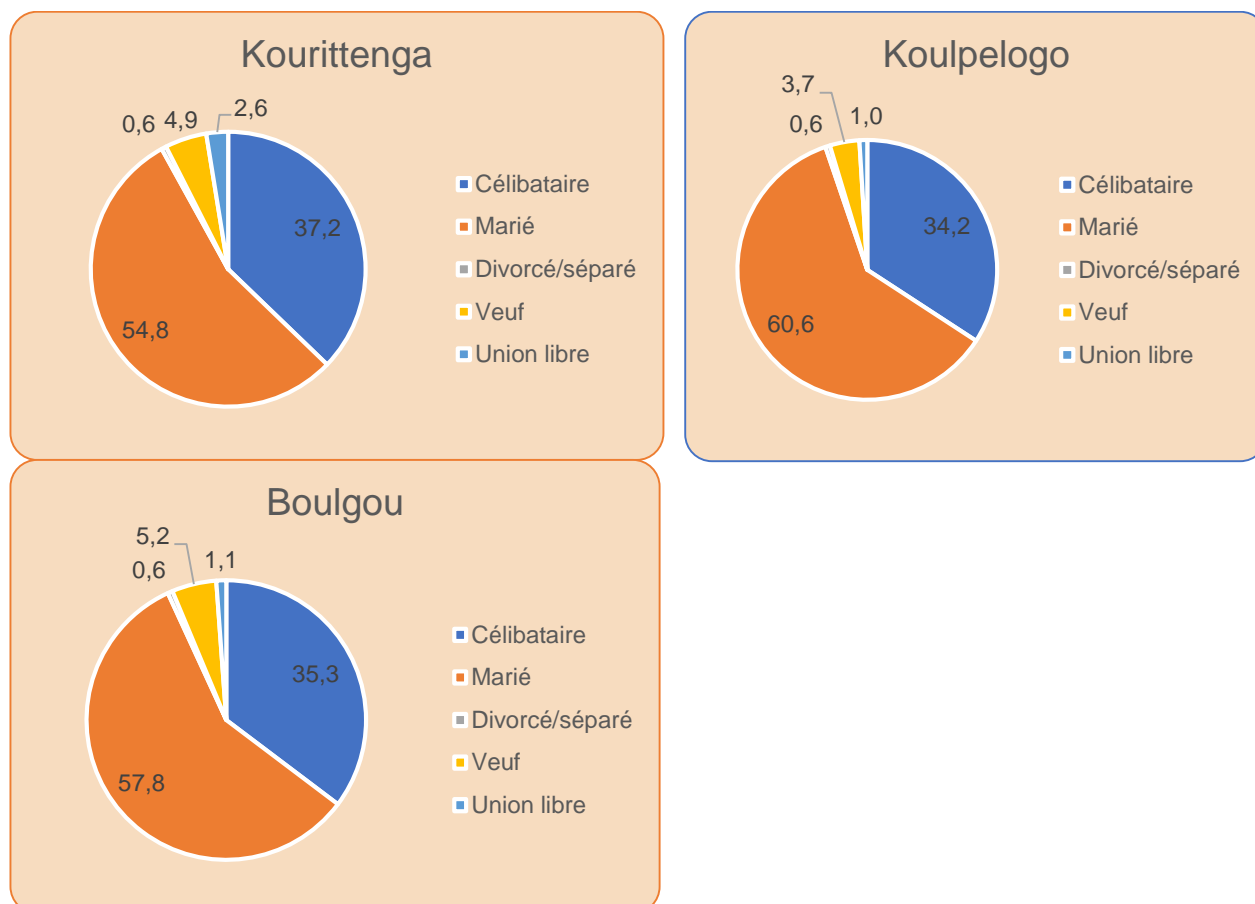
**Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe**

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
<b>Masculin</b>						
12-14	98,8	0,9	0,0	0,0	0,3	100
15-19	96,8	2,9	0,0	0,0	0,3	100
20-24	70,6	28,0	0,3	0,1	1,0	100
25-29	31,2	65,6	0,6	0,1	2,5	100
30-34	12,8	83,2	0,9	0,3	2,8	100
35-39	6,4	89,8	0,9	0,4	2,5	100
40-44	4,0	92,4	1,0	0,5	2,1	100
45-49	3,2	92,9	0,8	1,0	2,1	100
50-54	2,8	92,8	0,9	1,6	1,9	100
55-59	2,1	93,3	0,9	2,1	1,6	100
60 ou +	2,3	90,1	0,7	5,4	1,5	100
<b>Ensemble</b>	<b>46,2</b>	<b>51,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>100</b>
<b>Féminin</b>						
12-14	98,4	1,3	0,0	0,0	0,3	100
15-19	70,4	28,3	0,2	0,1	1,0	100
20-24	21,4	75,0	0,7	0,3	2,6	100
25-29	6,9	88,8	0,8	0,8	2,7	100
30-34	3,2	92,0	0,9	1,6	2,3	100
35-39	2,2	92,0	0,9	2,8	2,1	100
40-44	1,7	89,2	1,0	6,3	1,8	100
45-49	1,5	85,1	1,0	10,7	1,7	100
50-54	1,5	77,4	1,0	18,6	1,5	100
55-59	1,6	71,1	0,9	25,1	1,3	100
60 ou +	2,2	45,6	0,8	50,3	1,1	100
<b>Ensemble</b>	<b>27,6</b>	<b>62,3</b>	<b>0,6</b>	<b>7,8</b>	<b>1,7</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>						
12-14	98,6	1,1	0,0	0,0	0,3	100
15-19	82,6	16,6	0,1	0,0	0,7	100
20-24	41,0	56,3	0,5	0,2	2,0	100
25-29	16,1	80,1	0,7	0,5	2,6	100
30-34	7,0	88,5	0,9	1,1	2,5	100
35-39	4,0	91,1	0,9	1,8	2,2	100
40-44	2,7	90,6	1,0	3,8	1,9	100
45-49	2,2	88,7	0,9	6,4	1,8	100
50-54	2,1	84,2	1,0	11,0	1,7	100
55-59	1,8	81,3	0,9	14,6	1,4	100
60 ou +	2,2	65,7	0,8	30,0	1,3	100
<b>Ensemble</b>	<b>35,6</b>	<b>57,4</b>	<b>0,6</b>	<b>4,8</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>

### 5.1.4. Etat matrimonial et province

La proportion des mariés est plus élevée dans le Koulpélogo (60,6 %) que dans Boulgou (57,8 %) qui à son tour est relativement plus élevée que celle du Kourittenga (54,8 %). La proportion de célibataire se chiffre à 37,2 % dans le Kourittenga, 35,3 % dans le Boulgou et 34,4 % dans le Koulpélogo. Les veuf (ve)s sont plus fréquents dans le Boulgou (5,2 %) que dans le Kourittenga (4,9 %) et dans le Koulpélogo (3,7 %).

**Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial**



Dans toutes les provinces du Centre-Est, la proportion des mariés est plus élevée. On a respectivement 60,5 % au Koulpélogo, 57,8 % au Boulgou et 54,8 % au Kourittenga. La proportion des célibataires occupe la deuxième place dans toutes les provinces avec 37,2% au Kourittenga, 35,3% au Boulgou et 34,2% au Koulpélogo.

**Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial**

Province/Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé/séparé	Veuf	Union libre	Total
Boulgou Homme	47,0	50,5	0,5	0,9	1,1	100
Boulgou Femme	26,5	63,4	0,6	8,3	1,2	100
Boulgou Ensemble	35,3	57,8	0,6	5,2	1,1	100
Koulpélogo Homme	43,6	54,4	0,4	0,8	0,8	100
Koulpélogo Femme	26,2	65,9	0,7	6,1	1,1	100

Province/Sexe	Célibataire	Marié	Divorcé/séparé	Veuf	Union libre	Total
Ensemble	34,2	60,5	0,6	3,7	1,0	100
Homme	46,6	49,9	0,4	0,8	2,3	100
Kourittenga						
Femme	30,1	58,4	0,7	8,0	2,8	100
Ensemble	37,2	54,8	0,6	4,8	2,6	100

## 5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

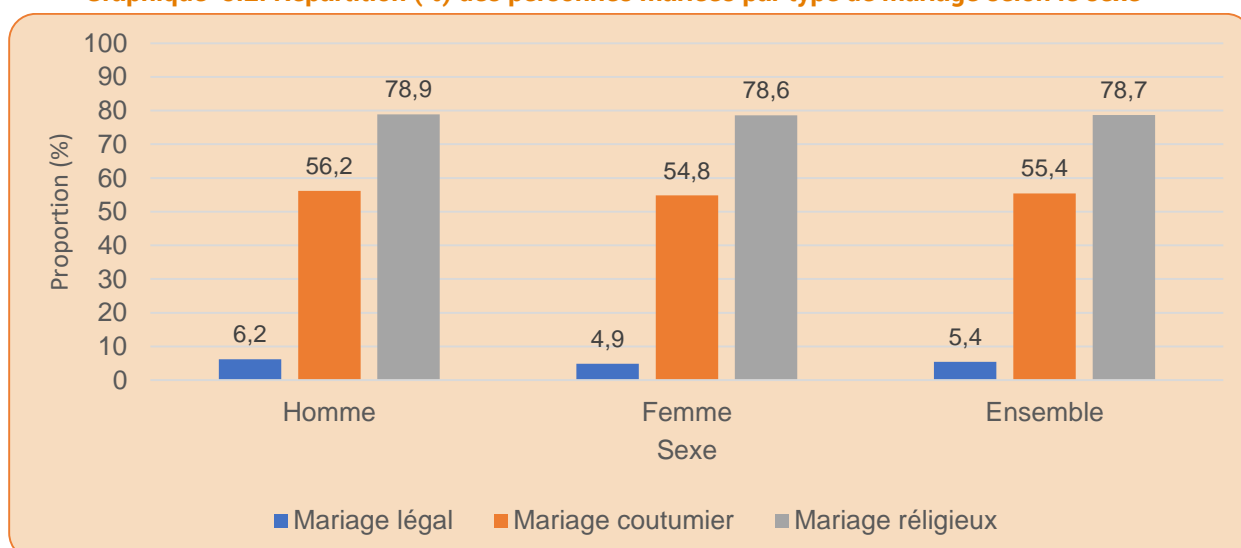
La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

### 5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le type de mariage le plus contracté dans la région est le mariage religieux qui a été célébré par 78,7% des personnes mariées suivi du mariage coutumier (55,4 %). Le mariage légal est peu célébré en ce sens qu'il ne concerne que 6,2 % des personnes mariées.

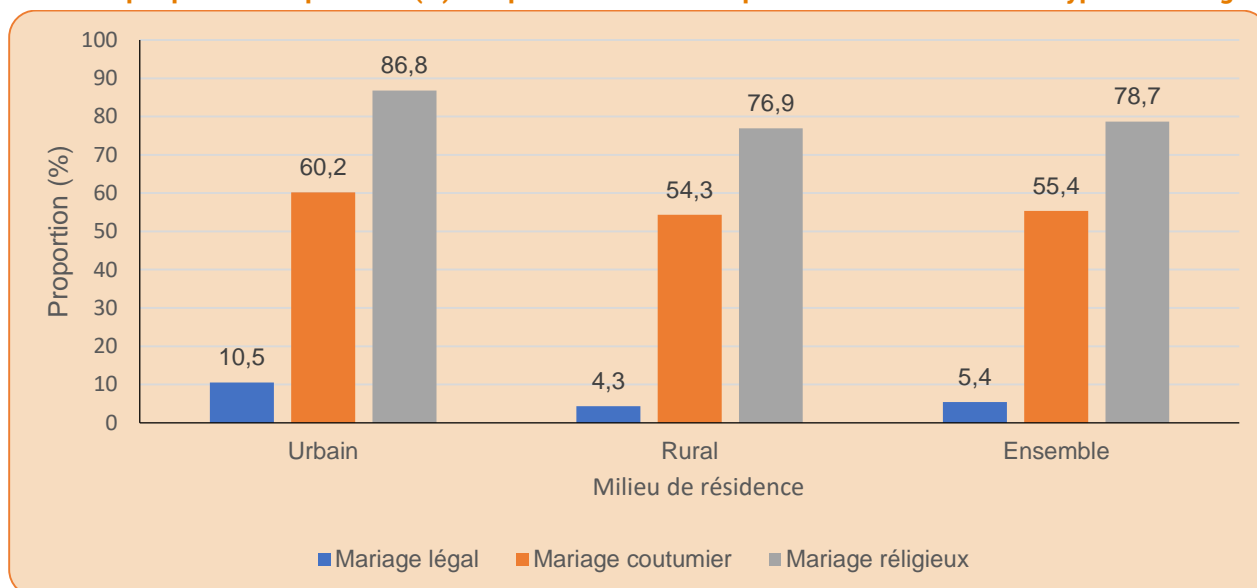
Le constat est le même aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, la proportion chez les hommes mariés légalement est relativement plus élevée à celle des femmes.

**Graphique 5.2: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe**



En milieu urbain comme en milieu rural on note, le mariage religieux est le célébré, suivi du mariage coutumier. Cependant quel que soit le type de mariage considéré, la proportion est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. La proportion des personnes mariées légalement (mariage civil) est 2,4 fois plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 10,5 % contre 4,3 %).

**Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage**



### 5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Dans la région du Centre-Est, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 25,7 ans contre de 26,9 ans au niveau national. Il était de 25,6 ans en 2006. Par ailleurs, on note que l'âge médian est de 24,9 ans signifiant que la moitié des hommes se marie avant l'âge de 24,9. Comparé à 2006 où il était de 22,0 ans, l'âge médian a augmenté de 2,9 ans.

En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 2,6 %.

**Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus**

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x, x+a)	Quotients $a_n(x)(\%)$
15	1000	136	136,0
20	864	360	416,7
25	504	305	605,2
30	199	113	567,8
35	86	38	441,9
40	48	13	270,8
45	35	5	142,9
50	30	4	133,3
55	26		
Age moyen	25,7	ans	
Age médian	24,9	ans	
Célibat définitif	2,6	%	

La nuptialité des femmes de la région est plutôt précoce. En effet, les femmes se marient en moyenne à 19,9 ans dans la région du Centre-Est. Toutefois, on note un recul de l'âge moyen au premier mariage qui était de 18,9 ans en 2006 (augmentation d'un an). La moitié de femmes se marie avant l'âge de 19,4 ans (l'âge médian au premier mariage est de 19,4 ans). L'âge médian au premier mariage en 2006 était 16 ans, ce qui met en évidence un recul de 3,4 ans. Le célibat définitif

est atteint à 45 ans avec 1,5 % des femmes. Le célibat définitif était atteint en 2006 à 35 ans.

**Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus**

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x, x+a)	Quotients $a_n(x)$ (‰)
12	1000	88	88,0
15	912	462	506,6
20	450	337	748,9
25	113	71	628,3
30	42	17	404,8
35	25	6	240,0
40	19	4	210,5
45	15		
Age moyen	19,9	ans	
Age médian	19,4	ans	
Célibat définitif	1,5	%	

## CONCLUSION

Au terme des analyses, on peut retenir que la population de 12 ans et plus du Centre-Est est majoritairement en union (57,4 %). Les célibataires représentent 35,7 % de la population. Le veuvage est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes et c'est à partir de 45 ans que le phénomène est accentué surtout chez les femmes où la proportion des veuves atteint 50 % à 65 ans ou plus.

Les types de mariages les plus célébrés sont le mariage religieux (78,7 %) et le mariage coutumier (55,4 %). Le mariage légal reste marginal (5,4 %) mais il est plus célébré en milieu urbain (10,5 %) qu'en milieu rural (4,3 %).

Le mariage est plus précoce chez les femmes que chez les hommes. L'âge moyen au premier mariage 25,7 ans chez les hommes et 19,9 ans chez les femmes. Pour ce qui est de l'âge médian, il est évalué à 24,9 ans chez les hommes et 19,4 ans chez les femmes. En examinant l'âge médian au premier mariage en 2006, il ressort qu'aussi bien chez les hommes que chez les femmes, il y a un recul de l'âge médian (2,9 ans chez les hommes et 3,4 ans chez les femmes par rapport à 2006). Par contre, en ce qui concerne l'âge moyen au premier mariage, il est resté presque constant chez les hommes (+0,1 an) et a connu une hausse chez les femmes (de 2,9 ans).



## CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédé. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

### Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

### Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

#### Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

## **Activités économiques**

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

### **Population en âge de travailler**

Au 5e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

### **Main-d'œuvre (ou population active)**

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

### **Population dans l'emploi**

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

### **Population au chômage**

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

### **Population hors main-d'œuvre**

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un



emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

### **Statut dans l'emploi**

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

### **Occupation principale**

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

### **Branche d'activité**

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

### **Secteur d'activité**

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

### **Taux d'activité**

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

### **Taux d'inactivité**

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

### **Ratio emploi-population**

Le ratio emploi-population est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

### **Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle**

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

### **Taux de dépendance**

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

## 6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans la région du Centre-Est, plus de la moitié des personnes en âge de travailler ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Les personnes occupées représentent 40,3 %.

Selon chacune des provinces du Kourittenga et du Boulgou, la main d'œuvre représente moins de la moitié de la population. Cependant, dans le Koulpélogo, la province la moins urbanisée, la main d'œuvre représente la moitié de la population (tableau 6.1).

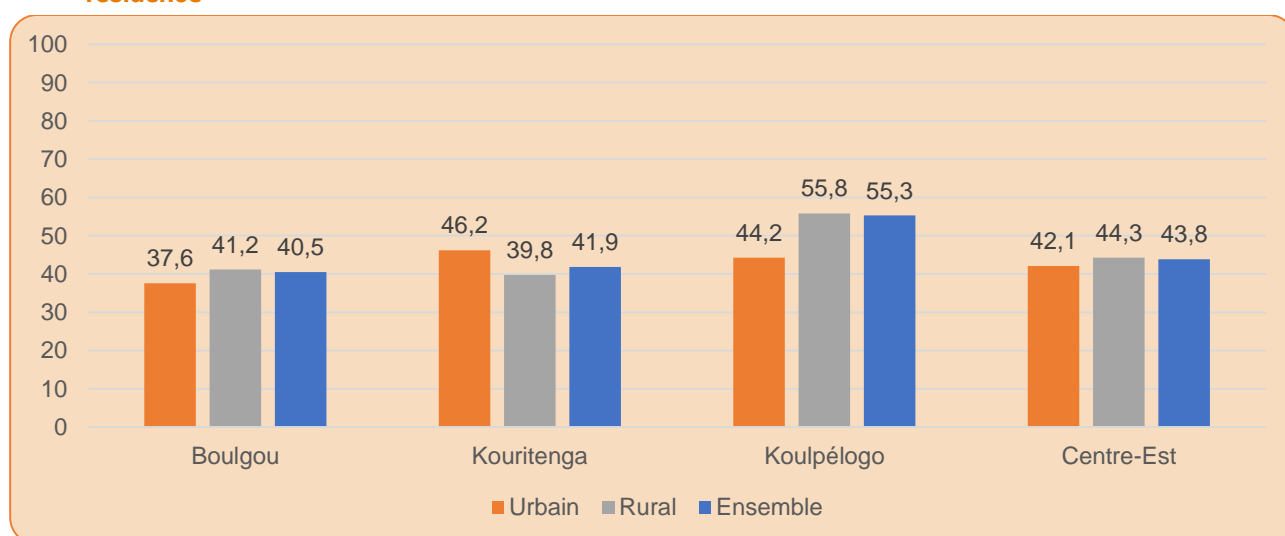
La prédominance des personnes hors la main pourrait s'expliquer par la structure de la population constituée de personnes en âge obligatoire de scolarisation.

**Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation**

Province	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Boulgou	36,8	3,7	59,5	100
Kourittenga	38,0	3,9	58,1	100
Koulpélogo	52,5	2,8	44,7	100
<b>Centre-Est</b>	<b>40,3</b>	<b>3,6</b>	<b>56,1</b>	<b>100</b>

Dans la région du Centre-Est, 43,8 % de la population participent et pourraient participer à la production des biens et service. En milieu urbain, le taux d'activité se situe 42,1 % contre 44,3 % en milieu rural. Dans la province du Koulpélogo, la moitié de la population en âge de travailler pourrait participer à la production des biens et services. Cependant, dans les provinces du Boulgou et du Kourittenga, seules quatre personnes sur dix pourraient participer réellement la production des biens et services. Par ailleurs, dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo, le taux de participation est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (Graphique 6.1).

**Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence**



Suivant le sexe des individus, on observe que dans les différentes provinces et communes de la région, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, au niveau de la région, les actifs (occupés et chômeurs) sont prépondérants chez les hommes (51,3 %) par rapport aux femmes (38,3 %).

Au niveau des communes, Soudougui a le taux le plus élevé (66,8 %) suivie de la commune de Tensobentenga (61,9 %). La commune de Dialgaye détient le taux le plus faible (28, %) dans la région (tableau 6.2).

**Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bagré	37,6	24,2	30,0
Bané	52,3	37,8	44,0
Beguedo	39,6	30,2	33,9
Bissiga	55,2	45,1	49,3
Bittou	54,1	34,7	43,4
Boussouma	46,5	43,8	44,8
Garango	39,3	29,0	33,0
Komtoega	47,0	35,1	40,0
Niaogho	47,2	39,5	42,7
Tenkodogo	48,6	33,5	40,1
Zabré	47,1	37,7	41,6
Zoaga	56,0	50,2	52,9
Zonsé	49,2	45,1	46,6
<b>Total Boulgou</b>	<b>47,5</b>	<b>35,4</b>	<b>40,5</b>
Andemtenga	43,4	34,3	37,9
Baskouré	46,2	37,7	41,0
Dialgaye	37,5	21,6	28,0
Gounghin	44,7	38,1	40,7
Kando	38,6	28,6	32,6
Koupela	55,2	39,6	46,7
Pouytenga	59,1	35,5	46,2
Tensobentenga	66,7	58,8	61,9
Yargo	43,7	33,3	37,6
<b>Total Kourittenga</b>	<b>50,5</b>	<b>35,5</b>	<b>41,9</b>
Comin-Yanga	64,2	55,1	59,2
Dourtenga	46,7	32,6	38,4
Lalgaye	50,2	29,9	38,8
Ouargaye	48,9	39,5	43,8
Sanga	63,8	56,9	60,0
Soudougui	72,3	62,1	66,8
Yargatenga	63,0	51,5	56,8
Yondé	61,2	52,8	56,5
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>61,0</b>	<b>50,6</b>	<b>55,3</b>
<b>Total Centre-Est</b>	<b>51,3</b>	<b>38,3</b>	<b>43,8</b>

Dans la région du Centre-Est, le taux d'activité connaît deux phases d'évolution en fonction des groupes d'âges. Il croît progressivement pour les groupes d'âges des jeunes. Ce traduirait une sortie des jeunes du système d'éducation et formation vers la vie active. A partir de 35 ans, le taux d'activité décroît en fonction des groupes d'âges.

Par ailleurs, quel que soit le groupe d'âges, les hommes participent plus à la production que les femmes. La répartition sociale selon le sexe de l'activité économique pourrait justifier cette situation.

Au sein de la population en âge de travailler, les groupes d'âges les plus actifs sont ceux de 25 à 59 ans pour l'ensemble des deux sexes, de 20 à 64 ans pour les hommes et de 25 à 49 ans pour les

femmes. Les taux d'activité les plus élevés sont observés au niveau du groupe d'âge 35 à 39 ans autant chez les hommes, chez les femmes que dans l'ensemble. Les générations les plus jeunes ainsi que les plus anciennes enregistrent les taux d'activité les plus faibles (tableau 6.3).

**Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe			
	Masculin	Féminin	Ensemble	
15-19		27,3	26,1	26,7
20-24		44,2	37,2	40,0
25-29		59,8	44,8	50,5
30-34		66,2	48,2	55,3
35-39		67,3	49,4	56,8
40-44		67,3	48,3	56,5
45-49		66,7	46,2	55,3
50-54		63,7	41,1	51,3
55-59		61,2	36,2	47,6
60-64		55,5	29,1	41,3
65 ou +		37,2	17,0	26,1
<b>Total</b>		<b>51,3</b>	<b>38,3</b>	<b>43,8</b>

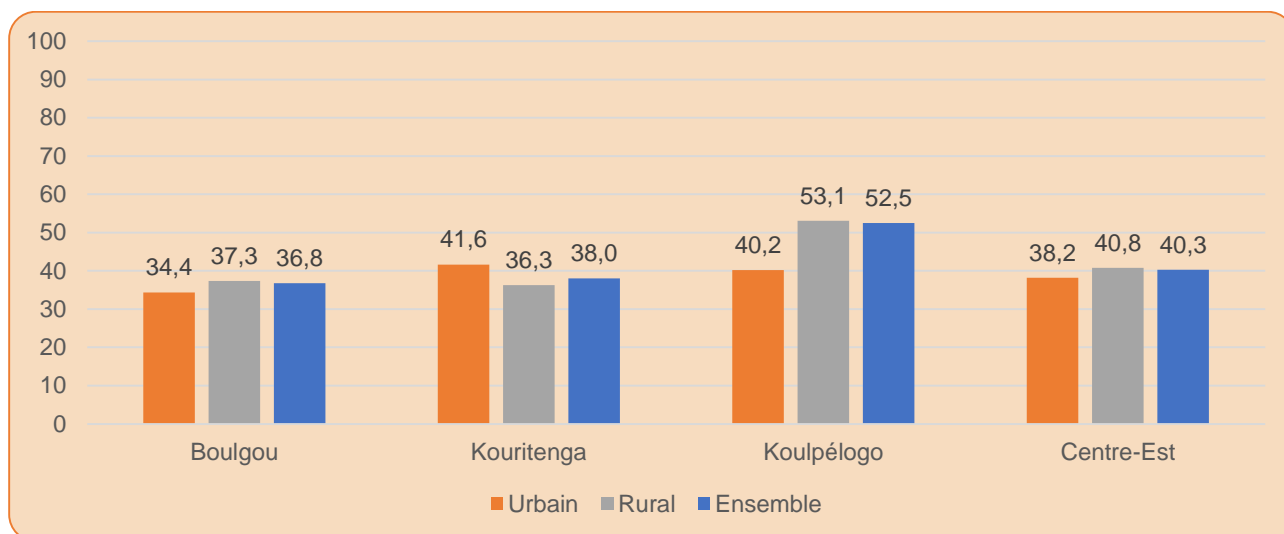
## 6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble de la région, le taux d'emploi de 40,3 % au dernier trimestre de 2019. Ainsi, la moitié de la population active ne participe pas directement aux activités liées au marché du travail.

Au niveau des provinces du Boulgou et du Kourittenga, le taux d'emploi est inférieur à 50 %. Seule dans la province du Koulpélogo, la moitié de la population active participe réellement à la production des biens et service.

Par ailleurs, à l'exception de la province du Kourittenga, le taux d'emploi est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain dans les provinces et dans l'ensemble de la région.

**Graphique 6.2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence**



Dans la région du Centre-Est, le ratio emploi-population chez les hommes est plus élevé que chez les femmes dans chacune des communes. Aussi, seulement, dans les communes de Tensobentenga (61,3 %), Comin-Yanga (56,2 %), Sanga (57,9 %), Soudougui (63,6 %), Yargatenga (52,7 %) et Yondé (55,4 %), le nombre d'emplois couvre la moitié de la population active.

Les ratios les plus faibles sont enregistrés dans les communes de Bagré (28,0 %), de Dialgaye (24,9 %) et Kando (28,3 %) (Tableau 6.4)

**Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bagré	35,4	22,2	28,0
Bané	44,9	32,6	37,9
Beguedo	37,2	28,0	31,6
Bissiga	53,9	43,5	47,9
Bittou	50,8	31,6	40,2
Boussouma	44,6	41,9	42,9
Garango	36,2	26,2	30,0
Komtoega	41,8	30,7	35,3
Niaogho	40,0	31,2	34,9
Tenkodogo	46,3	30,7	37,5
Zabré	41,4	32,7	36,2
Zoaga	49,7	44,6	47,0
Zonsé	43,4	38,6	40,3
<b>Total Boulgou</b>	<b>43,7</b>	<b>31,8</b>	<b>36,8</b>
Andemtenga	39,6	30,9	34,4
Baskouré	39,1	28,6	32,7
Dialgaye	34,5	18,5	24,9
Gounghin	42,2	36,3	38,6
Kando	33,7	24,7	28,3
Koupela	51,1	34,8	42,2
Pouytenga	56,1	30,7	42,2
Tensobentenga	66,1	58,3	61,3
Yargo	35,5	27,5	30,8
<b>Total Kourittenga</b>	<b>46,9</b>	<b>31,5</b>	<b>38,0</b>

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Comin-Yanga	61,3	52,1	56,2
Dourtenga	43,7	30,4	35,8
Lalgaye	46,5	26,8	35,5
Ouargaye	46,0	37,3	41,2
Sanga	62,1	54,5	57,9
Soudougui	69,1	58,9	63,6
Yargatenga	58,9	47,3	52,7
Yondé	60,0	51,7	55,4
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>58,2</b>	<b>47,7</b>	<b>52,5</b>
<b>Total Centre-Est</b>	<b>47,7</b>	<b>34,7</b>	<b>40,3</b>

Dans la région du Centre-Est, le ratio emploi-population est supérieur à 50 % pour la population de 30 à 49 ans. Il connaît deux phases d'évolution en fonction du groupe d'âges. Il est croissant pour les jeunes de moins de 35 ans. Il décroît progressivement à partir de 35 ans, synonyme d'une sortie du marché du travail en raison, probablement, de la retraite, de la rente, ...

Selon le sexe, le ratio emploi-population est plus élevé chez les hommes et que les femmes quel que soit le groupe d'âges. Aussi, tant chez que les femmes, il croît pour les groupes d'âges de 15 à 39 ans et décroît pour les autres groupes d'âges. (Tableau 6.5).

**Tableau 6.5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	23,3	22,2	22,7
20-24	39,1	32,5	35,1
25-29	55,3	40,3	46,0
30-34	62,5	44,0	51,3
35-39	64,2	45,4	53,2
40-44	64,1	44,8	53,2
45-49	63,8	43,1	52,2
50-54	61,0	38,6	48,7
55-59	58,8	34,2	45,4
60-64	53,6	27,8	39,7
65 ou +	36,2	16,4	25,2
<b>Total</b>	<b>47,7</b>	<b>34,7</b>	<b>40,3</b>

Dans la région du centre-Est, les trois quarts de la main-d'œuvre occupée exercent principalement dans le secteur primaire. Seulement, 15,6 % de la main d'œuvre est occupée dans le secteur tertiaire. La forte occupation de la main d'œuvre dans le secteur primaire pourrait résulter des caractéristiques du milieu physique de la région, favorable aux activités agrosylvopastorales et fauniques.

Dans chacune des provinces, l'activité économique demeure orientée principalement vers le secteur primaire. Cependant, la province du Kourittenga, la plus urbanisée, connaît relativement un fort développement des activités de fourniture de services. Ce qui résulterait du fait que cette province est une zone de transit et abrite une trentaine de marchés dont les plus dynamiques sont ceux de Koupela et Pouytenga.

En outre, le Kourittenga est la seule province de la région où le secteur secondaire est mieux développé probablement à cause de l'existence d'une dizaine d'unités de transformation ou de conservation agroalimentaires (tableau 6.6).

**Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité**

Province	Secteur d'activité				Total
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	
<b>Boulgou</b>	78,0	7,0	14,4	0,6	100
<b>Kourittenga</b>	63,0	13,0	23,3	0,7	100
<b>Koulpélogo</b>	89,4	1,5	8,9	0,2	100
Centre-Est	76,6	7,3	15,6	0,5	100

Dans la région du Centre-Est, parmi les personnes occupées, les travailleurs indépendants représentent 56,4 %, suivis des aides familiaux (35,2 %) et des salariés (5,3%). Cette structuration pourrait résulter de l'organisation des activités du secteur primaire dominées par des exploitations familiales.

La structure de la main d'œuvre selon la situation dans l'occupation reste similaire dans chacune des provinces. Dans chacune des provinces, travailleurs indépendants constituent la moitié de la main d'œuvre occupée. Quant aux aides familiaux, ils sont relativement les plus nombreux dans le Koulpélogo (46,2 %). Ils représentent le tiers de la main d'œuvre occupée dans le Kourittenga. (34,0 %) (Tableau 6.7).

**Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale**

Province	Situation dans l'occupation				Total
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	
Boulgou	60,9	6,0	29,7	3,4	100
Kourittenga	55,8	7,0	34,0	3,2	100
Koulpélogo	49,3	2,1	46,2	2,4	100
<b>Centre-Est</b>	<b>56,4</b>	<b>5,3</b>	<b>35,2</b>	<b>3,1</b>	<b>100</b>



## 6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le chômage demeure le phénomène socio-économique le suivi par les décideurs. Au sens du BIT, le taux de chômage dans la région du Centre-Est est de 8,2 % au dernier trimestre de 2019. Selon les provinces, le Kourittenga et le Boulgou enregistrent le même niveau le chômage (9,3 %), soit deux fois plus élevé que celui du Koulpélogo (5,0 %). Selon le milieu de résidence, excepté la province du Boulgou, le taux de chômage au sens du BIT touche plus le milieu urbain que le milieu rural.

Les faibles niveaux de chômage au sens du BIT contrastent avec les niveaux élevés de taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle. Ainsi, 40,4 % de la population active se trouvent en situation de chômage ou main d'œuvre potentielle au dernier trimestre de 2019. Selon les provinces, le Boulgou enregistre le niveau de chômage le plus élevé (9,3 %). Il est suivi du Kourittenga avec 45,6 %. Le Koulpélogo avec 29,3 % a le taux de chômage combiné le plus faible.

Selon le milieu de résidence, le taux combiné de chômage et main d'œuvre potentielle reste invariable dans le Boulgou. Cependant, il affecte plus le milieu urbain que le milieu rural dans le Koulpélogo. Dans le Kourittenga, c'est le milieu rural qui est touché. (Tableau 6.8).

**Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence**

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Boulgou	8,7	9,3	9,2	45,6	45,6	45,6
Kourittenga	9,8	8,9	9,2	36,6	41,6	39,9
Koulpélogo	9,1	5,0	5,1	40,0	28,8	29,3
<b>Centre-Est</b>	<b>9,3</b>	<b>7,9</b>	<b>8,2</b>	<b>40,9</b>	<b>40,3</b>	<b>40,4</b>

Le chômage touche plus les femmes (9,4% pour le taux BIT et 45,7 % pour le taux combiné) que les hommes (6,9 % pour le taux BIT et 34,1 % pour le taux combiné) dans la région du Centre-Est. Ce résultat demeure valable pour les trois provinces et pour la plupart des communes. Cependant, il y a des communes comme Bané dans le Boulgou, Gounghin, Tensobentenga et Yargo dans le Kourittenga et Ouargaye dans le Koulpélogo où les femmes sont moins au chômage que les hommes. Ainsi, il existe des fortes disparités de chômage entre les hommes et les femmes selon la commune. Le taux de chômage BIT dépasse les 20 % chez les femmes dans les communes de Niaogho et de Baskouré. (Tableau 6.9). Le taux combiné est supérieur à 50 % dans les communes de Bagré, Beguedo, Bittou, Garango, Niaogho, Zabré, Dialgaye, Kando, Tensobentenga et Lalgaye. (Tableau 6.9)

**Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe**

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Bagré	5,8	8,1	6,8	45,4	57,5	51,6
Bané	14,0	13,7	13,8	35,6	44,8	40,5
Beguedo	6,1	7,2	6,7	44,9	54,7	50,7
Bissiga	2,3	3,4	2,9	33,6	42,2	38,5
Bittou	6,1	9,0	7,4	34,8	53,7	44,6
Boussouma	4,2	4,3	4,3	36,6	39,4	38,3
Garango	7,8	9,7	8,8	44,9	54,7	50,6
Komtoega	11,1	12,5	11,8	46,5	56,0	51,8

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Niaogho	15,1	21,2	18,4	41,4	50,1	46,3
Tenkodogo	4,8	8,3	6,4	34,1	48,7	41,7
Zabré	12,2	13,3	12,8	46,0	53,2	50,1
Zoaga	11,2	11,2	11,2	35,4	35,6	35,5
Zonsé	11,8	14,4	13,4	40,3	47,0	44,6
<b>Total Boulgou</b>	<b>8,0</b>	<b>10,3</b>	<b>9,2</b>	<b>39,4</b>	<b>50,5</b>	<b>45,6</b>
Andemtenga	8,6	9,9	9,3	41,8	49,6	46,3
Baskouré	15,5	24,0	20,3	37,6	50,6	45,2
Dialgayé	8,2	14,7	11,2	45,3	63,5	55,2
Gounghin	5,6	4,7	5,1	30,6	34,6	32,9
Kando	12,5	13,7	13,1	49,6	58,9	54,9
Koupela	7,5	12,1	9,6	26,3	40,6	33,5
Pouytenga	5,1	13,6	8,7	24,1	49,3	36,6
Tensobentenga	1,0	0,9	0,9	13,9	18,4	16,6
Yargo	18,7	17,5	18,1	48,1	55,1	52,0
<b>Total Kourittenga</b>	<b>7,2</b>	<b>11,3</b>	<b>9,2</b>	<b>32,0</b>	<b>46,8</b>	<b>39,9</b>
Comin-Yanga	4,5	5,5	5,0	26,3	32,2	29,4
Dourtenga	6,6	6,9	6,8	37,3	47,6	42,9
Lalgayé	7,2	10,2	8,5	42,2	62,6	53,0
Ouargayé	6,1	5,4	5,8	37,3	42,8	40,2
Sanga	2,7	4,2	3,4	19,4	24,2	22,0
Soudougou	4,4	5,2	4,8	13,0	18,1	15,6
Yargatenga	6,4	8,2	7,3	27,9	36,6	32,3
Yondé	1,9	1,9	1,9	19,3	21,6	20,5
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>5,1</b>	<b>25,7</b>	<b>32,6</b>	<b>29,3</b>
<b>Total Centre-Est</b>	<b>6,9</b>	<b>9,4</b>	<b>8,2</b>	<b>34,1</b>	<b>45,7</b>	<b>40,4</b>

Le chômage touche principalement les plus jeunes d'âge légal d'éducation et de formation. Le taux de chômage au sens du BIT décroît en fonction du groupe d'âge dans l'ensemble de la région et quel que soit le sexe. Les groupes d'âge les plus jeunes sont donc ceux qui recherchent le plus activement un emploi. Les taux les moins élevés sont ainsi observés dans le groupe d'âge 65 ans ou plus (tableau 6.10).

**Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	14,8	14,8	14,8
20-24	11,7	12,7	12,3
25-29	7,7	10,0	9,0
30-34	5,7	8,6	7,2
35-39	4,7	8,0	6,4
40-44	4,8	7,2	5,9
45-49	4,3	6,8	5,4
50-54	4,2	6,0	5,0
55-59	3,9	5,5	4,6
60-64	3,6	4,5	3,9
65 ou +	2,8	3,9	3,2
<b>Total</b>	<b>6,9</b>	<b>9,4</b>	<b>8,2</b>

Dans la région du Centre-Est, le chômage varie en fonction du niveau d'instruction de la population

active. Il affecte plus la main d'œuvre de niveaux d'instruction primaire, post-primaire et secondaire. La hausse des taux de chômage avec le niveau d'instruction pourrait s'expliquer par la prise en compte de la recherche active d'emploi dans la définition du chômage.

Selon le sexe, le chômage touche plus les femmes que les hommes quel que soit le niveau d'instruction. L'écart entre les hommes et les femmes en point de pourcentage de chômage se dégrade en fonction du niveau d'instruction. Ce résultat indique que le niveau d'instruction contribuerait faiblement à la réduction des disparités d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes (tableau 6.11).

**Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe**

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	6,0	8,5	7,3	32,8	44,6	39,5
Primaire	9,4	13,1	10,9	36,3	49,4	42,3
Post-primaire	11,5	14,8	13,0	43,9	54,7	49,3
Secondaire	8,5	12,8	10,0	35,8	45,0	39,4
Supérieur	6,4	11,2	7,4	22,5	37,3	26,0
<b>Total</b>	<b>6,9</b>	<b>9,4</b>	<b>8,2</b>	<b>34,1</b>	<b>45,7</b>	<b>40,4</b>

En 2019, dans la région du Centre-Est, la quasi-totalité des chômeurs sont en quête de leur premier emploi quelle que soit la province (tableau 6.12).

**Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage**

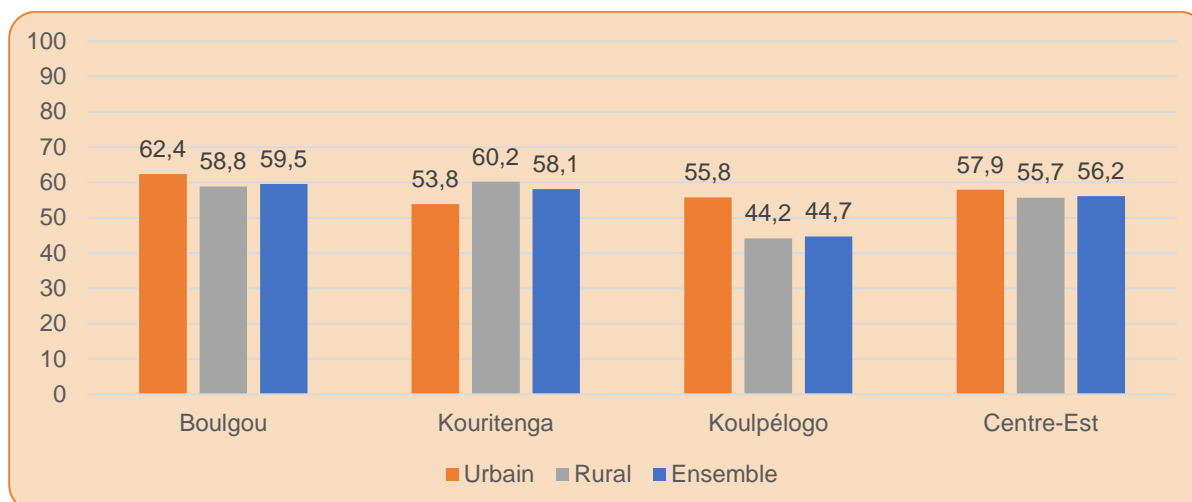
Province	Statut au chômage		Total
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 <sup>er</sup> emploi	
Boulgou	2,3	97,7	100
Kourittenga	3,9	96,1	100
Koulikégo	2,2	97,8	100
<b>Centre-Est</b>	<b>2,9</b>	<b>97,1</b>	<b>100</b>

## 6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

Dans la région du Centre-Est, la moitié de la population en âge de travailler est hors main-d'œuvre. Ce résultat illustre un niveau élevé d'inactivité dans la région qui pourrait résulter de la prédominance des personnes en âge légal de d'éducation (15-24 ans) au sein de la main d'œuvre. Dans les provinces, l'inactivité touche plus la moitié de la population en âge de travailler des provinces du Boulgou et du Kourittenga et moins de la moitié dans le Koulikégo.

Par ailleurs, excepté la province du Koulikégo, le taux d'inactivité est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (graphique 6.5).

**Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence**



Les communes les plus affectées par l'inactivité sont Dialgaye (72,0 %), Bagré (70,0 %), Kando (67,4 %), Garango (67,0 %) et Beguedo (66,1 %). Dans ces communes, plus des deux tiers de la population en âge de travailler sont en situation d'inactivité.

En revanche, les communes les moins affectées sont Soudougou (33,2 %) et Sangha (40,1 %) dans la province du Koulpélogo et Tensobentenga (38,1 %) dans le Kourittenga (tableau 6.13).

**Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bagré	62,4	75,8	70,0
Bané	47,7	62,2	56,0
Beguedo	60,4	69,8	66,1
Bissiga	44,8	54,9	50,7
Bittou	45,9	65,3	56,6
Boussouma	53,5	56,2	55,2
Garango	60,7	71,0	67,0
Komtoega	53,0	64,9	60,0
Niaogho	52,8	60,5	57,3
Tenkodogo	51,4	66,5	59,9
Zabré	52,9	62,3	58,4
Zoaga	44,0	49,8	47,1
Zonsé	50,8	54,9	53,4
<b>Total Boulgou</b>	<b>52,5</b>	<b>64,6</b>	<b>59,5</b>
Andemtenga	56,6	65,7	62,1
Baskouré	53,8	62,3	59,0
Dialgaye	62,5	78,4	72,0
Gounghin	55,3	61,9	59,3
Kando	61,4	71,4	67,4
Koupela	44,8	60,4	53,3
Pouytenga	40,9	64,5	53,8
Tensobentenga	33,3	41,2	38,1
Yargo	56,3	66,7	62,4
<b>Total Kourittenga</b>	<b>49,5</b>	<b>64,5</b>	<b>58,1</b>
Comin-Yanga	35,8	44,9	40,8
Dourtenga	53,3	67,4	61,6

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Lalgaye	49,8	70,1	61,2
Ouargaye	51,1	60,5	56,2
Sanga	36,2	43,1	40,0
Soudougui	27,7	37,9	33,2
Yargatenga	37,0	48,5	43,2
Yondé	38,8	47,2	43,5
<b>Total Koulpélogo</b>	<b>39,0</b>	<b>49,4</b>	<b>44,7</b>
<b>Total Centre-Est</b>	<b>48,7</b>	<b>61,7</b>	<b>56,2</b>

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés chez les jeunes des groupes d'âges officiels de fréquentation (15 à 24 ans) et chez les personnes en âge légal de départ à la retraite (55 ans ou plus). L'inactivité touchant la moitié de l'effectif de ces groupes d'âges pourrait s'expliquer par la fréquentation scolaire, les formations technique et professionnelle, le départ à la retraite, l'exploitation de la rente. Comparativement aux groupes d'âges extrêmes, le taux d'inactivité est moins élevé et relativement stable pour la population âgée de .25 à 54 ans.

Par ailleurs, l'inactivité affecte plus les femmes que les hommes quel que soit le groupe d'âge considéré. La moitié de la population féminine vit ce phénomène (tableau 6.14).

**Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	72,7	73,9	73,3
20-24	55,8	62,8	60,0
25-29	40,2	55,2	49,5
30-34	33,8	51,8	44,7
35-39	32,7	50,6	43,2
40-44	32,7	51,7	43,5
45-49	33,3	53,8	44,7
50-54	36,3	58,9	48,7
55-59	38,8	63,8	52,4
60-64	44,5	70,9	58,7
65 ou +	62,8	83,0	73,9
<b>Total</b>	<b>48,7</b>	<b>61,7</b>	<b>56,2</b>

Parmi la population hors main-d'œuvre de la région, les quatre cinquièmes résident en milieu rural. La prédominance de la population hors main- d'œuvre en milieu rural est aussi constatée dans chacune des provinces de la région. Particulièrement, dans le Koulpélogo, la quasi-totalité (94,1 %) de la population hors main d'œuvre réside en milieu rural (tableau 6.15).

**Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence**

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Boulgou	20,3	79,7	100
Kourittenga	30,0	70,0	100
Koulpélogo	5,9	94,1	100
<b>Centre-Est</b>	<b>21,2</b>	<b>78,8</b>	<b>100</b>

Dans la région du Centre-Est, 72,6 % de la population hors main-d'œuvre est sans aucun niveau d'instruction. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (77,4 %) que chez les hommes (64,4

%). Pour les individus de niveau primaire d'au moins, les hommes sont relativement plus hors main d'œuvre que les femmes (tableau 6.16).

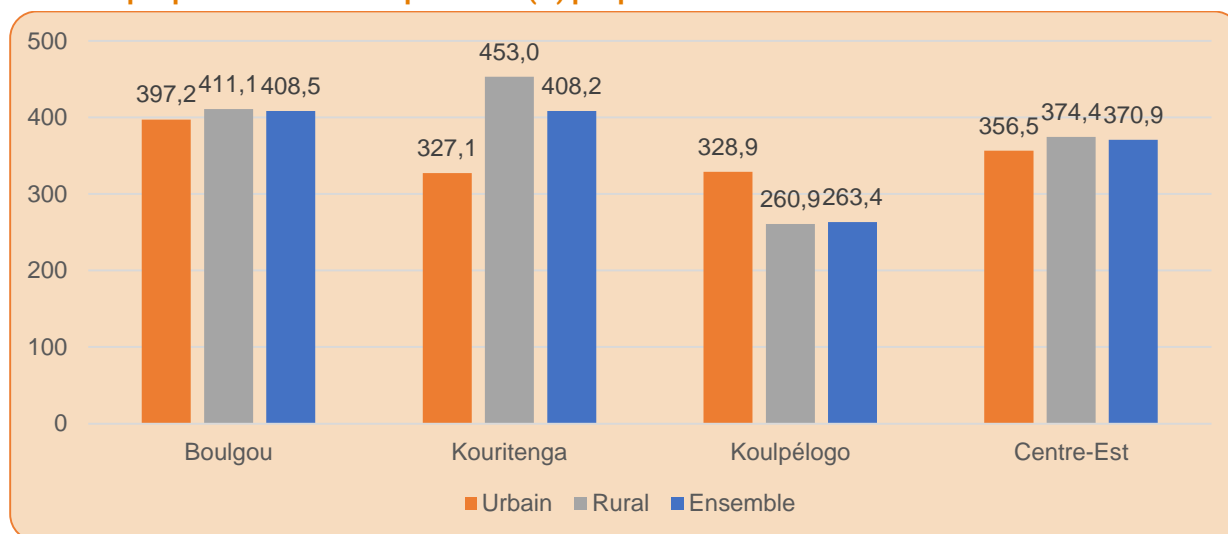
**Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction**

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	64,4	10,3	16,5	7,7	1,1	100
Féminin	77,4	6,8	11,6	3,8	0,4	100
<b>Total</b>	<b>72,6</b>	<b>8,1</b>	<b>13,4</b>	<b>5,2</b>	<b>0,7</b>	<b>100</b>

## 6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance est de 370,9 % dans la région du Centre-Est. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge 3,7 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. Dans le Boulgou et le Kourittenga, la charge par actif occupé est plus élevée (4,1 personnes) que dans le Koulpélogo (2,6 personnes). Cette charge demeure également prépondérante en milieu urbain comparativement au milieu rural dans les provinces du Boulgou et du Kourittenga. (Graphique 6.6).

Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



## 6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique au travail des jeunes, le chômage des jeunes, qui constitue est une question politique importante tant au niveau national que régional. Le terme « jeunes » est défini sous deux angles : les personnes âgées de 15 à 24 ans (définition internationale) et personnes âgées de 15 à 35 ans (définition nationale).

Au dernier trimestre de 2019, les deux tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans de la région sont hors main d'œuvre. Ainsi, seulement un tiers de cette population est actif. En milieu rural, la proportion des jeunes actifs de 15-24 ans est de 65,5 % contre 79,0 % en milieu urbain.

Par ailleurs, les jeunes hommes sont relativement plus actifs que les jeunes femmes quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	24,3	16,1	19,7	30,8	29,8	30,2	29,3	26,8	27,9
Chômeurs	4,1	4,9	4,6	4,6	4,1	4,3	4,5	4,3	4,4
Hors main-d'œuvre	71,6	79,0	75,7	64,6	66,1	65,5	66,2	68,9	67,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Les actifs occupés de 15-24 ans dans la région et dans chacune des provinces sont

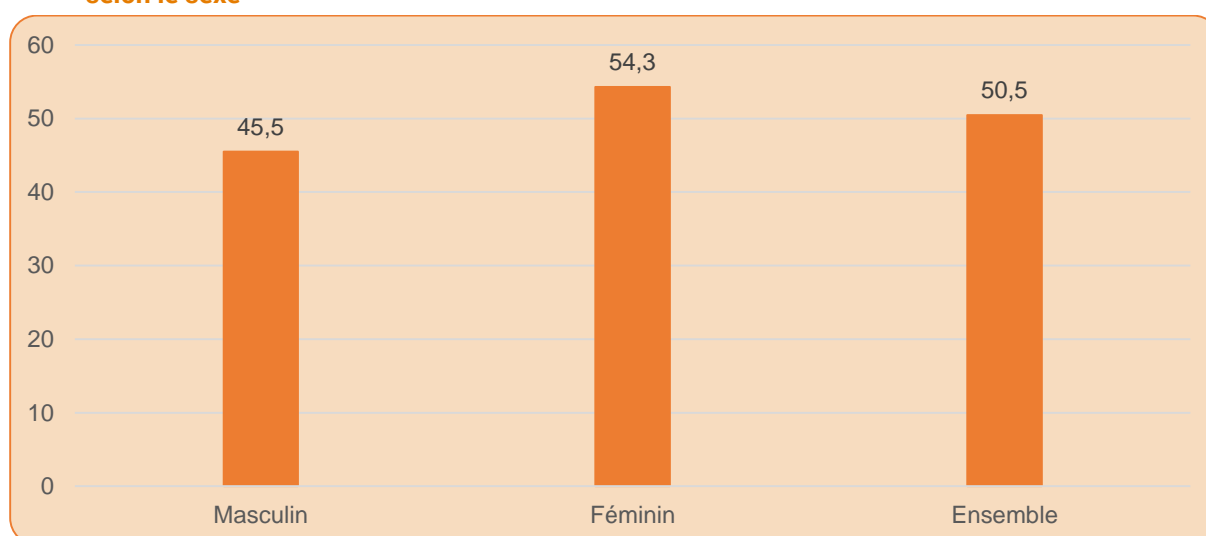
majoritairement d'aucun niveau d'instruction. La faible représentation des jeunes instruits parmi les actifs occupés pourrait s'expliquer leur faible effectif parmi les jeunes actifs (car ils sont toujours dans le système d'éducation et de formation).

**Tableau 6.18: répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction**

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Boulgou	64,2	17,8	14,4	3,1	0,5	100
Kourittenga	57,4	19,7	18,7	3,6	0,6	100
Koulpélogo	75,5	7,1	12,5	4,5	0,4	100
<b>Centre-Est</b>	<b>66,0</b>	<b>15,0</b>	<b>14,9</b>	<b>3,6</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>

Dans la région du Centre-Est, la moitié de la population âgée de 15-24 ans est non scolarisée et n'exerce aucune activité économique. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car la moitié (54,3 %) d'elles vit dans cette situation contre 45,5 % pour les hommes. Ces résultats pourraient être dus à la faible efficacité interne (rétention) et externe (insertion socio-économique) du système d'éducation et de formation.

**Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe**



Dans la région du Centre-Est, la moitié de jeunes de 15-35 ans (58,7 %) est hors main d'œuvre et 4,3 % sont des chômeurs. Les occupés sont plus nombreux chez les femmes (61,8 %) par rapport aux hommes (54,2 %). Le milieu rural abrite une part importante de personnes hors main d'œuvre (62,2 %) au sein des jeunes par rapport au milieu urbain (57,7 %).

Par ailleurs, la population juvénile hors la main d'œuvre est plus représentée chez les femmes par rapport aux hommes quel que soit le milieu de résidence.



**Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence**

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	42,8	25,6	33,3	41,0	36,1	38,1	41,4	33,9	37,0
Chômeurs	3,8	5,2	4,6	4,5	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3
Hors main-d'œuvre	53,4	69,2	62,1	54,5	59,9	57,7	54,3	61,8	58,7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

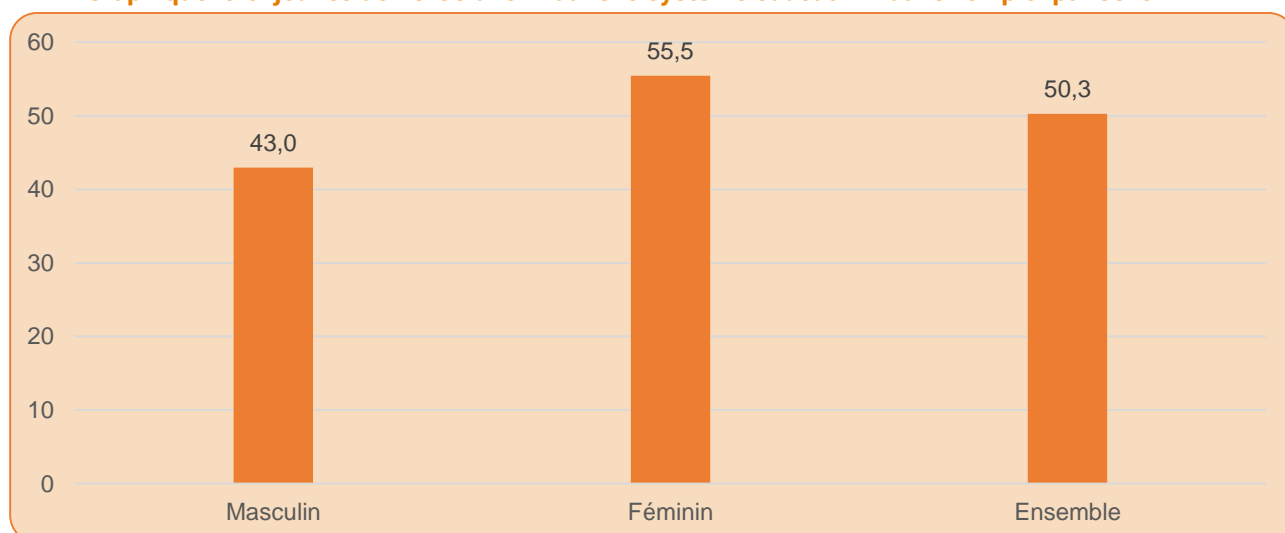
Dans la région du Centre-Est, sept jeunes actifs occupés sur dix sont sans niveau d'instruction. Les jeunes actifs occupés ayant un niveau secondaire ou supérieur représentent une faible proportion. Dans chacune des provinces de la région, les actifs occupés de 15-35 ans n'ont principalement aucun niveau d'instruction.

**Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction**

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Boulgou	70,9	13,1	9,8	4,4	1,8	100
Kourittenga	66,3	14,2	12,1	5,3	2,1	100
Koulikoro	81,8	5,6	7,7	4,0	0,9	100
<b>Centre-Est</b>	<b>72,6</b>	<b>11,3</b>	<b>9,9</b>	<b>4,6</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>

La moitié des jeunes de 15-35 ans ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi. La désagrégation par sexe indique que les jeunes femmes sont plus affectées par ce phénomène (55,5 % contre 43,0 % pour les hommes).

**Graphique 6.6: jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe**



## CONCLUSION

Dans la région du Centre-Est, plus de la moitié des personnes en âge de travailler ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Les personnes occupées représentent 40,3 % de la population en âge de travailler. Ainsi, 43,8 % de la population participent ou pourraient participer à la production des biens et service dans la région.

Dans l'ensemble de la région, le taux d'emploi est de 40,3 % au dernier trimestre de 2019, synonyme que la moitié de la population en âge de travailler ne participe pas directement aux activités liées au marché du travail.

Par ailleurs, les trois quarts de la main-d'œuvre occupée exercent principalement dans le secteur primaire et les travailleurs indépendants représentent 56,4 %, suivis des aides familiaux (35,2 %) et des salariés (5,3%).

Au sens du BIT, le taux de chômage dans la région du Centre-Est est de 8,2 % au dernier trimestre de 2019. La quasi-totalité des chômeurs sont en quête de leur premier emploi.

Globalement, un actif occupé dans la région du Centre-Est a en charge 3,7 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans.

## CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE

### INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

### Collecte des données

La natalité, la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

### Définition des concepts

#### Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

#### Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

#### Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

#### Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.

### **Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)**

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

### **Indice synthétique de fécondité (ISF)**

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

### **Quotient de mortalité infantile (1q0)**

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

### **Quotient de mortalité juvénile (4q1)**

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

### **Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)**

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

## 7.1. NATALITE

Le taux brut de natalité est de 41,4 ‰ dans la région du Centre-Est. Il est de 39,7 en milieu urbain et 41,8 ‰ en milieu rural. Le taux brut de natalité est de 40,7 dans le Boulgou, 43,6 dans le Koulpélogo et 40,9 dans le Kourittenga.

**Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province**

	TBN (‰)
Milieu de résidence	
Urbain	39,7
Rural	41,8
<b>Province</b>	
Boulgou	40,7
Koulpélogo	43,6
Kourittenga	40,9
<b>Ensemble</b>	<b>41,4</b>

## 7.2. FECONDITE

### 7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

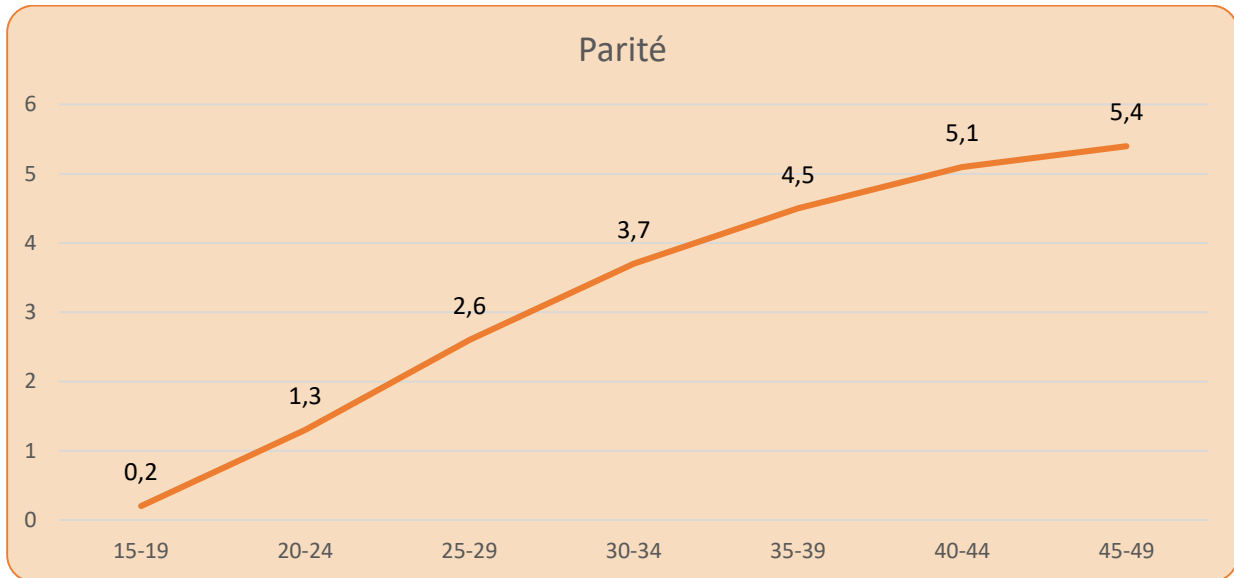
Le nombre d'enfants né vivants par femme augmente l'âge des mères. De 0,2 enfant par femme dans le groupe d'âge 15-19 ans, il est de 2,6 dans le groupe d'âge 25-29 ans pour s'établir à 5,4 enfants par femmes à la fin de la vie féconde.

Parmi les femmes de 15-19 ans, 17,3 % des femmes ont déjà eu au moins une naissance vivante. A la fin de la vie féconde (45-49 ans), on a 3,5 % de femmes qui n'ont pas encore expérimenté la fécondité et 49,2 % ont eu au minimum six (06) enfants nés vivants.

**Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants**

Groupe d'âges des mères	Proportion d'enfants né-vivants							Total	Parité
	0	1	2	3	4	5	6 et plus		
15-19 ans	82,7	13,7	2,6	0,7	0,2	0,1	0	100	0,2
20-24 ans	30,8	31,6	23,8	8,8	3,2	1,3	0,5	100	1,3
25-29 ans	10,5	14,2	25,2	24,6	14,6	6,8	4,1	100	2,6
30-34 ans	5,1	6	13,3	20,8	22,4	17,3	15,1	100	3,7
35-39 ans	3,7	3,8	8,1	14,4	19,6	20,4	30	100	4,5
40-44 ans	3,5	2,9	6,1	10,4	14,8	18,6	43,7	100	5,1
45-49 ans	3,5	2,8	5,7	9,1	12,7	17	49,2	100	5,4

**Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée**

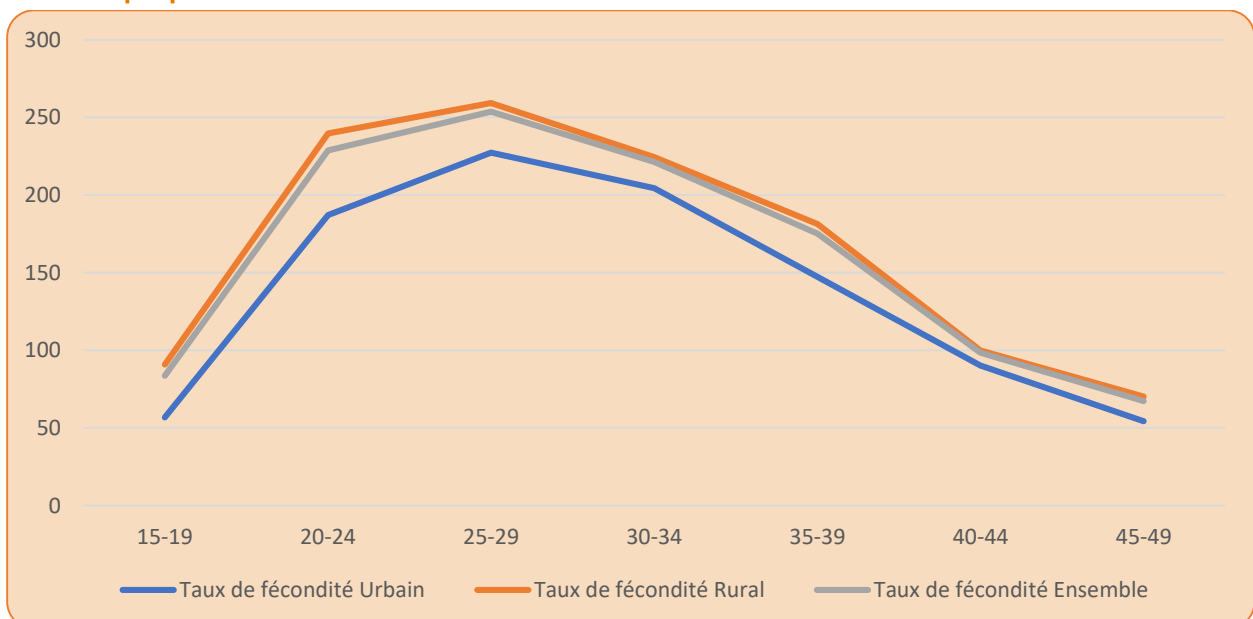


### 7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

Le taux de fécondité se chiffre à 83,6 % chez les femmes de 15-49 ans. Il est plus élevé chez les femmes de 25-29 ans où on a enregistré en moyenne 253,6 naissances vivantes pour mille (1000) femmes de ce groupe d'âges. On note par ailleurs que dans tous les groupes d'âges des mères se situant entre 20 et 34 ans, les taux de fécondité enregistrés sont au-delà de 200 % (soit au moins une naissance vivante pour 5 femmes). La fécondité reste élevée aux âges avancés, mis en évidence par le taux de fécondité qui s'élève à 67 % chez les femmes de 45-49 ans.

L'analyse selon le milieu de résidence montre une fécondité relativement plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, dans tous les groupes d'âges des mères les taux de fécondité sont plus élevés dans chez les femmes vivant en milieu rural que chez celles vivant en milieu urbain avec des écarts qui atteignent 50 points de pourcentage dans le groupe d'âge 25-29 ans.

**Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence**



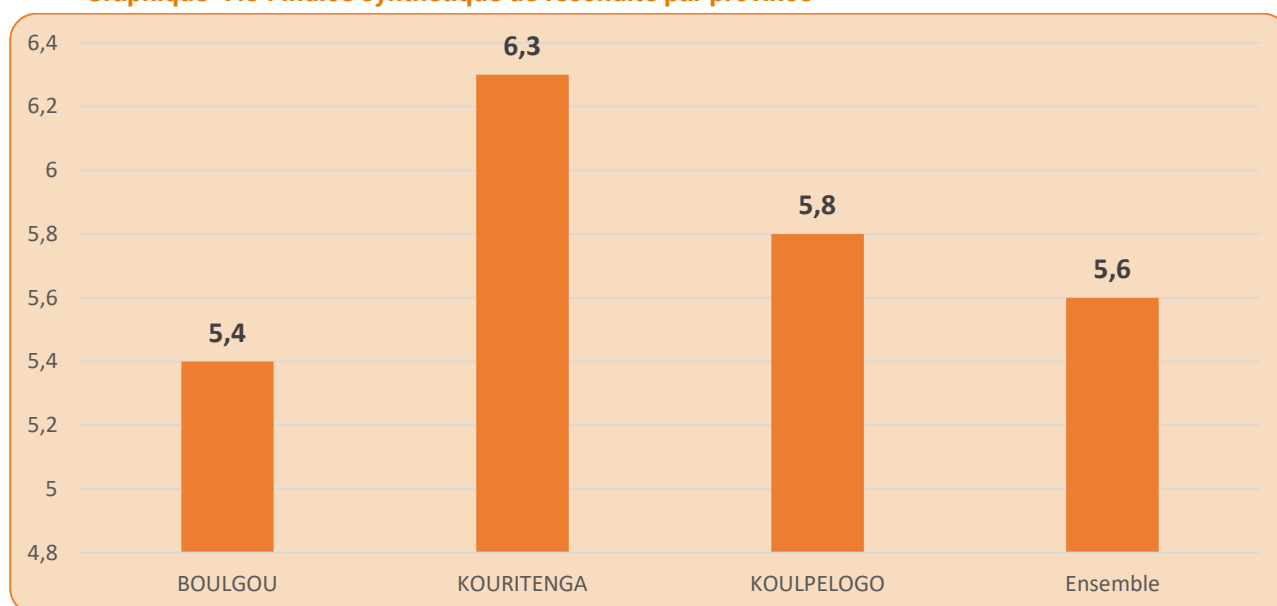
**Tableau 7.3: Taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence**

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19 ans	56,7	90,8	83,6
20-24 ans	187	239,6	228,7
25-29 ans	227,3	259,2	253,6
30-34 ans	204,4	224,3	221,2
35-39 ans	147,3	181,3	175
40-44 ans	90,2	99,9	98,4
45-49 ans	54,2	70,2	67,3

### 7.2.3. Indice synthétique de fécondité

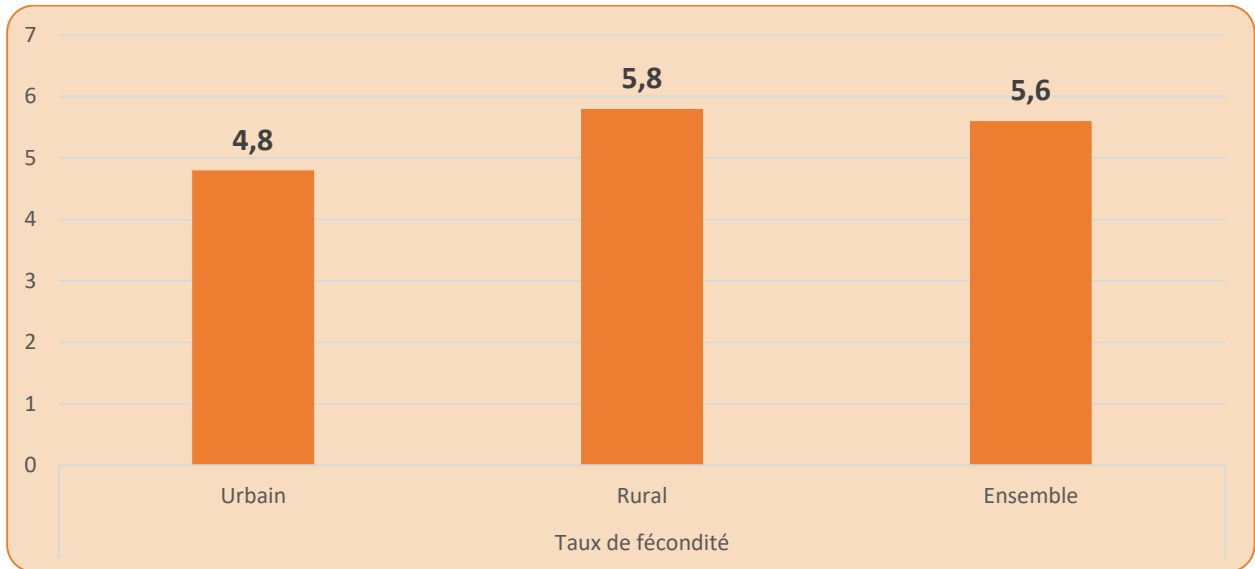
Dans la région du Centre-Est, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 5,6 enfants par femme. Au niveau des provinces, il est plus élevé dans le Kourittenga (6,3 enfants par femmes), suivi du Koulpéogo (5,8 enfants par femme). L'ISF dans la province du Boulgou est de 5,4 enfants par femme.

**Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province**



L'ISF est de 4,8 enfants par femme en milieu urbain et 5,8 enfants en milieu rural soit un écart de 1 enfant entre les femmes vivant en milieu urbain et celles du milieu rural.

**Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence**





## 7.3. MORTALITE

Dans la région du Centre-Est, la mortalité chez les enfants de moins de cinq ans reste élevée. En effet, 57 enfants sur 1000 naissances vivantes décèdent avant leur premier anniversaire et 89 sur 1000 avant leur cinquième anniversaire. La mortalité avant le premier anniversaire est plus élevée chez les garçons que chez les filles (respectivement 61,6 ‰ et 52,2 ‰). Cependant pour les enfants qui ont atteint un an, le risque de décéder avant le cinquième anniversaire est légèrement plus élevé chez les filles (34,4 ‰) que chez les garçons (33,1 ‰).

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	61,6	52,2	56,8
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	33,1	34,4	33,7
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	92,7	84,8	88,5

## CONCLUSION

Le taux brut de natalité se situe à 41,4 ‰ dans la région du Centre-Est. Il est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette natalité corrobore une forte fécondité. Dans la région du Centre-Est, une femme, dans sa vie féconde, met en moyenne 5,6 enfants nés vivants. La mortalité chez les enfants de moins de 5 ans demeure élevée. En effet, 57 enfants sur mille naissances vivantes décèdent avant leur premier anniversaire et 86 sur 1000 avant leur cinquième anniversaire.



## CHAPITRE 8 : MIGRATION

### INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Centre-Est, entre la région Centre-Est et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

La région des Centre-Est est une zone forte à productivités agro-sylvo-pastorales et est frontalière avec deux pays voisins du Burkina Faso. De ce fait, elle attire des populations venues des autres parties du Burkina Faso et des pays frontaliers (Ghana et le Togo).

### Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- le lieu de résidence il y a un an: cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5<sup>e</sup> RGPH ;
- transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

### Définition des concepts

#### Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue<sup>2</sup> définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est

---

<sup>2</sup> Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

### **Migration interne**

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration inter-régionale ou interprovinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciales ou intercommunales.

### **Migration externe ou internationale**

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui reste moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

### **Migration durée de vie**

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

## Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

## Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

## 8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Centre-Est ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région du Centre-Est ? Où vont les natifs de cette région ? Elle met aussi en exergue les échanges migratoires entre les provinces de la région du Centre-Est.

Dans du Centre-Est, 12,9 % des résidents sont des migrants dont 5,3 % de migrants internes et 7,6 % de migrants internationaux.

Le statut de migratoire varie selon le sexe. En effet, 12,8 % de la population masculine sont des migrants dont 5,9 % de migrants internes et 6,9 % de migrants internationaux. Chez les femmes, les migrantes représentent 13,0 % dont 9,1 % de migrants internes et 3,9 % de migrants internationaux. Ainsi, dans la région du Centre-Est, la migration interne concerne plus les femmes que les hommes tandis que la migration internationale concerne plus les hommes (tableau 8.1).

Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	576 490	87,2	667 291	87,0	1 243 781	87,1
Migrants internationaux	45 757	6,9	30 257	3,9	76 014	5,3
Migrants internes	38 934	5,9	69 493	9,1	108 427	7,6
<b>Total migrant</b>	<b>84 691</b>	<b>12,8</b>	<b>99 750</b>	<b>13,0</b>	<b>184 441</b>	<b>12,9</b>
<b>Total</b>	<b>661 181</b>	<b>100</b>	<b>767 041</b>	<b>100</b>	<b>1 428 222</b>	<b>100</b>

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée de vie résidant dans le Centre-Est. Ce rapport est dans l'ensemble en faveur des femmes migrantes internes durée de vie avec 55 hommes pour 100 femmes pour le niveau national.

Quel qu'en soit le groupe d'âge, le nombre de migrants internes des femmes est proportionnellement plus élevé que celui des hommes (Tableau 8.2).

Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	4 355	12,0	4 442	6,7	8 797	8,6 98,0	
5-9	4 589	12,7	5 143	7,8	9 732	9,5 89,2	
10-14	4 157	11,4	5 061	7,7	9 218	9,0 82,1	
15-19	3 621	10,0	6 470	9,8	10 091	9,9 56,0	

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
20-24	2 914	8,0	8 041	12,3	10 955	10,8	36,2
25-29	2 921	8,0	7 806	12,0	10 727	10,5	37,4
30-34	3 220	8,9	6 808	10,3	10 028	9,8	47,3
35-39	2 633	7,3	5 392	8,2	8 025	7,9	48,8
40-44	2 174	6,0	4 002	6,1	6 176	6,0	54,3
45-49	1 582	4,4	3 013	4,6	4 595	4,5	52,5
50-54	1 219	3,4	2 451	3,7	3 670	3,6	49,7
55-59	843	2,3	1 816	2,8	2 659	2,6	46,4
60-64	742	2,0	1 596	2,4	2 338	2,3	46,5
65-69	485	1,3	1 080	1,6	1 565	1,5	44,9
70-74	380	1,0	1 063	1,6	1 443	1,4	35,7
75-79	215	0,6	616	0,9	831	0,8	34,9
80-84	116	0,3	472	0,7	588	0,6	24,6
85 ou +	148	0,4	549	0,8	697	0,7	27,0
<b>Total</b>	<b>36 314</b>	<b>100</b>	<b>65 821</b>	<b>100</b>	<b>102 135</b>	<b>100</b>	<b>55,2</b>

La répartition des migrants internes récents montre que, pour l'ensemble de la région, les femmes sont plus concernées que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 76,6 hommes pour 100 femmes (tableau 8.3). Quel que soit le groupe d'âges, il y a plus de migrantes récentes chez les femmes que chez les hommes.

**Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents**

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
01-avr	856	11,8	931	9,9	1 787	10,8	91,9
05-sept	942	13,1	1 084	11,5	2 026	12,2	86,9
oct-14	887	12,3	1 058	11,3	1 945	11,7	83,8
15-19	967	13,4	1 488	15,9	2 455	14,8	65
20-24	846	11,8	1 320	14,1	2 166	13,1	64,1
25-29	713	9,9	1 019	10,9	1 732	10,4	70
30-34	601	8,4	691	7,4	1 292	7,8	87
35-39	395	5,5	463	4,9	858	5,2	85,3
40-44	239	3,3	341	3,6	580	3,5	70,1
45-49	219	3	233	2,5	452	2,7	94
50-54	155	2,2	188	2	343	2,1	82,4
55-59	109	1,5	155	1,7	264	1,6	70,3
60-64	107	1,5	125	1,3	232	1,4	85,6
65-69	47	0,7	88	0,9	135	0,8	53,4
70-74	54	0,8	78	0,8	132	0,8	69,2
75-79	22	0,3	49	0,5	71	0,4	44,9
80-84	13	0,2	37	0,4	50	0,3	35,1
85 ou +	18	0,3	41	0,4	59	0,4	43,9
<b>Total</b>	<b>7 190</b>	<b>100</b>	<b>9 389</b>	<b>100</b>	<b>16 579</b>	<b>100</b>	<b>76,6</b>

L'analyse du tableau 8.4 fait apparaître que 70,0 % des migrants de la région résident en milieu rural.

**Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence**

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	214 006	17,2	1 029 775	82,8	1 243 781	100
Migrants	55 335	30,0	129 106	70,0	184 441	100
<b>Total</b>	<b>269 341</b>	<b>18,9</b>	<b>1 158 881</b>	<b>81,1</b>	<b>1 428 222</b>	<b>100</b>

La répartition de la population selon le statut migratoire diffère en fonction de la province en 2019. La province du Boulgou compte 693 989 migrants, soit 11,4 % de la population résidente de la province. Celle du Koulpélogo, 449 582 migrants, soit 7,3 % de la population résidente de la province. Enfin, le Kourittenga compte 84 704 migrants en 2019, soit 18,8 % de la population résidente de la province. Proportionnellement, la province du Kourittenga compte plus de migrants que les deux autres provinces.

Par ailleurs, quelle que soit la province, la proportion des migrantes au sein de la population féminine diffère légèrement de celle des hommes (tableau 8.5).

**Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Centre Est par statut migratoire selon la province et le sexe**

Statut migratoire	Province de résidence									Ensemble		
	Boulgou			Koulpélogo			Kourittenga			M	F	Total
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total			
Non migrants	88,2	88,9	614 908	93,2	92,3	263 995	81,7	80,7	364 878	87,2	87,0	1 243 781
Migrants	11,8	11,1	79 081	6,8	7,7	20 656	18,3	19,3	84 704	12,8	13,0	184 441
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>693 989</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>284 651</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>449 582</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 428 222</b>

Dans chacune des provinces de la région, la migration inter-commune concerne plus les femmes que les hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par les liens de mariages. Ainsi, en 2019, le Boulgou compte 21 989 migrants inter-communes durée-de-vie et 2 842 migrants récents inter-communes dont respectivement 72,2 % et 61,9 % de femmes. La même année, le Kourittenga compte 21 882 migrants inter-communes durée-de-vie et 2 472 migrants récents inter-communes dont respectivement 65,5 % et 60,1% de femmes. Dans le Koulpélogo, le nombre de migrants inter-communes durée-de-vie est de 8 147 et le nombre de migrants récents inter-communes est de 2 347. Les femmes représentent respectivement 71,6 % et 58,0 %.

Par ailleurs, la proportion des migrants récents inter communes est particulièrement élevée dans le Koulpélogo que dans les autres provinces. Cette situation pourrait résulter de la dégradation de la sécurité particulièrement dans certaines communes de cette province (tableau 8.6).

**Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe**

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
<b>Boulgou</b>						
Migrants internes durée-de-vie	6 108	27,8	15 881	72,2	21 989	100
Migrants internes récents	1 083	38,1	1 759	61,9	2 842	100
<b>Kouplélogo</b>						
Migrants internes durée-de-vie	2 311	28,4	5 836	71,6	8 147	100
Migrants internes récents	985	42,0	1 362	58,0	2 347	100
<b>Kourittenga</b>						
Migrants internes durée-de-vie	7 544	34,5	14 338	65,5	21 882	100
Migrants internes récents	986	39,9	1 486	60,1	2 472	100

La répartition des migrants inter-province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les trois provinces de la région montre une prédominance féminine tant pour les migrants internes durée de vie que pour les migrants internes récents. Ainsi, les femmes représentent 61,6 % et 55,5 % respectivement des migrants internes durée-de-vie et des migrants internes récents inter province (tableau 8.7).

**Tableau 8.7: Répartition des migrants inter-province par sexe dans le Centre Est**

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	4 413	38,4	7 087	61,6	11 500	100
Migrants internes récents	927	44,5	1 156	55,5	2 083	100

Les communes de la province du Boulgou sont globalement des zones d'émigration. La proximité de la province avec deux pays frontaliers (Ghana et Togo) et la propension de la population à émigrer vers l'Italie pourraient contribuer à comprendre ce résultat. Ainsi, à l'exception de trois communes (Bittou, Zabré et Zonsé), les autres présentent un solde migratoire négatif, synonyme que la population émigre plus que la localité n'en reçoit d'immigrants (Tableau 8.8).



**Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Boulgou**

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bagré	3 401	3 776	-375
Bané	1 736	2 359	-623
Beguedo	2 142	3 198	-1056
Bissiga	951	1 505	-554
Bittou	5 161	5 110	51
Boussouma	2 884	3 021	-137
Garango	5 092	5 325	-233
Komtoega	1 764	1 826	-62
Niaogho	1 938	1 946	-8
Tenkodogo	9 614	10 505	-891
Zabré	2 912	2 722	190
Zoaga	580	583	-3
Zonsé	3 080	2 686	394

Dans le Koulpélogo, la moitié des communes de la province sont des zones d'immigration. Le solde migratoire positif le plus élevé est observé dans la commune de Yargatenga tandis que le solde migratoire négatif le plus élevé est enregistré dans la commune de Dourtenga (Tableau 8.9).

**Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Koulpélogo**

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Comin-yanga	874	1 265	-391
Dourtenga	1 193	2 064	-871
Lalgaye	1 380	1 425	-45
Ouargaye	3 577	3 347	230
Sanga	1 310	1 028	282
Soudougui	1 202	1 132	70
Yargatenga	3 379	2 613	766
Yondé	749	788	-39

Les communes de la province du Kourittenga sont globalement des zones d'immigration. Ainsi, à l'exception de trois communes (Andemtenga, Baskouré et Koupéla), les autres présentent un solde migratoire positif, synonyme que les localités reçoivent plus d'immigrants (Tableau 8.10). La commune urbaine de Pouytenga, zone d'attractivité commerciale, enregistre le solde migratoire positif le plus élevé.

**Tableau 8.10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Kourittenga**

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Andemtenga	2 677	2 713	-36
Baskouré	1 221	1 498	-277
Dialgaye	3 396	2 509	887
Gounghin	2 313	2 166	147
Kando	3 532	3 407	125
Koupela	12 251	12 531	-280
Pouytenga	18 258	17 182	1076
Tensobentenga	1 744	1 394	350
Yargo	1 824	1 679	145

L'indice de sortie de la province du Boulgou à l'intérieur de la région est de 0,9 %. Ainsi, l'indice de rétention vaut 99,1 %, ce qui sous-entend, qu'il y'a moins de mouvement des personnes des natifs de la province du Boulgou à l'intérieur de la région.

La quasi-totalité (99,0 %) des personnes nées dans la province du Kourittenga et résidant dans la région du Centre-Est résident effectivement dans leur province de naissance. Seulement, 0,8 % se trouvent dans la province du Boulgou.

La quasi-totalité (99,1 %) des personnes nées dans la province du Koulpélogo et résidant dans la région du Centre-Est résident effectivement dans leur province de naissance. Seulement, 0,6 % se trouvent dans la province du Boulgou.

Ainsi, la province du Boulgou, abritant le chef-lieu de la région, demeure la zone d'attraction des migrants internes intra région des provinces du Kourittenga et du Koulpélogo (Tableau 8.11).

**Tableau 8.11: Matrice migratoire interprovinciale de la région le Centre Est**

Province de naissance	Province de résidence				Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Boulgou	Kourittenga	Koulpélogo	Total	
Boulgou	99,1	0,7	0,2	100,0	99,1
Kourittenga	0,8	99,0	0,2	100,0	99,0
Koulpélogo	0,6	0,3	99,1	100,0	99,1
<b>Total</b>	<b>49,0</b>	<b>30,5</b>	<b>20,5</b>	<b>100,0</b>	<b>92,9</b>

La quasi-totalité (95,6 %) des résidents de la région du Centre-Est sont des natifs de la région. Les autres résidents sont natifs essentiellement des régions du Centre (0,6 %), du Centre-Nord (0,5 %) et de l'Est (0,5 %). En outre, 1,5 % des résidents de la région sont nés hors du Burkina Faso, probablement constitués de migrants de retour.

**Tableau 8.12: Répartition des résidents du Centre Est selon la région de naissance**

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	1 060	0,1
Centre-Est	501	0,0
Centre	8 053	0,6
Centre-Est	1 365 296	95,6
Centre-Nord	7 067	0,5
Centre-Ouest	1 842	0,1
Centre-Sud	2 699	0,2
Est	7 736	0,5
Haut-Bassins	1 956	0,1
Nord	1 112	0,1
Plateau Central	7 928	0,6
Sahel	953	0,1
Sud-Ouest	535	0,0
Hors du Burkina Faso	21 484	1,5
<b>Total</b>	<b>1 428 222</b>	<b>100,0</b>

A l'instar des populations des autres régions ou des autres pays qui résident dans la région du Centre-Est, les natifs de celle-ci émigrent également vers d'autres régions du Burkina Faso ou à l'étranger.

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région du Centre-Est et résidant au Burkina Faso, seulement sept personnes partent s'installer dans les autres régions du pays. Aussi, la région de la Capitale du pays est la principale destination des natifs de la région résidant au Burkina (4,3 %). Cette dernière est suivie par ordre d'importance de la région voisine de l'Est (0,6 %) et celle de la capitale économique (Hauts-Bassins, soit 0,5 %). Les autres régions accueillent moins de natifs de

la région du Centre-Est. (Tableau 8.13).

**Tableau 8.13: Répartition des natifs du Centre Est résidant au Burkina Faso selon la région de destination**

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	2 271	0,2
Centre-Est	1 927	0,1
Centre	62 739	4,3
Centre-Est	1 365 296	92,9
Centre-Nord	2 159	0,1
Centre-Ouest	3 342	0,2
Centre-Sud	4 057	0,3
Est	9 480	0,6
Haut-Bassins	7 329	0,5
Nord	1 315	0,1
Plateau Central	6 467	0,4
Sahel	771	0,1
Sud-Ouest	2 233	0,2
<b>Total</b>	<b>1 469 386</b>	<b>100</b>

## 8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région du Centre-Est et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région du Centre-Est et les pays de destination des natifs de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des cinq dernières années selon les groupes d'âge. La répartition des immigrés par province et par type de migration montre que, quelle que soit la province, les immigrés de types dernière résidence à l'étranger sont considérablement plus nombreux que les autres, ils sont respectivement 35 210 et 5 979 dans le Boulgou et le Koulpélogo. Ils sont au nombre de 34 799 dans le Kourittenga. les immigrés de type de dernière résidence à l'étranger sont suivis, par ordre d'importance, des immigrés durée de vie et immigrés récents, respectivement. .

**Tableau 8.14: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe**

Type de migration internationale	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
<b>Boulgou</b>			
Migrations durée-de-vie	4 240	5 179	9 419
Migrations récentes	979	607	1 586
Migrations dernières résidence à l'étranger	21 720	13 490	35 210
<b>Koulpélogo</b>			
Migrations durée-de-vie	724	758	1 482
Migrations récentes	180	126	306
Migrations dernières résidence à l'étranger	4 166	1 813	5 979
<b>Kourittenga</b>			
Migrations durée-de-vie	4 791	5 792	10 583

Type de migration internationale	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Migrations récentes	920	846	1 766
Migrations dernières résidence à l'étranger	19 856	14 943	34 799

L'immigration concerne les jeunes. De plus, l'effectif des immigrés décroît en fonction des groupes d'âges dans la région. Cette tendance se maintient suivant le sexe.

Quant aux émigrations des cinq dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes ont les plus fortes proportions. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés deviennent faibles et décroissent. Selon le sexe, on note que ce sont les hommes qui sont plus concernés par l'émigration surtout après l'âge de 20 ans.

**Tableau 8.15: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe**

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	9,5	7,8	8,6	101,1	4,2	19,9	5,6	219,8
5-9	16,1	14,0	15,1	96,3	1,2	8,7	1,9	143,4
10-14	15,6	13,7	14,6	94,7	3,1	7,4	3,5	436,1
15-19	13,0	12,4	12,7	87,0	18,4	17,9	18,4	1066,4
20-24	9,2	12,1	10,8	63,2	24,4	17,4	23,8	1439,6
25-29	8,7	11,0	9,9	65,5	20,0	12,9	19,3	1608,2
30-34	8,8	9,6	9,2	76,0	12,4	6,9	11,9	1857,1
35-39	7,3	7,0	7,1	86,6	7,3	3,8	6,9	1992,1
40-44	4,9	4,4	4,6	93,2	3,9	1,9	3,7	2047,8
45-49	2,9	2,8	2,9	84,1	2,0	0,9	1,9	2436,6
50-54	1,6	1,9	1,7	71,6	1,3	0,6	1,2	2193,1
55-59	0,8	1,1	1,0	57,3	0,6	0,3	0,6	2384,6
60-64	0,7	0,7	0,7	80,5	0,4	0,2	0,4	1809,1
65-69	0,3	0,5	0,4	49,1	0,1	0,1	0,1	1825,0
70-74	0,2	0,4	0,3	49,0	0,1	0,1	0,1	1080,0
75-79	0,2	0,2	0,2	71,4	0,0	0,0	0,0	1000,0
80-84	0,1	0,2	0,1	36,4	0,0	0,0	0,0	NA
85 ou +	0,1	0,2	0,1	63,2	0,6	1,0	0,7	663,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>83,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1035,5</b>

La Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance des résidents de la région du Centre-Est nés hors du Burkina Faso. Pour un effectif total de 21 655 résidents nés hors du pays, 16 291 sont nés en terre ivoirienne. Le Ghana et le Togo, pays frontaliers de la région, occupent respectivement la deuxième et la troisième place, avec des effectifs très inférieurs à celui de la Côte d'Ivoire. Très peu de résidents sont nés dans les autres continents (58). Une désagrégation au niveau province montre la même structure que celle de la région dans les provinces du Boulgou et du Kourittenga. Dans ces provinces, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo demeurent, par ordre d'importance, les pays de naissance des résidents dans le Centre-Est nés hors du Burkina Faso (tableau 8.16).

**Tableau 8.16: Répartition des résidents du Centre Est nés hors du Burkina selon le pays de naissance**

Pays de naissance	Boulgou	Pays de naissance	Kouplélogo
Côte d'Ivoire	6 325	Côte d'Ivoire	707
Ghana	1 540	Togo	551
Togo	763	Ghana	147
Bénin	242	Niger	46
Autres pays CEDA0	257	Autres pays CEDA0	193
Autres pays d'Afrique	252	Autres pays d'Afrique	5
Pays autres continents	41	Pays autres continents	3
<b>Total</b>	<b>9 420</b>	<b>Total</b>	<b>1 652</b>

Pays de naissance	Kourittenga	Pays de naissance	Centre Est
Côte d'Ivoire	9 259	Côte d'Ivoire	16 291
Togo	636	Ghana	2 047
Ghana	360	Togo	1 950
Niger	118	Bénin	313
Autres pays CEDA0	168	Autres pays CEDA0	544
Autres pays d'Afrique	24	Autres pays d'Afrique	452
Pays autres continents	18	Pays autres continents	58
<b>Total</b>	<b>10 583</b>	<b>Total</b>	<b>21 655</b>

La distribution des émigrés selon la destination indique que les pays de la CEDEAO constituent les principaux pays d'accueil. Particulièrement, les pays de destination des émigrés de la région du Centre-Est sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée. En effet, la Côte d'Ivoire reçoit à elle seule les trois quarts des émigrés de la région. Elle est suivie du Mali et de la Guinée avec respectivement 14,0 % et 4,2 % des émigrés. La tendance observée au niveau régional reste valable pour les provinces du Boulgou et du Kourittenga. (Tableau 8.17).

**Tableau 8.17: Répartition des émigrés du Centre Est par pays de destination selon la province**

Pays de destination	Boulgou		Pays de destination	Kouplélogo	
	Effectifs	Proportions (%)		Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	7 469	59,7	Côte d'Ivoire	8 086	97,6
Mali	3 090	24,7	Mali	65	0,8
Guinée	892	7,1	Sénégal	38	0,5
Autres pays CEDA0	679	5,4	Autres pays CEDA0	46	0,6
Autres pays d'Afrique	274	2,2	Autres pays d'Afrique	13	0,2
Pays autres continents	111	0,9	Pays autres continents	26	0,3
<b>Total</b>	<b>12 515</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>8 274</b>	<b>100,0</b>

Pays de destination	Kourittenga		Pays de destination	Centre Est	
	Effectifs	Proportions (%)		Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	2 863	79,0	Côte d'Ivoire	18 418	75,5
Mali	270	7,5	Mali	3 425	14,0
Guinée	136	3,8	Guinée	1 037	4,2
Autres pays CEDA0	186	5,1	Autres pays CEDA0	940	3,9
Autres pays d'Afrique	71	2,0	Autres pays d'Afrique	358	1,5
Pays autres continents	94	2,6	Pays autres continents	231	0,9
<b>Total</b>	<b>3 620</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>24 409</b>	<b>100,0</b>



### 8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations du Centre-Est à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage.

Au total, 19 895 personnes résidant dans la région du Centre-Est ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois qui suivraient le dénombrement du 5e RGPH (décembre 2019). C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer. Ils constituent 90,5 % des potentiels émigrés. Selon les provinces, les proportions sont relativement les mêmes. La proportion des non migrants parmi les potentiels émigrants est de 91,6 % dans le Boulgou, 91,2 dans le Koulpélogo et de 87,8 % dans le Kourittenga (tableau 8.18).

**Tableau 8.18: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Centre Est selon le sexe**

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
<b>Boulgou</b>						
Non migrant	7 290	93,9	3 564	87,1	10 854	91,6
Migrant interne	472	6,1	527	12,9	999	8,4
<b>Total</b>	<b>7 762</b>	<b>100</b>	<b>4 091</b>	<b>100</b>	<b>11 853</b>	<b>100,0</b>
<b>Koulpélogo</b>						
Non migrant	1 588	93,0	680	87,3	2 268	91,2
Migrant interne	119	7,0	99	12,7	218	8,8
<b>Total</b>	<b>1 707</b>	<b>100</b>	<b>779</b>	<b>100</b>	<b>2 486</b>	<b>100</b>
<b>Kourittenga</b>						
Non migrant	3 396	89,6	1 484	84,1	4 880	87,8
Migrant interne	395	10,4	281	15,9	676	12,2
<b>Total</b>	<b>3 791</b>	<b>100,0</b>	<b>1 765</b>	<b>100,0</b>	<b>5 556</b>	<b>100,0</b>
<b>Centre Est</b>						
Non migrant	12 274	277	5 728	258	18 002	90,5
Migrant interne	986	23	907	42	1 893	9,5
<b>Total</b>	<b>13 260</b>	<b>300</b>	<b>6 635</b>	<b>300</b>	<b>19 895</b>	<b>100</b>

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 15,3 % dans la région du Centre-Est, soit deux fois plus que le niveau national (7,7%). Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 13,9 % tandis que celle des ménages ruraux est de 15,3 % (tableau 8.19).

**Tableau 8.19: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	55 976	7 798	13,9
Rural	212 493	33 265	15,7
<b>Ensemble</b>	<b>268 469</b>	<b>41 063</b>	<b>15,3</b>

Un cinquième des ménages de la province du Boulgou ont reçu au moins un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois. La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent, de l'extérieur, dans le Kourittenga (13,1 %) est deux fois plus élevé que celle du Koulpélogo (5,1%)

(Tableau 8.20).

**Tableau 8.20 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province**

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Boulgou	139 163	28 018	20,1
Koulpélogo	48 844	2 484	5,1
Kourittenga	80 462	10 561	13,1
<b>Total</b>	<b>268 469</b>	<b>41 063</b>	<b>15,3</b>

## CONCLUSION

La région du Centre-Est, frontalière avec le Ghana et le Togo, est une zone de migration. En effet, les migrants de la région représentent 12,9 % de la population résidente. La migration interne concerne principalement les femmes tandis que la migration internationale concerne les hommes les jeunes. Le Kourittenga, la province la plus urbanisée, compte proportionnellement plus de migrants.

Au niveau de la migration internationale, la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée constituent les trois principaux pays de destination des émigrés, essentiellement jeunes.

Au total, 19 895 personnes résidant dans la région du Centre-Est ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois.



## CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Les personnes vivant un handicap constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes vivant un handicap sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes vivant un handicap.<sup>3</sup>

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques<sup>4</sup> ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes vivant un handicap selon les entités de résidence.

### Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5<sup>e</sup> RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions

---

<sup>3</sup> Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l' ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

<sup>4</sup> La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5<sup>e</sup> RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

### Définition des concepts

#### Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

#### Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5<sup>e</sup> RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

## Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

## Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

## Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

## Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

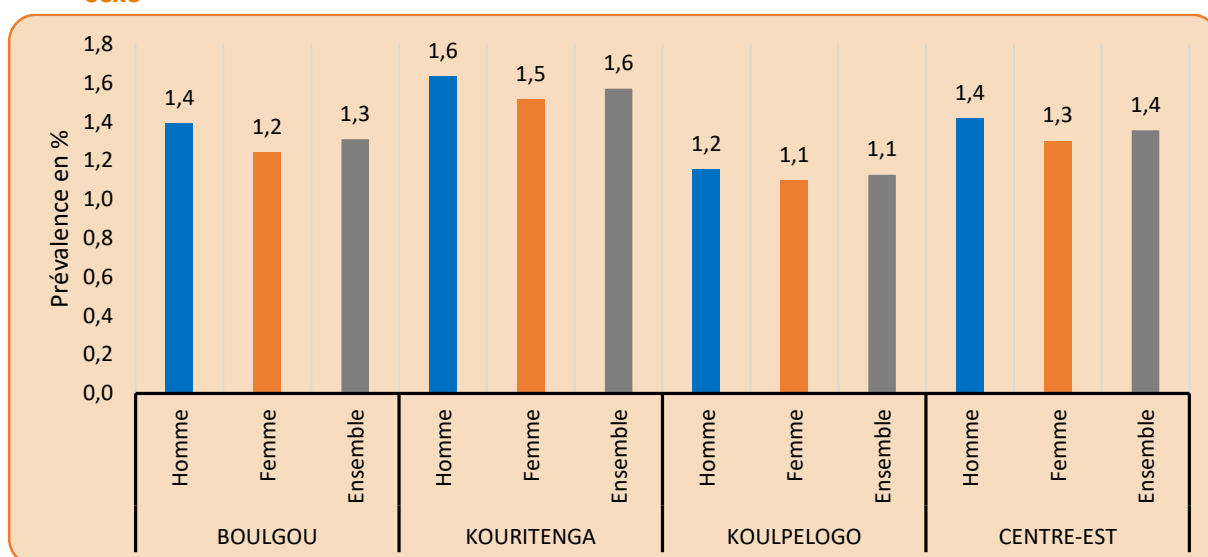
$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

## 9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région du Centre-Est est 1,4 %, chez les hommes il est 1,4 % contre 1,3 chez les femmes.

La prévalence du handicap est de 1,6 % dans le Kourittenga, 1,3% dans le Boulgou et 1,1 % dans le Koulpélogo. Dans toutes provinces de la région, la prévalence du handicap est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

**Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe**



La prévalence du handicap en milieu rural (1,4 %) est plus élevée que celle du milieu urbain (1,3 %).

**Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	1,3
Rural	1,4

La prévalence du handicap augmente avec l'âge. La prévalence du handicap qui se chiffre à 1,2 % à 45-49 ans est au-delà de 10 % à partir de 75 ans. Elle atteint même 23,2 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus. Le handicap est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes dans la plupart des groupes d'âge.

**Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe**

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,4	0,4	0,4
10-14	0,5	0,4	0,5
15-19	0,7	0,5	0,6
20-24	0,8	0,5	0,6
25-29	0,8	0,6	0,7
30-34	0,9	0,7	0,8
35-39	1,0	0,8	0,9
40-44	1,2	1,2	1,2
45-49	1,7	1,6	1,6
50-54	2,4	2,4	2,4
55-59	3,0	3,0	3,0
60-64	4,5	3,9	4,2
65-69	6,3	5,5	5,9
70-74	9,1	8,1	8,6
75-79	13,0	11,0	11,9
80-84	18,2	15,0	16,3
85 ou +	23,0	23,4	23,2
<b>Centre-Est</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>

## 9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

La répartition par groupe d'âge montre qu'un dixième des personnes en situation de handicap sont âgées de 85 ans et plus (11,2 %). La moitié des personnes en situation de handicap sont en âge de travailler. Par ailleurs, la moitié de l'effectif des personnes en situation de handicap est de sexe féminin.

**Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe**

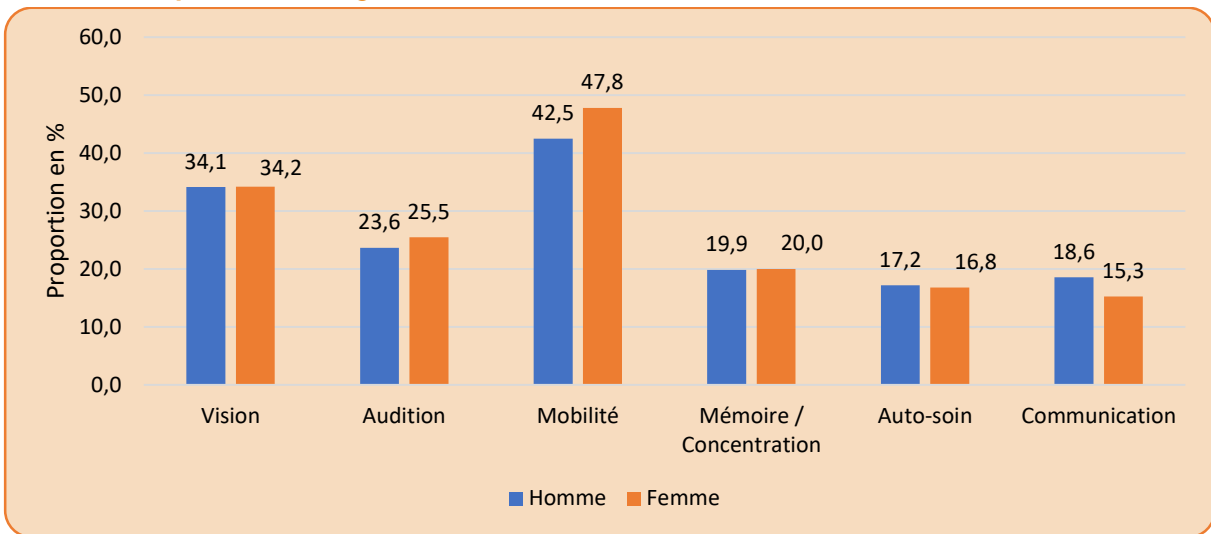
Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	3,0	2,9	5,9
10-14	3,4	2,5	5,9
15-19	2,8	2,5	5,3
20-24	2,2	2,1	4,3
25-29	1,7	2,2	3,9
30-34	1,8	2,2	4,0
35-39	1,8	2,1	3,9
40-44	1,7	2,4	4,1
45-49	2,0	2,4	4,4
50-54	2,5	3,1	5,6
55-59	2,4	3,0	5,4
60-64	3,3	3,4	6,7
65-69	3,3	3,3	6,6
70-74	4,3	4,6	8,9
75-79	3,4	3,5	6,9
80-84	3,1	3,7	6,8
85 ou +	4,6	6,8	11,4
<b>Total</b>	<b>47,3</b>	<b>52,7</b>	<b>100,0</b>
<b>Age moyen</b>	<b>51,2</b>	<b>53,9</b>	<b>52,6</b>
<b>Age médian</b>	<b>56,0</b>	<b>57,0</b>	<b>57,0</b>

## 9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

L'analyse révèle que les types de limitations fonctionnelles relatives à la mobilité, à la vision et à l'audition au sein de la population des personnes vivant un handicap âgées de 5 ans ou plus dans la région du Centre-Est varient le sexe. Les femmes sont plus affectées que les hommes par les limitations fonctionnelles liées à l'audition et à la mobilité. Les hommes sont plus confrontés que les femmes aux limitations de communication. Les limitations fonctionnelles liées à la vision, à la mémoire et à l'auto soin touchent indifféremment les femmes et les hommes.

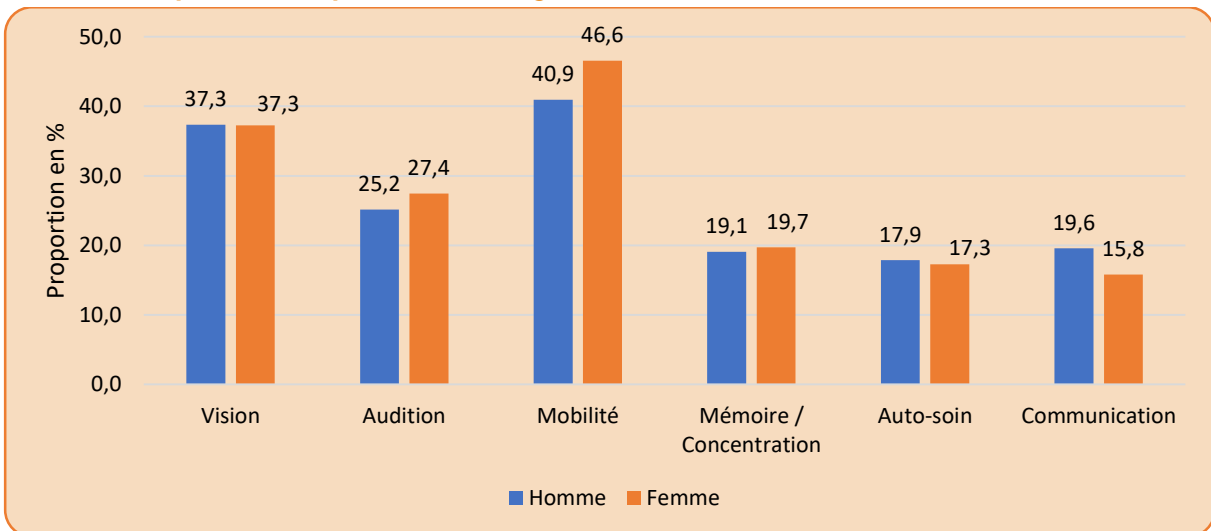
En effet, parmi les personnes vivant un handicap de sexe masculin, 42,5 % ont un handicap moteur contre 47,8 % chez les personnes vivant un handicap de sexe féminin. Le handicap visuel touche un tiers des personnes vivant un handicap de sexe masculin (34,1 %) et des femmes vivant un handicap (34,2 %). Quant au handicap auditif, il concerne 23,6 % des hommes vivant un handicap et 25 % des femmes vivant un handicap.

**Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la région du Centre-Est**



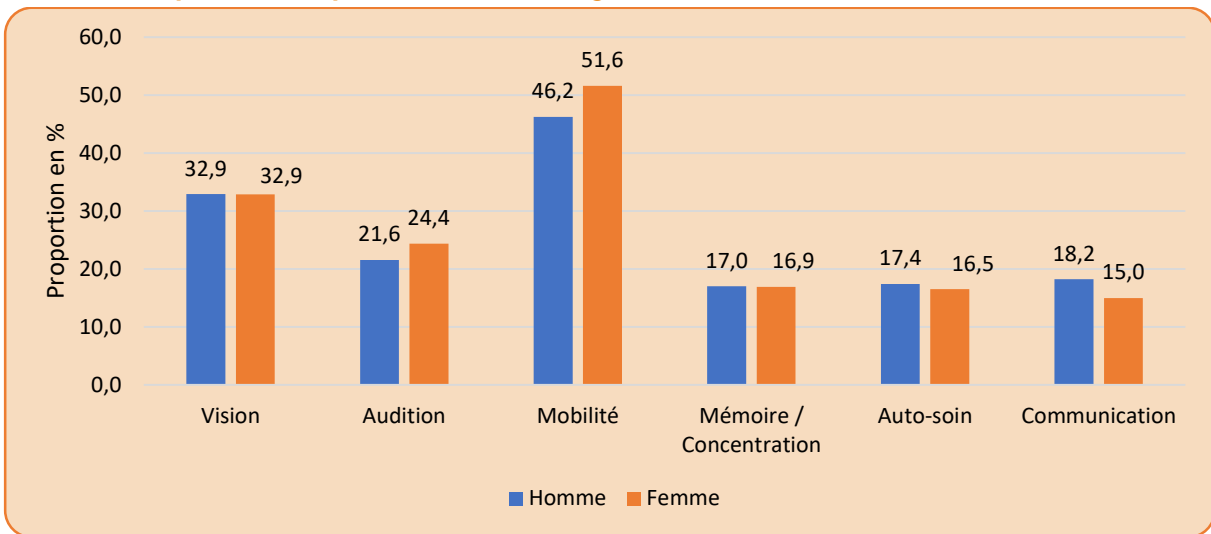
Dans la province du Boulgou, le handicap moteur est le plus fréquent au sein des personnes handicapées, chez les hommes et chez les femmes. Chez les hommes handicapés, le handicap moteur concerne 40,9 %, 37,3 % pour le handicap visuel et 25,2 % pour le handicap auditif. Le handicap moteur concerne 46,6 % de femmes en situation du handicap, 37,3 % pour le handicap visuel et 27,4 % pour handicap auditif. Il ressort donc que le handicap moteur est plus fréquent chez les femmes handicapées que chez les hommes handicapés et l'écart y est le plus élevé que pour les autres types de handicap. Pour handicap visuel, les proportions sont les mêmes chez les hommes que chez les femmes vivant avec un handicap.

**Graphique 9.3 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la province du Boulgou**



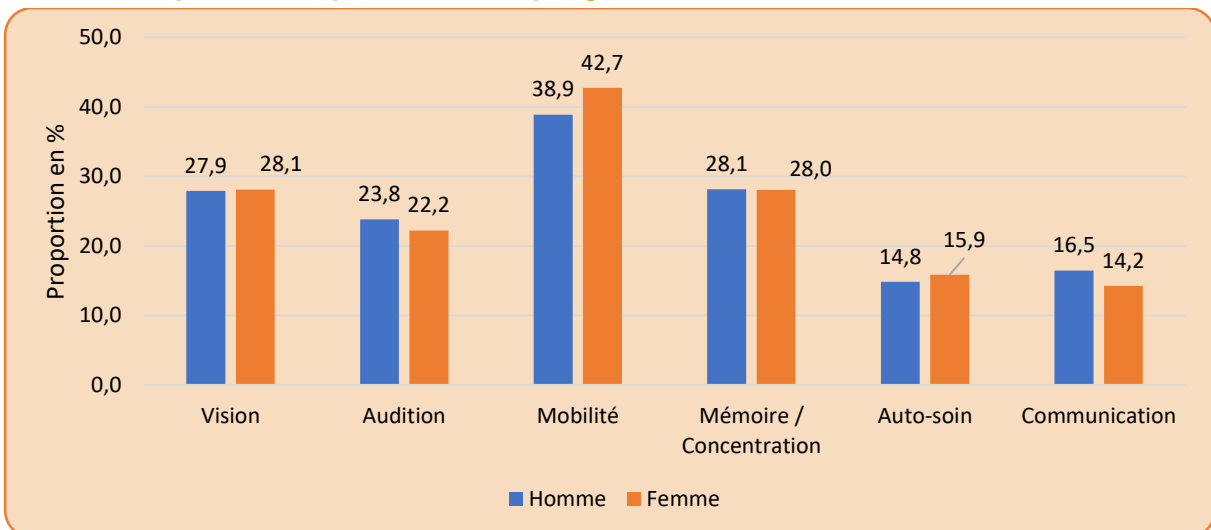
Dans la province du Kourittenga, le handicap moteur concerne 46,2 % des hommes en situation du handicap, 32,9 % pour le handicap visuel et 21,6 % pour le handicap auditif. Dans la population handicapée de sexe féminin, 51,6 % ont un handicap moteur, 32,9 % un handicap visuel et 24,4 % pour le handicap auditif. Quant aux autres limitations fonctionnelles (mémoire/concentration, auto soien et communication), elles sont moins fréquentes et on note que leur fréquence est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

**Graphique 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la province du Kourittenga**



Dans la province du Koulpélogo, le handicap moteur concerne 38,9 % des hommes en situation du handicap, 28,1 % pour les problèmes de mémoire/concentration, 27,9 % pour le handicap visuel et 23,8 % pour le handicap auditif. Dans la population handicapée de sexe féminin, 42,7 % ont un handicap moteur, 28,0 % des problèmes de mémoire/concentration, 28,1 % un handicap visuel et 22,2 % pour le handicap auditif. Quant aux autres limitations fonctionnelles (auto-soin et communication), elles sont moins fréquentes.

**Graphique 9.5 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la province du Koulpélogo**



## 9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

Les handicaps moteur et visuel restent dominants quel que soit le milieu de résidence. Le pourcentage de personnes vivant un handicap moteur est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (50,8 % en milieu urbain contre 44,1 % en milieu rural). Il est également plus élevé chez les hommes (46,6 % en milieu urbain et 41,6 % en milieu rural) que chez les femmes (54,6 % en milieu

urbain contre 46,3 % en milieu rural) quel que soit le milieu de résidence.

Par contre pour le handicap auditif, il est plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 25,5 % et 20,4 %), chez les hommes (24,5 % en milieu rural et 19,8 % en milieu urbain) et chez les femmes (26,5 % en milieu rural et 21,0 % en milieu urbain).

**Tableau 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	35,3	19,8	46,6	16,3	20,5	19,1
	Féminin	33,8	21,0	54,6	18,4	21,3	15,0
	Ensemble	34,5	20,4	50,8	17,4	20,9	17,0
Rural	Masculin	33,9	24,5	41,6	20,7	16,5	18,5
	Féminin	34,3	26,5	46,3	20,4	15,8	15,3
	Ensemble	34,1	25,5	44,1	20,5	16,1	16,8
Ensemble	Masculin	34,1	23,6	42,5	19,9	17,2	18,6
	Féminin	34,2	25,5	47,8	20,0	16,8	15,3
	Ensemble	34,2	24,6	45,3	19,9	17,0	16,8



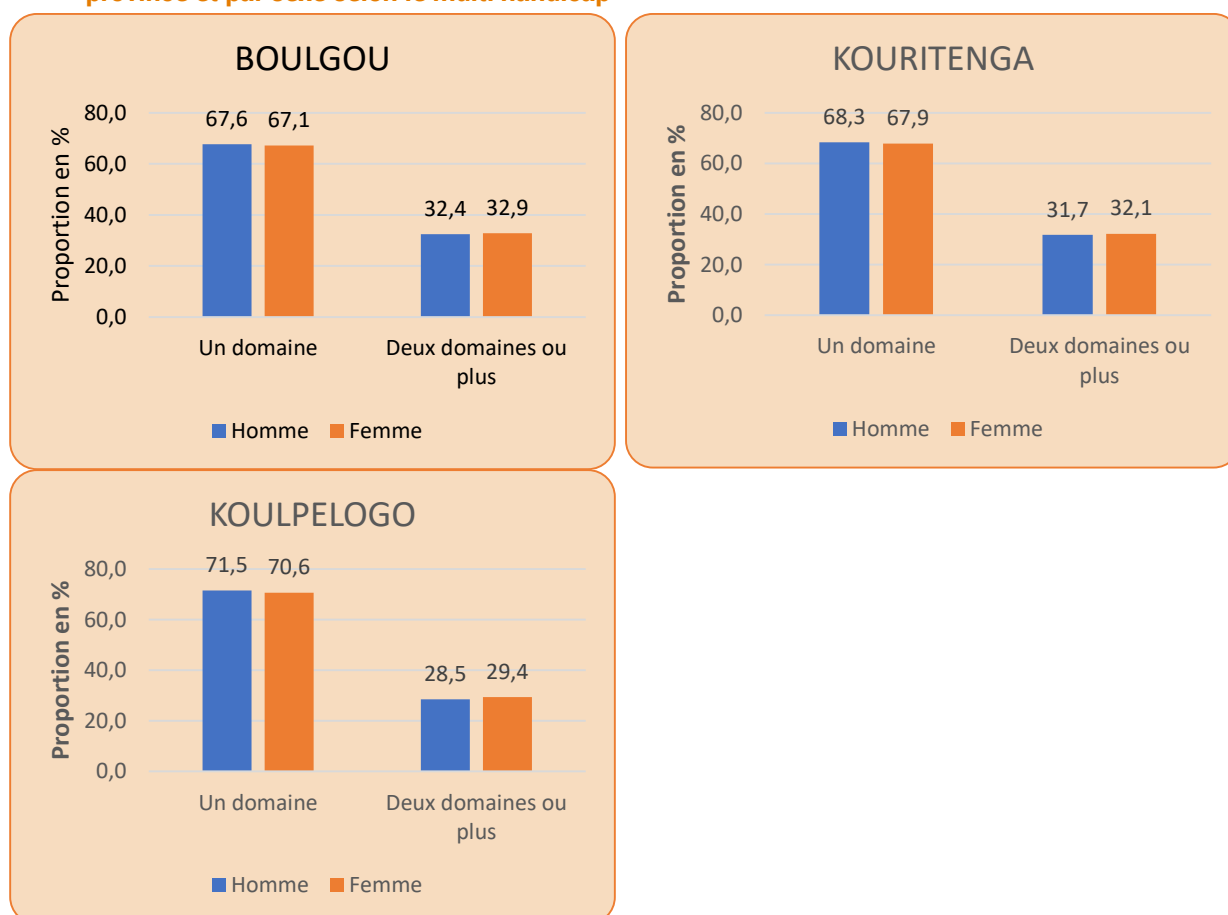
## 9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Dans toutes les provinces du Centre-Est, les deux tiers des personnes vivant un handicap souffrent d'un seul handicap (plus de 65 % dans chacune province et pour chaque sexe). Ainsi, un tiers des personnes vivant un handicap cumulent au moins deux types de handicaps.

La prévalence du multi handicap diffère selon la province. La proportion des hommes vivant un handicap vivant avec un plusieurs handicaps se chiffre à 32,4 % dans le Bougou, 31,7 % dans le Kourittenga et 28,5 % dans le Koulpélogo. Chez les femmes, cette proportion est de 32,9 % dans le Bougou, 32,1 % dans le Kourittenga et 29,4 % dans le Koulpélogo.

C'est dans le Koulpélogo que la proportion des personnes vivant avec plusieurs handicaps est plus faible. Il n'y a pas d'importants écarts entre proportion des hommes handicapés vivant avec plusieurs handicaps et celle des femmes.

**Graphique 9.6 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap**



La proportion des personnes handicapées ayant plusieurs limitations fonctionnelles est légèrement plus élevée en milieu urbain (33,0 %) qu'en milieu rural (31,5 %), de même que chez les femmes et chez les hommes. Elle est également un peu plus élevée chez les femmes que chez les hommes en milieu urbain et en milieu rural.

**Tableau 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap**

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou plus	Total
Urbain	Masculin	67,3	32,7	100,0
	Féminin	66,7	33,3	100,0
	Ensemble	67,0	33,0	100,0
Rural	Masculin	68,8	31,2	100,0
	Féminin	68,3	31,7	100,0
	Ensemble	68,5	31,5	100,0
Ensemble	Masculin	68,5	31,5	100,0
	Féminin	68,0	32,0	100,0
	Ensemble	68,2	31,8	100,0

## 9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes vivant un handicap âgé de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

Dans la région du Centre-Est, 62,3 % n’ont jamais fréquenté l’école. La proportion des filles handicapées n’ayant jamais fréquenté l’école est de 62,6 % et celle des garçons 62,0 %. Seuls 20,9 % des enfants de 6-16 ans vivant avec un handicap fréquentaient l’école au moment du RGPH en 2019, c’est-à-dire que 79,1 % d’entre eux sont en dehors de l’école.

### 9.6.1. Statut scolaire et province de résidence

Dans la province du Boulgou, 57,1 % des personnes handicapées n’ont jamais fréquenté, contre 61,6 % dans le Kourittenga et 75,0 % dans le Koulpélogo. La proportion des enfants de 6-16 ans en dehors de l’école est de 76,6 % dans le Boulgou, 75,9 % dans le Kourittenga et 91,2 % dans le Koulpélogo. Dans toutes ces provinces la proportion des personnes handicapées ne fréquentant pas l’école est plus élevée chez les filles que chez les garçons.

**Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire**

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Boulgou	Masculin	58,4	19,7	21,9	100,0
	Féminin	55,4	19,2	25,4	100,0
	Ensemble	57,1	19,5	23,4	100,0
Kourittenga	Masculin	60,4	14,9	24,7	100,0
	Féminin	62,9	13,7	23,4	100,0
	Ensemble	61,6	14,3	24,1	100,0
Koulpélogo	Masculin	72,5	16,5	11,0	100,0
	Féminin	78,2	15,8	6,0	100,0
	Ensemble	75,0	16,2	8,8	100,0
Centre-Est	Masculin	62,0	17,5	20,5	100,0
	Féminin	62,6	16,5	20,9	100,0
	Ensemble	62,3	17,0	20,7	100,0

### 9.6.2. Statut scolaire et milieu de résidence

En milieu rural, la proportion des enfants de 6-16 ans n’ayant jamais fréquenté est plus élevée (65,5 %) qu’en milieu urbain (44,7 %). En outre, 18,0 % des enfants de 6-16 ans fréquente en milieu rural contre 35,6 % en milieu urbain. En milieu rural comme en milieu urbain, les filles sont défavorisées par rapport aux garçons en termes d’éducation.

**Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire**

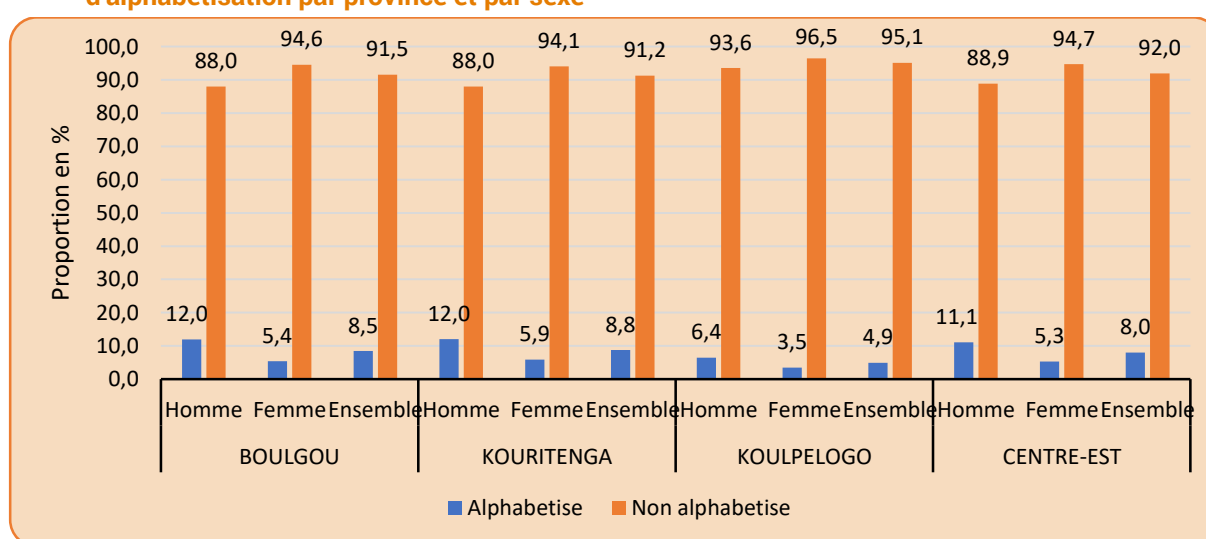
Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Urbain	Masculin	43,0	22,7	34,3	100,0
	Féminin	46,6	16,2	37,2	100,0
	Ensemble	44,7	19,7	35,6	100,0
Rural	Masculin	65,4	16,5	18,1	100,0
	Féminin	65,7	16,5	17,8	100,0
	Ensemble	65,5	16,5	18,0	100,0

## 9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

### 9.7.1. Alphabétisation et commune de résidence

Dans la région du Centre-Est, 92,0 % des personnes vivant un handicap de 15 ans ou plus ne sont pas alphabétisées, 94,7 % chez les femmes et 88,9 % chez les hommes. On observe que 91,5 % des personnes vivant un handicap de 15 ans ou plus ne sont pas alphabétisées dans le Boulgou, 91,2 % dans le Kourittenga et 95,1 % dans le Koulpélogo. Dans toutes les provinces, la proportion des personnes vivant un handicap de 15 ans ou plus non alphabétisées est plus élevée chez les femmes.

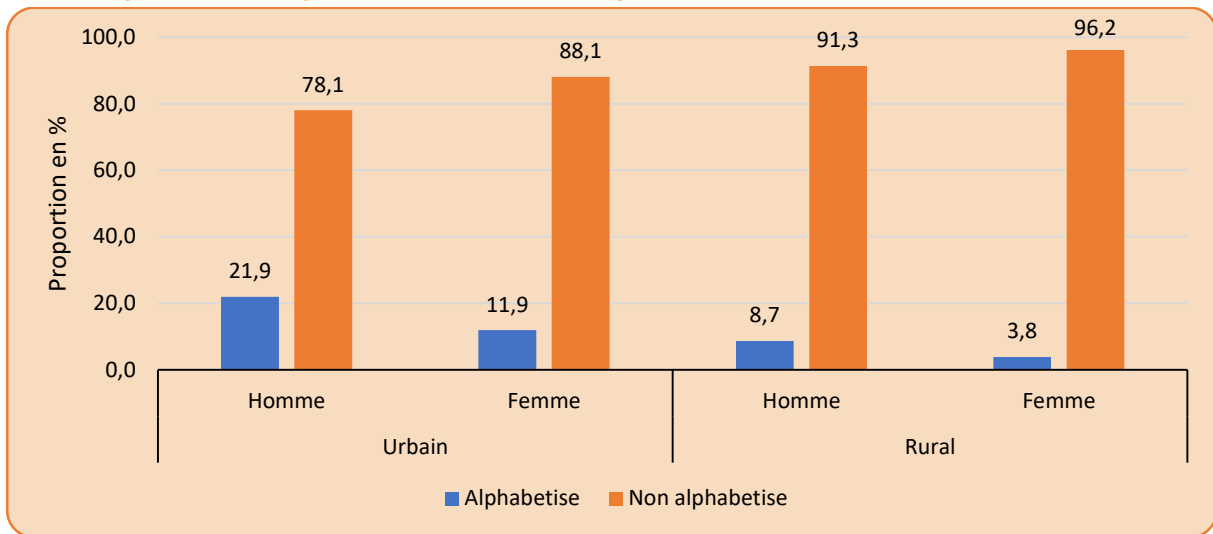
**Graphique 9.7 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe**



### 9.7.2. Alphabétisation et milieu de résidence

En milieu rural, l'alphabétisation des personnes handicapées est meilleure qu'en milieu rural. En effet, la proportion des hommes handicapés de 15 ans ou plus qui ne sont pas alphabétisés se chiffre à 78,1 % en milieu urbain et 91,3 % en milieu rural. Chez les femmes, on a respectivement 88,1 % et 96,2 %. Les écarts des taux d'alphabétisation sont plus importants en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Graphique 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe**



## 9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Dans la population de personnes vivant un handicap de 12 ans et plus, 19,8 % sont célibataires, 54,7 % mariées, 22,2 % veuf (ve). Les proportions des unions libres (1,8 %) et des divorcé(e)s/séparé(e)s (1,5 %) sont relativement faibles. Les hommes vivant un handicap sont principalement mariés (64,4 %) et célibataires (26,5 %). Les femmes handicapées sont pour la plupart mariées (54,7 %) ou veuves (36,9 %).

La proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (23,6 % en milieu urbain contre 19,0 en milieu rural). Quant à la proportion des mariées, elle est plus élevée en milieu rural (55,7%) qu'en milieu urbain (50,1 %).

**Tableau 9.8: Répartition (%) des personnes vivant un handicap âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial**

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	29,6	61,8	1,5	4,8	2,3	100,0
	Féminin	18,1	39,6	1,3	39,0	2,0	100,0
	Ensemble	23,6	50,1	1,4	22,8	2,1	100,0
Rural	Masculin	25,8	65,0	1,4	5,9	1,9	100,0
	Féminin	12,9	47,3	1,6	36,6	1,6	100,0
	Ensemble	19,0	55,7	1,5	22,1	1,7	100,0
Ensemble	Masculin	26,5	64,4	1,4	5,7	2,0	100,0
	Féminin	13,9	45,9	1,6	36,9	1,7	100,0
	Ensemble	19,8	54,7	1,5	22,2	1,8	100,0

## CONCLUSION

La prévalence du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région du Centre-Est est 1,4 %. Elle est de 1,4 % chez les hommes et 1,3 % chez les femmes. En milieu rural, la prévalence est presque au même niveau que celle du milieu urbain (respectivement 1,4 % et 1,3 %). La prévalence du handicap augmente avec l'âge. Elle atteint même 23,2 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus.

La prévalence du handicap est plus élevée dans le Kourittenga (1,6 %) que dans le Boulgou (1,3%) et dans le Koulpélogo (1,1 %). L'analyse révèle une prédominance des handicaps moteur (42,5 % des personnes handicapées de sexe masculin, 47,8 % des femmes handicapées) et visuel (34,1 % des personnes handicapées de sexe masculin et 34,2 % des femmes handicapées).

Un tiers des personnes vivant un handicap cumulent plusieurs types de handicaps dans toutes les provinces. La proportion des personnes qui présentent plusieurs handicaps est plus élevée dans le Kourittenga.

Dans la région du Centre-Est, 62,3 % des personnes handicapées de 6-16 ans n'ont jamais fréquenté l'école. La proportion des filles de 6-16 ans vivant un handicap n'ayant jamais fréquenté l'école est de 62,6 % et celle des garçons est de 62,0 %. On note que 79,1 % des enfants de 6-16 ans vivant avec un handicap sont en dehors de l'école.

Dans la population de personnes vivant un handicap de 12 ans et plus, 19,8 % sont célibataires, 54,7 % mariées, 22,2 % veuf (ve).





## CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

### INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

#### Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

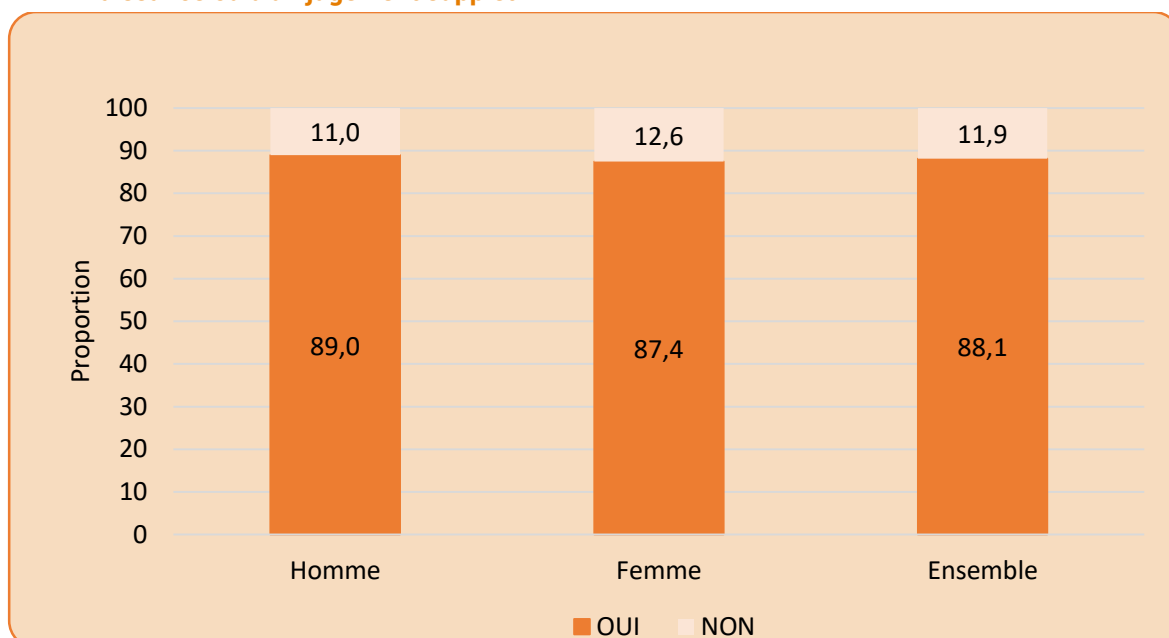
#### Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

### 10.1. DONNEES GLOBALES

Dans le Centre-Est, 88,1 % de la population possède un acte de naissance. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion de personnes possédant un acte de naissance est légèrement plus élevée chez les hommes (89,0 %) que chez les femmes (87,4 %).

**Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif**





## 10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions des enfants possédant un acte de naissance varient entre 84,4 % et 85,8 %. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est presque identique à celle des filles.

La proportion de la population ne possédant pas d'acte de naissance est plus élevée dans les groupes d'âge 0-14 ans et dans ces groupes d'âges, les proportions d'enfants possédant un acte de naissance est pratiquement la même chez hommes que chez les femmes. A partir de 15 ans la proportion des enfants ne possédant pas un acte de naissance est de plus en plus faible et les différences entre hommes et femmes se creusent davantage. A partir de 60 ans, la proportion de la population ne possédant pas d'acte de naissance augmente avec l'âge avec également des différences substantielles entre hommes et femmes.

**Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance**

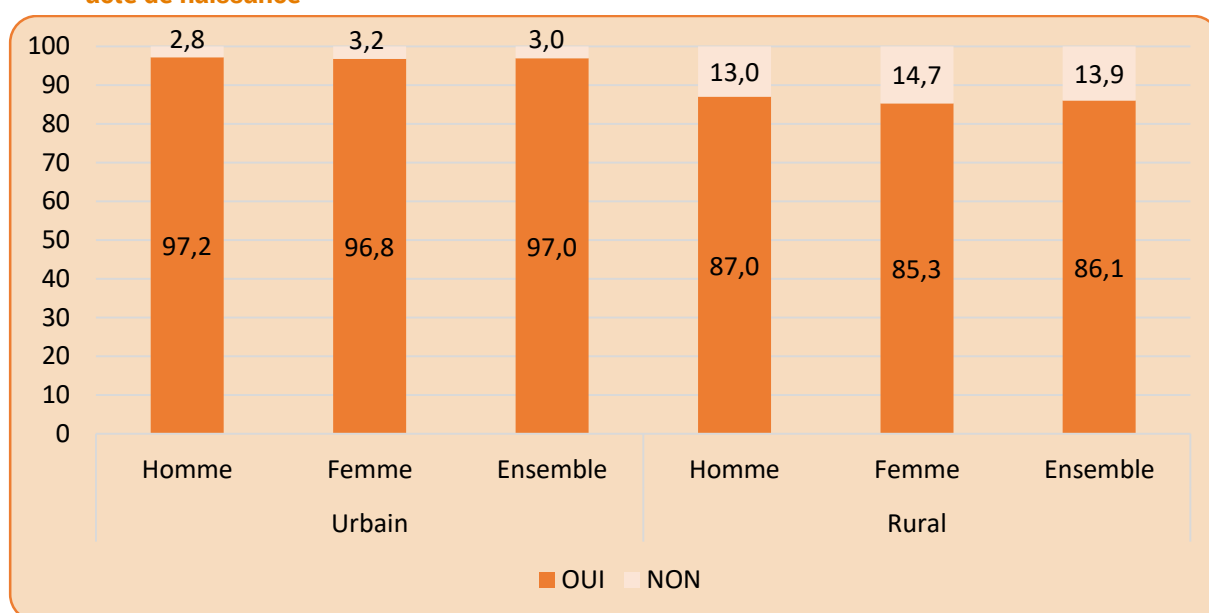
Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	85,0	15,0	100
	Femme	84,6	15,4	100
	Total	84,8	15,2	100
1	Homme	85,7	14,3	100
	Femme	85,8	14,2	100
	Total	85,8	14,2	100
2	Homme	85,4	14,6	100
	Femme	84,6	15,4	100
	Total	85,0	15,0	100
3	Homme	84,7	15,3	100
	Femme	84,7	15,3	100
	Total	84,7	15,3	100
4	Homme	84,9	15,1	100
	Femme	84,7	15,3	100
	Total	84,8	15,2	100
5	Homme	84,6	15,4	100
	Femme	84,2	15,8	100
	Total	84,4	15,6	100
6	Homme	84,6	15,4	100
	Femme	85,1	14,9	100
	Total	84,8	15,2	100
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	85,1	14,9	100
	Femme	84,9	15,1	100
	Total	85,0	15,0	100
5-9	Homme	85,7	14,3	100
	Femme	85,5	14,5	100
	Total	85,6	14,4	100
10-14	Homme	88,8	11,2	100
	Femme	88,7	11,3	100
	Total	88,7	11,3	100

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
15-19	Homme	90,4	9,6	100
	Femme	89,3	10,7	100
	Total	89,8	10,2	100
20-24	Homme	92,1	7,9	100
	Femme	88,8	11,2	100
	Total	90,1	9,9	100
25-29	Homme	92,0	8,0	100
	Femme	88,0	12,0	100
	Total	89,5	10,5	100
30-34	Homme	92,3	7,7	100
	Femme	89,4	10,6	100
	Total	90,5	9,5	100
35-39	Homme	92,4	7,6	100
	Femme	89,4	10,6	100
	Total	90,7	9,3	100
40-44	Homme	92,8	7,2	100
	Femme	89,6	10,4	100
	Total	91,0	9,0	100
45-49	Homme	92,8	7,2	100
	Femme	90,0	10,0	100
	Total	91,2	8,8	100
50-54	Homme	92,3	7,7	100
	Femme	88,7	11,3	100
	Total	90,3	9,7	100
55-59	Homme	93,5	6,5	100
	Femme	89,1	10,9	100
	Total	91,1	8,9	100
60-64	Homme	92,0	8,0	100
	Femme	85,4	14,6	100
	Total	88,4	11,6	100
65-69	Homme	92,5	7,5	100
	Femme	85,4	14,6	100
	Total	88,7	11,3	100
70-74	Homme	89,7	10,3	100
	Femme	82,3	17,7	100
	Total	85,7	14,3	100
75-79	Homme	88,9	11,1	100
	Femme	81,7	18,3	100
	Total	85,0	15,0	100
80-84	Homme	86,3	13,7	100
	Femme	77,2	22,8	100
	Total	81,0	19,0	100
85 ou +	Homme	80,9	19,1	100
	Femme	74,9	25,1	100
	Total	77,3	22,7	100
Total	Homme	85,1	14,9	100
	Femme	84,9	15,1	100
	Total	85,0	15,0	100

### 10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

La proportion de la population ne possédant pas un acte de naissance est plus élevée en milieu rural (13,9 %) qu'en milieu urbain (3 %). On note que 2,8 % des hommes vivant en milieu urbain ne possèdent pas un acte de naissance contre 13 % en milieu rural. Chez les femmes, 3,2 % ne possèdent pas d'acte de naissance contre 14,7 % en milieu urbain. Les écarts des proportions des femmes ne possédant pas un acte de naissance et celle des hommes est plus faible en milieu urbain (0,4 points) qu'en milieu rural (1,7 points).

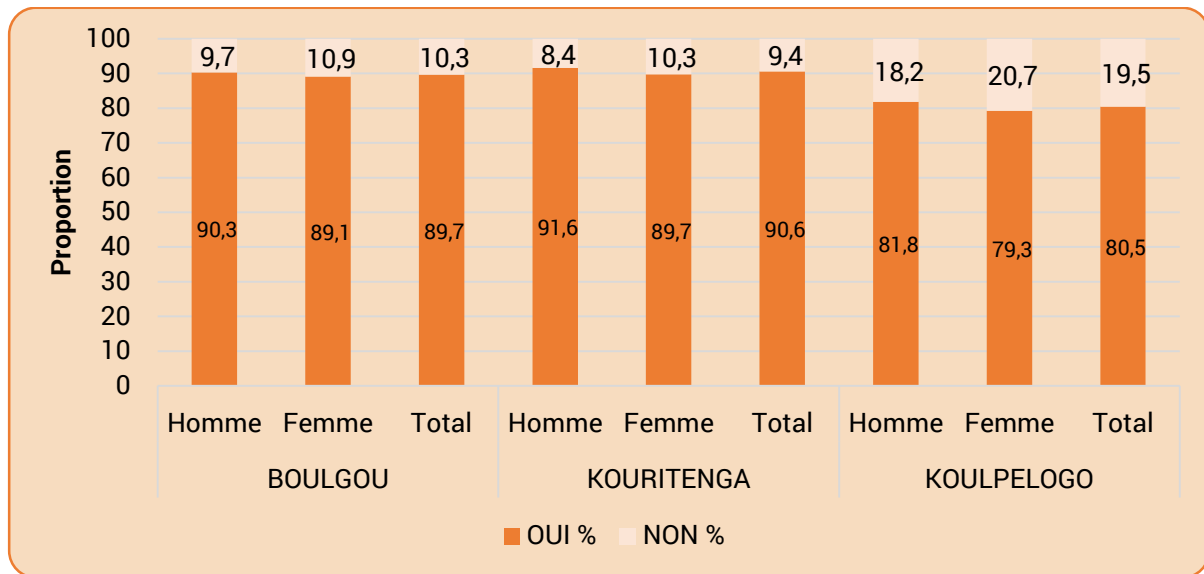
**Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance**



### 10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

Dans la province du Koulpélogo, 19,5 % de la population ne possède pas un acte de naissance, 10,3 % dans le Boulgou et 9,4 % dans le Kourittenga. Pour toutes les provinces de la région, la proportion des femmes ne possédant pas un acte de naissance est plus élevée chez les femmes (Graphique 10.3).

**Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance**



## 10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Dans le Boulgou, les communes présentant les plus fortes proportions d'habitants qui ne possèdent pas un acte de naissance sont les communes de Zoaga (25,3 %), de Bittou (21,6 %) et de Bané (19,1 %).

Dans le Kourittenga, c'est la commune de Andemtenga qui se singularise avec une proportion de 23,4 % de la population qui ne possède pas d'acte de naissance.

Enfin dans la province du Koulpélogo, 34,4 % de la population ne possède pas d'acte de naissance dans la commune de Soudougui, 32,2 % dans la commune de Yondé, En dehors des communes Dourtenqa (11,3 %) et de Yargatenqa (12,8 %) où la proportion de la population ne possédant pas d'un acte de naissance est relativement faible, les autres communes présentent des proportions de population ne possédant pas d'acte de naissance de plus de 19 %.

**Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance**

Commune	Possession d'un acte de naissance		Total
	Oui	Non	
<b>BOULGOU</b>			
Baqré	95,6	4,4	100
Bané	80,9	19,1	100
Bequedo	97,2	2,8	100
Bissiga	89,6	10,4	100
Bittou	78,4	21,6	100
Boussouma	94,1	5,9	100
Garango	95,6	4,4	100
Komtoeqa	90,9	9,1	100
Niaoqho	94,7	5,3	100
Tenkodoqo	94,5	5,5	100
Zabré	87,2	12,8	100
Zoaga	74,7	25,3	100
Zonsé	86,8	13,2	100
<b>Total</b>	<b>89,7</b>	<b>10,3</b>	<b>100</b>
<b>KOURITTENGA</b>			
Andemtenga	76,6	23,4	100
Baskouré	90,3	9,7	100
Dialqaye	89,3	10,7	100
Gounghin	91,8	8,2	100
Kando	88,6	11,4	100
Koupela	96,2	3,8	100
Pouytenga	95,7	4,3	100
Tensobentenqa	88,1	11,9	100
Yargo	92,9	7,1	100
<b>Total</b>	<b>90,6</b>	<b>9,4</b>	<b>100</b>
<b>KOULPÉLOGO</b>			
Comin-yanqa	80,1	19,9	100
Dourtenqa	90,9	9,1	100
Lalqaye	85,6	14,4	100
Ouarqaye	83,7	16,3	100
Sanqa	79,5	20,5	100
Soudouqui	71,4	28,6	100
Yargatenqa	88,4	11,6	100
Yondé	68,9	31,1	100
<b>Total</b>	<b>80,5</b>	<b>19,5</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL Centre -Est</b>	<b>88,1</b>	<b>11,9</b>	<b>100</b>

Dans l'ensemble, 15,0 % des enfants de moins de cinq ans vivant dans le Centre-Est ne possèdent pas d'acte de naissance. Dans la province du Boulgou, les communes de Zoaga, de Bané et de Bittou affichent les plus fortes proportions d'enfants de moins de cinq ans ne possédant pas d'actes de naissance (29,2 %, 27,8 % et 27,2 %). Dans la province du Kourittenga, c'est dans la commune de Andemtenga que la proportion des enfants de moins de cinq ans sans acte de naissance est plus élevée (26,8 %). Dans le Koulpélogo, les communes de Dourtenqa et de Yargatenqa ont les plus faibles proportions d'enfants de moins de cinq ans ne disposant pas d'acte de naissance (11,3 % et 12,8 %). Dans toutes les autres communes de la province, plus de 20 % des enfants de moins de cinq ans ne possèdent pas d'acte de naissance. Les communes de Soudouqui et de Yondé présentent les proportions les plus élevées d'enfants de moins de cinq ans ne possédant pas d'acte de naissance (respectivement 34,4 % et 32,2 %).

**Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance**

Commune	Possession d'un acte de naissance		Total
	Oui	Non	
<b>BOULGOU</b>			
Baaré	94,7	5,3	100
Bané	72,2	27,8	100
Bequedo	97,5	2,5	100
Bissiqá	87,0	13,0	100
Bittou	72,8	27,2	100
Boussouma	93,4	6,6	100
Garango	95,2	4,8	100
Komtoeqa	93,1	6,9	100
Niaogho	93,3	6,7	100
Tenkodoqo	94,0	6,0	100
Zabré	85,6	14,4	100
Zoaqa	70,8	29,2	100
Zonsé	83,4	16,6	100
<b>Total</b>	<b>87,4</b>	<b>12,6</b>	<b>100</b>
<b>KOURITTENGA</b>			
Andemtenga	73,2	26,8	100
Baskouré	87,3	12,7	100
Dialqaye	83,4	16,6	100
Gounghin	89,3	10,7	100
Kando	82,9	17,1	100
Koupela	94,4	5,6	100
Pouytenga	94,8	5,2	100
Tensobentenqa	86,2	13,8	100
Yarqo	90,0	10,0	100
<b>Total</b>	<b>87,4</b>	<b>12,6</b>	<b>100</b>
<b>KOULPÉLOGO</b>			
Comin-vanqa	73,6	26,4	100
Dourtenqa	88,7	11,3	100
Lalqaye	80,6	19,4	100
Ouarqaye	77,5	22,5	100
Sanqa	72,9	27,1	100
Soudouqui	65,6	34,4	100
Yargatenqa	87,2	12,8	100
Yondé	67,8	32,2	100
<b>Total</b>	<b>75,5</b>	<b>24,5</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL Centre -Est</b>	<b>85,0</b>	<b>15,0</b>	<b>100</b>



## CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans le Centre-Est, environ 12 personnes sur 100 ne possèdent pas d'acte de naissance. Parmi les enfants de moins de 5 ans, 15,0 % ne possèdent pas d'acte de naissance. En milieu rural, la proportion de la population ne possédant pas d'acte de naissance est plus élevée (13,9 %) qu'en milieu urbain (3,0 %). La proportion des hommes ne possédant pas d'acte de naissance est 11 % et celle des femmes 12,6 %.

La province du Koulpélogo affiche la plus forte proportion de la population ne possédant pas d'acte de naissance (19,5 %) contre 10,3 % dans le Boulgou et 9,4 % dans le Kourittenga.

Dans les communes de Bané, de Bittou et de Zoaga (dans le Boulgou), de Andemtenga (dans le Kourittenga), de Sanga, de Soudougui et Yondé (dans le Koulpélogo), plus de 20 % de la population ne possède pas d'acte de naissance.



# CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

## INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

### Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

### Définition des concepts

#### Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

#### Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

#### Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble. Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins). Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

**Taille du ménage** : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

## 11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5e RGPH, il a été dénombré 293 400 ménages dans la région du Centre-Est. Un cinquième de ces ménages réside en milieu urbain.

Dans la région, un ménage compte en moyenne 5,4 personnes. Cette taille moyenne des ménages est très proche de celle du niveau national (5,2). Les ménages en milieu urbain comptent en moyenne moins de personnes (4,8) que ceux en milieu rural (5,5) (tableau 11.1).

Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	60254	20,5	4,8
Rural	233146	79,5	5,5
<b>CENTRE EST</b>	<b>293400</b>	<b>100,0</b>	<b>5,4</b>

## 11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

Au 5e RGPH, il a été dénombré 146 862 ménages dans la province du Boulgou. Un cinquième de ces ménages réside en milieu urbain.

La distribution des ménages selon la province montre que la moitié des ménages de la région du Centre-Est réside dans le Boulgou et un cinquième dans le Koulpélogo.

Un tiers des ménages du Kourittenga et un cinquième des ménages du Boulgou résident en milieu urbain. Dans le Koulpélogo, moins de 5 % des ménages vivent en milieu urbain. La forte proportion de ménages urbains dans le Boulgou pourrait se justifier le fait que la province abrite trois centres urbains (Tenkodogo, Garango et Bittou). Le Kourittenga abrite deux centres urbains (Koupela et Pouytenga). (Tableau 11.2).

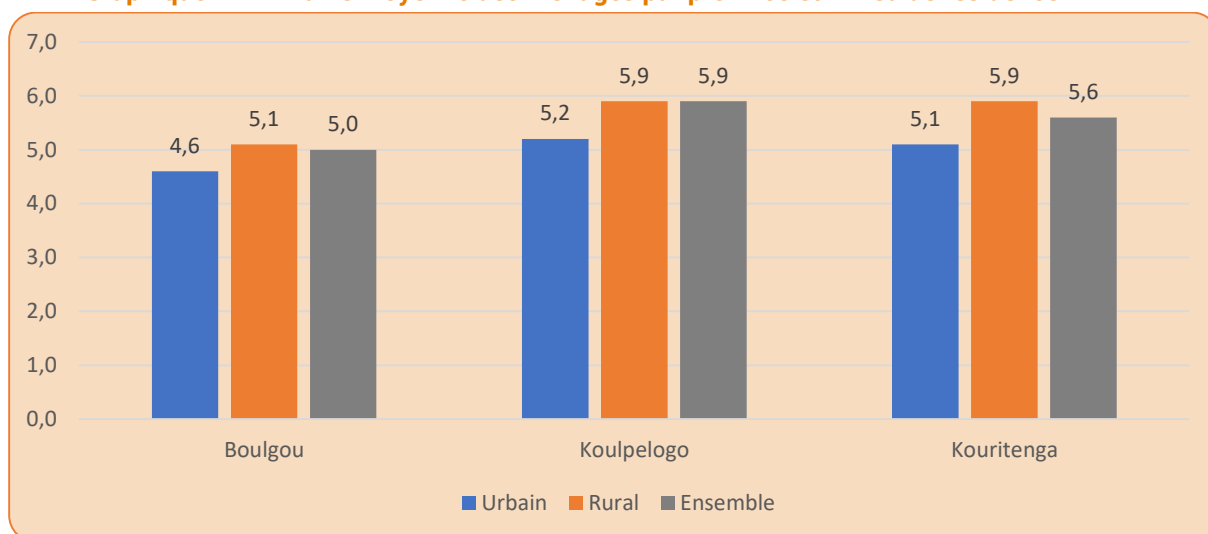
Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
BOULGOU	Urbain	29 040	19,8	4,6
	Rural	117 822	80,2	5,1
	Ensemble	146 862	100,0	5,0
KOULPÉLOGO	Urbain	2 547	4,2	5,2
	Rural	58 772	95,8	5,9
	Ensemble	61 319	100,0	5,9
KOURITTENGA	Urbain	28 667	33,6	5,1
	Rural	56 552	66,4	5,9
	Ensemble	85 219	100,0	5,6

Globalement, le nombre moyen de personnes qui vivent dans un ménage varie d'une province à l'autre. La province du Koulpélogo avec 5,9 enregistre la taille moyenne la plus élevée dans la région contre 5,0 personnes dans la province qui abrite le chef-lieu de la région.

Par ailleurs, la taille moyenne des ménages en milieu rural est élevée que celle du milieu quelle que soit la province (graphique 11.1).

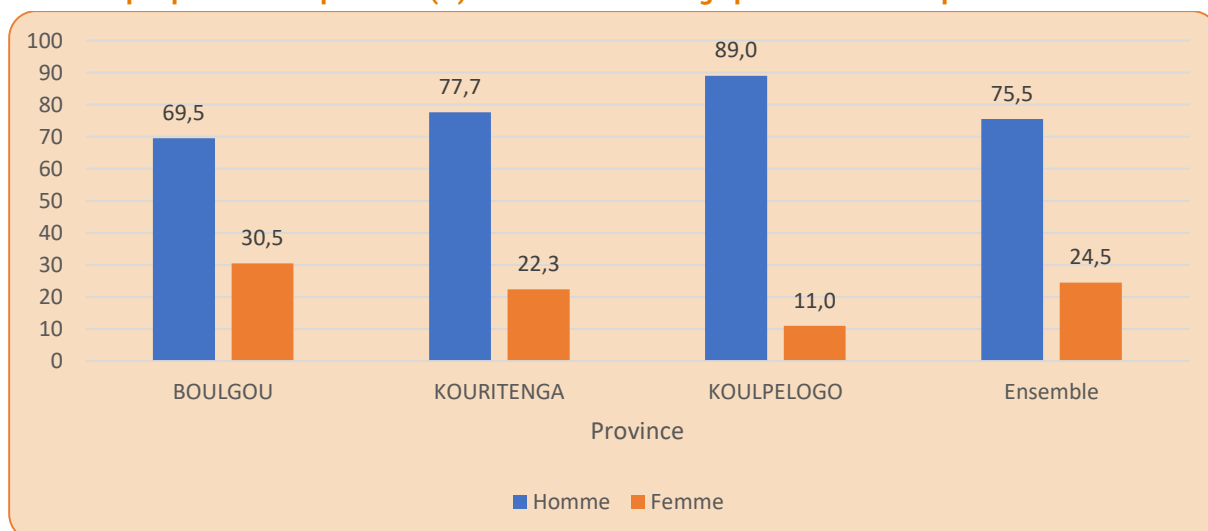
**Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence**



### 11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

En 2019, un quart des ménages de la région du Centre-Est sont dirigés par des femmes. Dans chacune des provinces, les ménages sont majoritairement dirigés par des hommes (Graphique 11.2). Avec 30,5 %, la province du Boulgou enregistre la proportion la plus élevée de ménages dirigés par des femmes contre 11,0 % dans la province du Koulpélogo, la plus faible (graphique 11.2)

**Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province**



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage. La moyenne d'âges des chefs de ménage est de 42,1 ans dans la région. Cette moyenne est presque identique entre le milieu urbain et le milieu rural (tableau 11.3).

Les deux tiers des chefs de ménages ont un âge compris entre 20 et 49 ans dans la région du Centre-Est et en milieu rural. En milieu urbain, les chefs de ménages de cette tranche d'âges représentent 71,7 %. On note également que quatre ménages sur dix sont dirigés par des jeunes de moins de 35 ans.

Par ailleurs, la proportion des femmes chefs de ménages de moins de 30 ans (respectivement 37,9 % pour l'ensemble de la région, 40,3 % en milieu rural et 28,5 % en milieu urbain) est plus élevée que celle des hommes (respectivement, 20,3 % pour l'ensemble, 19,9 % en milieu rural et 21,3 % en milieu urbain). Ces résultats indiquent que les femmes assurent très tôt la responsabilité des ménages que les hommes. La migration des jeunes mariés pourraient contribuer à comprendre cette situation.

**Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc	Fém	Ensemble	Masc	Fém	Ensemble	Masc	Fém	Ensemble
10-14	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
15-19	1,5	3,3	1,9	1,1	7,1	2,6	1,2	6,4	2,5
20-24	6,5	11,9	7,7	6,7	16,7	9,2	6,7	15,7	8,9
25-29	13,2	13,2	13,2	12,1	16,4	13,3	12,4	15,7	13,2
30-34	15,9	13,8	15,5	13,3	13,5	13,4	13,8	13,6	13,7
35-39	15,2	11,7	14,4	12,7	10,3	12,0	13,2	10,6	12,5
40-44	12,4	9,6	11,8	10,9	8,1	10,2	11,2	8,4	10,5
45-49	9,5	8,0	9,1	9,2	6,1	8,4	9,2	6,5	8,6
50-54	7,4	6,5	7,2	8,5	5,7	7,8	8,3	5,9	7,7
55-59	5,4	5,8	5,5	6,5	4,1	5,9	6,3	4,4	5,8
60-64	4,6	5,0	4,7	6,0	3,8	5,5	5,7	4,0	5,3
65-69	2,9	3,6	3,0	4,3	2,4	3,8	4,0	2,6	3,7
70-74	2,4	3,2	2,6	3,8	2,4	3,4	3,5	2,6	3,3
75-79	1,3	1,7	1,4	2,1	1,3	1,9	1,9	1,4	1,8
80 et +	1,7	2,6	1,9	2,8	2,0	2,6	2,6	2,1	2,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Age moyen</b>	<b>41,2</b>	<b>41,1</b>	<b>41,2</b>	<b>44,0</b>	<b>37,2</b>	<b>42,3</b>	<b>43,4</b>	<b>37,9</b>	<b>42,1</b>
<b>Age médian</b>	<b>38,0</b>	<b>37,0</b>	<b>38,0</b>	<b>40,0</b>	<b>33,0</b>	<b>39,0</b>	<b>40,0</b>	<b>34,0</b>	<b>39,0</b>

#### 11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

Dans la région du Centre-Est, la moyenne d'âges des chefs de ménages varie selon la province. La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 41,3 ans dans la province du Boulgou et s'augmente d'un an dans le Koulpélogo. L'âge moyen le plus élevé s'observe dans le Kourittenga avec 43,5 ans.

Dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo, l'âge moyen en milieu urbain est presque identique à celui du milieu rural. Dans le Kourittenga, les chefs de ménages ruraux (44,6 ans) sont en moyenne plus âgés que ceux urbains (41,1 ans)

Dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo, quatre ménages sur dix sont dirigés par des jeunes de moins de 35 ans. Dans le Kourittenga, le tiers des ménages sont dirigés par cette franche de la population.

Pour les groupes d'âges de 10 à 29 ans et de 60 ans et plus, la proportion des chefs de ménages ruraux est supérieure à celle des chefs de ménage urbains dans la province du Boulgou et dans le Koulpélogo. Dans ces deux provinces, la responsabilité s'acquiert à des jeunes âges et se conserve à des âges avancés en milieu rural qu'en milieu urbain. La tendance est inversée pour la province du Kourittenga. (Tableau 11.4).

**Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence**

Groupe d'âge	BOULGOU			KOURITTENGA			KOULPÉLOGO		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
10-14	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
15-19	2,2	3,5	3,2	1,7	1,8	1,7	2,4	1,4	1,5
20-24	8,0	10,7	10,2	7,5	6,9	7,1	7,3	8,3	8,2
25-29	13,5	14,0	14,0	13,0	11,4	11,9	12,7	13,2	13,1
30-34	15,1	13,3	13,6	15,6	12,5	13,6	16,4	14,1	14,4
35-39	14,0	11,6	12,1	14,8	12,0	13,0	13,9	13,2	13,3
40-44	11,5	9,6	9,9	12,2	11,0	11,4	10,8	10,8	10,8
45-49	9,1	7,8	8,0	9,1	8,7	8,8	9,9	9,7	9,7
50-54	6,9	7,4	7,3	7,5	8,4	8,1	7,4	8,2	8,1
55-59	5,7	5,7	5,7	5,2	6,5	6,0	6,2	5,9	5,9
60-64	4,6	5,1	5,0	4,8	6,2	5,7	4,6	5,5	5,4
65-69	3,1	3,8	3,6	2,9	4,3	3,8	3,7	3,5	3,5
70-74	2,6	3,2	3,1	2,7	4,4	3,9	2,4	2,9	2,8
75-79	1,5	1,9	1,8	1,3	2,3	2,0	0,9	1,4	1,4
80 et +	2,1	2,4	2,4	1,6	3,6	3,0	1,3	1,8	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Age moyen</b>	<b>41,3</b>	<b>41,3</b>	<b>41,3</b>	<b>41,1</b>	<b>44,6</b>	<b>43,5</b>	<b>41,1</b>	<b>42,0</b>	<b>42,0</b>
<b>Age médian</b>	<b>38,0</b>	<b>38,0</b>	<b>38,0</b>	<b>38,0</b>	<b>41,0</b>	<b>40,0</b>	<b>39,0</b>	<b>39,0</b>	<b>39,0</b>



## 11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages de la région sont majoritairement mariés (86,6 %). Les célibataires représentent moins de 5 %.

En milieu rural, la proportion des chefs de ménage mariés atteint 88,9 % contre 77,3 % en milieu urbain. Ainsi, excepté les mariés, la proportion des chefs de ménage des autres formes d'état matrimonial est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Il y a plus de chefs de ménages célibataires, Divorcé (e)/ séparé (e), Veuf (ve) en milieu urbain qu'en milieu rural, proportionnellement.

La distribution selon la religion indique que les trois quarts des chefs de ménages de la région sont musulmans et un cinquième pratique le catholicisme. Les chefs de ménages musulmans suivis des catholiques demeurent les plus nombreux quel que soit le milieu de résidence.

La répartition selon l'instruction montre que les quatre cinquièmes des ménages de la région n'ont aucun niveau et que le taux d'instruction des chefs de ménages urbains est plus élevé que celui des chefs de ménages ruraux.

Par ailleurs, la moitié des chefs de ménages de la région sont des actifs occupés et 42,2 % sont hors main d'œuvre au moment du recensement (tableau 11.5).

**Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence**

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Etat matrimonial</b>			
Célibataire	11,4	2,8	4,6
Marié	77,3	88,9	86,6
Divorcé (e)/ séparé (e)	1,1	0,8	0,8
Veuf (ve)	6,2	5,6	5,7
Union libre	4	1,9	2,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Religion</b>			
Animiste	0,3	2,8	2,3
Musulman	69	77	75,2
Catholique	28,3	17,9	20,1
Protestant	2,3	2,1	2,2
Autre	0	0,1	0,1
Sans religion	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun	63	87,3	82,3
Primaire	11,5	6,5	7,5
Post-primaire	9,5	3,6	4,8
Secondaire	11,4	2	4
Supérieur	4,6	0,6	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation d'occupation</b>			
Occupés	59,6	53,3	54,6
Chômeurs	2,9	3,3	3,2
Hors main-d'œuvre	37,5	43,4	42,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Dans la province du Boulgou, les chefs de ménages sont majoritairement mariés (86,0 %), ils pratiquent majoritairement la religion musulmane (80,2 %), ils n'ont aucun niveau d'instruction (81,5 %) et la moitié des chefs sont des actifs occupés.

Dans la province du Kourittenga, les chefs de ménages sont majoritairement mariés (84,7 %), ils pratiquent majoritairement la religion musulmane (64,4 %), ils n'ont aucun niveau d'instruction (79,3 %) et la moitié des chefs sont des actifs occupés.

Dans la province du Koulpélogo, les chefs de ménages sont majoritairement mariés (91,1 %), ils pratiquent majoritairement la religion musulmane (78,9 %), ils n'ont aucun niveau d'instruction (89,1 %) et les deux tiers des chefs sont des actifs occupés.

Globalement, les caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménages varient légèrement en fonction des provinces de la région (tableau 11.6).

**Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province**

Caractéristiques	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Ensemble
<b>Etat matrimonial</b>				
Célibataire	4,7	5,0	3,3	4,6
Marié	86,0	84,7	91,1	86,6
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,9	0,8	0,9	0,8
Veuf (ve)	6,7	5,5	3,5	5,7
Union libre	1,7	4,0	1,2	2,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Religion</b>				
Animiste	2,6	0,3	4,7	2,3
Musulman	80,2	64,4	78,9	75,2
Catholique	14,1	34,1	13,9	20,1
Protestant	2,8	1,2	2,0	2,2
Autre	0,1	0,0	0,3	0,1
Sans religion	0,2	0,0	0,2	0,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	81,5	79,3	89,1	82,3
Primaire	8,1	8,7	3,9	7,5
Post-primaire	5,1	5,5	3,0	4,8
Secondaire	3,8	4,8	3,1	4,0
Supérieur	1,5	1,7	0,9	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation d'occupation</b>				
Occupés	49,9	55,5	66,7	54,6
Chômeurs	3,5	3,2	2,2	3,2
Hors main-d'œuvre	46,6	41,3	31,1	42,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

La répartition des ménages selon le milieu de résidence est restée statique entre 2006 et 2019 (un cinquième de ménages vivent en milieu urbain).

La proportion de ménages dirigés par des femmes est passée de 15,5 % en 2006 à 24,5 %, soit une hausse de neuf points de pourcentage. L'augmentation en points de pourcentage est plus accentuée en milieu rural (10,1) qu'en milieu urbain (4,6).

Dans l'ensemble de la région, la taille moyenne des ménages a baissé de 6,1 en 2006 à 5,4 enfants en 2019. Cette baisse est constatée tant en milieu urbain qu'en milieu rural. (Tableau 11.7).

Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	37522	20,1	17,8	5,3	NA
	Rural	149210	79,9	14,9	6,3	NA
	Ensemble	186782	100	15,5	6,1	NA
2019	Urbain	60254	20,8	22,4	4,8	60,6
	Rural	233146	79,2	25,0	5,5	56,3
	Ensemble	293400	100	24,5	5,4	57,1

## CONCLUSION

Au 5<sup>e</sup> RGPH, il a été dénombré 293 400 ménages dans la région du Centre-Est dont un cinquième réside en milieu urbain. La moitié des ménages résident dans le Boulgou et un cinquième dans le Koulpélogo.

Dans la région du Centre-Est, un ménage compte en moyenne 5,4 personnes. Cette taille moyenne des ménages, très proche de celle du niveau national (5,2), varie la province et le milieu de résidence.

En 2019, un quart des ménages de la région du Centre-Est sont dirigés par des femmes. La moyenne d'âges des chefs de ménage est de 42,1 ans dans la région.

Les chefs de ménages de la région sont majoritairement mariés (86,6 %), les trois quarts pratiquent la religion musulmane et les quatre cinquièmes des ménages de la région n'ont aucun niveau d'instruction.



## CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

### INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc. En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région des Centre-Est.

### Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

### Définition des concepts

#### Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

#### Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

#### Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

#### Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

#### Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

#### Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

#### Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

#### Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

### **Chasse d'eau personnelle**

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

### **Chasse d'eau en commun**

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

### **Latrine simple**

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

### **Latrine ventilée**

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

### **Brousse/Nature**

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

## 12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

### 12.1.1. Type d'habitation et milieu de résidence

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 73,8 % de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi de la construction des bâtiments à plusieurs logements (10,8 %), puis des constructions de type case (11,0%).

La maison individuelle simple demeure le type d'habitation le plus fréquemment utilisé en milieux urbain et rural. Le deuxième type d'habitations le plus utilisé par les ménages varie selon le milieu de résidence. Il s'agit des cases pour les ménages ruraux (13,4 %) et des bâtiments à plusieurs logements (non immeuble) pour les ménages urbains. L'existence régulière des célibatierum en milieu urbain pourrait expliquer cette situation (tableau 12.1).

**Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence**

Type d'Habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	2,4	0,7	1,1
Villa	5,1	1,1	1,9
Maison individuelle simple	75,4	73,4	73,8
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	14,7	9,8	10,8
Case	1,5	13,4	11,0
Tente	0,0	0,1	0,1
<b>Autres</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.1.2. Type d'habitation et province

L'observation des types d'habitations selon les provinces laisse apparaître que les ménages qui ont des maisons individuelles simples sont les plus fréquents. Cependant, les ménages habitant des bâtiments en plusieurs logements (13,6 %) et les ménages habitant les constructions en case (17,9 %) sont relativement plus importants dans la province du Koulpélogo que dans les deux autres provinces. Dans la province du Koulpélogo, 1,5 % des ménages habitant des immeubles à appartement contre 1 % dans les deux autres provinces. La particularité de cette province pourrait découler la position géographique et économique du village de Cinkancé. (Tableau 12.2).

**Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province**

Type d'Habitation	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Ensemble
Immeuble à appartements	0,9	1,0	1,5	1,1
Villa	2,0	2,5	0,9	1,9
Maison individuelle simple	75,0	78,2	63,2	73,8
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	11,5	7,9	13,6	10,8
Case	9,7	8,9	17,9	11,0
Tente	0,1	0,0	0,3	0,1
Autres	0,8	1,5	2,6	1,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



## 12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province. Les infrastructures modernes d'éclairage sont constituées essentiellement des équipements de la SONABEL et des Coopératives d'électricité (COOPEL). Tous les chefs-lieux des communes de la région sont branchés au réseau électrique soit de la SONABEL ou de la COOPEL.

### 12.2.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans la région du Centre-Est, la moitié des ménages utilisent principalement les lampes torches comme mode d'éclairage et un quart des ménages utilisent les Plateformes multifonctionnelles. La SONABEL alimente seulement un dixième des ménages de la région.

Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En milieu urbain, un quart des ménages (25,5 %) utilisent les lampes torches et un ménage sur trois est connecté au réseau d'électricité de la SONABEL ou utilise l'énergie photovoltaïque. En milieu rural, la moitié des ménages s'éclairent avec les lampes torches (58,8 %) et un quart utilise les panneaux solaires. (Tableau 12.3).

**Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence**

Mode d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	30,4	4,7	10,1
Plateformes multifonctionnelles	0,5	0,3	0,3
Panneau solaire	31,8	25,7	26,9
Groupe électrogène et batterie	0,6	0,2	0,3
Lampe à gaz	0,1	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,6	0,7	0,7
Lampe à huile	0,2	0,2	0,2
Lampe rechargeable	8,3	6,9	7,2
Lampe torche	25,5	58,8	51,8
Bougie	0,0	0,1	0,1
Bois/paille	0,3	0,4	0,4
Autres	1,7	1,9	1,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.2.2. Mode principal d'éclairage et province

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province fait apparaître que les lampes torches, les panneaux solaires et le réseau électrique de la SONABEL sont, par ordre d'importance, les trois modes d'éclairage dans chacune des provinces de la région. (Tableau 12.4).

**Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province**

Mode principal d'éclairage	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Electricité du réseau SONABEL	10,5	12,2	5,2	10,1
Plateformes multifonctionnelles	0,3	0,4	0,2	0,3
Panneau solaire	28,9	31,7	13,4	26,9
Groupe électrogène et batterie	0,3	0,4	0,1	0,3
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,7	0,3	1,2	0,7
Lampe à huile	0,2	0,1	0,2	0,2
Lampe rechargeable	7,8	6,0	7,4	7,2
Lampe torche	49,0	47,5	67,9	51,8
Bougie	0,1	0,0	0,1	0,1
Bois/paille	0,3	0,2	0,9	0,4
Autres	1,8	1,2	3,3	1,9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

### 12.3.1. Source principale d'énergie pour la cuisson et milieu de résidence

L'utilisation des combustibles solides, particulièrement le bois, est très répandu dans la région du Centre-Est. En effet, neuf ménages sur dix utilisent cette source d'énergie pour la cuisson. Le gaz (7,4 %), l'électricité (1 %) et le pétrole (0,4 %) sont relativement peu utilisés par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (7,4 %).

En milieu urbain, en plus des combustibles solides (71,8 %), un cinquième des ménages utilise le gaz comme moyen de cuisson. En milieu rural, l'utilisation des combustibles solides (92,2 %) demeure très fréquente (tableau 12.5).

**Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence**

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	2,6	0,5	1,0
Gaz ou Biogaz	21,3	3,8	7,4
Pétrole	0,5	0,3	0,4
Charbon de bois	17,2	4,4	7,0
Bois (foyer amélioré)	4,2	2,6	2,9
Bois (foyer simple)	50,4	85,2	77,9
Non concerné	1,8	1,0	1,2
Autres	2,0	2,2	2,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.3.2. Source principale d'énergie pour la cuisson et province

Le bois (foyer simple) est la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments la plus utilisée dans chacune des provinces. Son utilisation est plus élevée dans le Koulpélogo rapport aux deux autres provinces, urbanisées. Parallèlement, le gaz est plus utilisé dans le Boulgou (8,5 %) et le Kourittenga (8,5 %) que dans le Koulpélogo (2,7 %) (Tableau 12.6).

**Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province**

Source principale d'énergie pour la cuisson	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Electricité	1,4	0,5	0,7	1,0
Gaz ou Biogaz	8,5	8,5	2,7	7,4
Pétrole	0,5	0,1	0,5	0,4
Charbon de bois	6,7	7,7	6,9	7,0
Bois (foyer amélioré)	3,5	2,1	2,5	2,9

Source principale d'énergie pour la cuisson	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Bois (foyer simple)	76,4	77,9	82,1	77,9
Non concerné	1,2	1,2	1,1	1,2
Autres	1,8	2,0	3,5	2,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



## 12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

### 12.4.1. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

La moitié des ménages de la région du Centre-Est consomment l'eau de forage, 17,4 % utilise l'eau de fontaine et 14,3 % l'eau de puits ordinaires. Seulement, 5,0% des ménages de la région du Centre-Est ont accès à l'eau de robinet. Globalement, le taux d'accès à l'eau potable est de 81,6 % dans l'eau potable dans la région.

En milieu rural, l'eau de boisson provient essentiellement des forages (61,0%), de puits ordinaires (15,7 % et des fontaines (15,3 %). Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est 79,8 %.

En milieu urbain, l'eau de boisson provient essentiellement des fontaines publiques (25,5 %), de forages (41,1 %) et des robinets compteurs intérieurs propres (14,0 %). Le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est 86,2 % (tableau 12.7).

**Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence**

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,2	2,1	1,7
Puits ordinaire	9,4	15,7	14,3
Puits busé ordinaire	1,7	1,9	1,9
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	1,5	2,5	2,3
Forage	41,1	61,0	56,8
Fontaine publique	25,5	15,3	17,4
Robinet compteur intérieur propre	14,0	0,3	3,2
Robinet compteur intérieur partagé	4,5	0,4	1,3
Robinet dans une autre cour	1,1	0,3	0,5
Autres	1,0	0,5	0,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.4.2. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et province

Dans toutes les provinces de la région, le forage constitue la principale source d'approvisionnement en eau de boisson. Cette source est suivie des puits ordinaires (17,6 %) et des fontaines publiques (16,1 %) dans la province du Boulgou, des fontaines publiques (18,3 %) dans le Kourittenga, fontaines publiques (19,6 %) et des puits ordinaires (19,2 %) dans le Koulpélogo. Par ailleurs, la consommation d'eau de Barrage/rivière/cours d'eau/lac est particulièrement fréquente au sein des ménages le Koulpélogo par rapport aux deux autres provinces.

**Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d’approvisionnement en eau de boisson selon la province**

Principale source d’approvisionnement en eau de boisson	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	1,6	0,5	4,2	1,7
Puits ordinaire	17,6	5,7	19,2	14,3
Puits busé ordinaire	2,2	1,0	2,3	1,9
Puits busé ordinaire équipé d’un système de pompage	2,5	1,9	2,3	2,3
Forage	54,9	64,9	49,6	56,8
Fontaine publique	16,1	18,3	19,6	17,4
Robinet compteur intérieur propre	2,9	5,2	0,5	3,2
Robinet compteur intérieur partagé	1,4	1,7	0,3	1,3
Robinet dans une autre cour	0,3	0,5	1,0	0,5
Autres	0,5	0,3	1,0	0,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

### 12.5.1.Type d'aisance et milieu de résidence

Dans la région du Centre-Est, la moitié de la population a accès à un assainissement amélioré. Cependant, une proposition de 44,8 % des ménages continuent de déféquer à l'air libre.

Selon la résidence, l'accès à l'assainissement est amélioré en milieu urbain que rural. En effet, quatre cinquièmes des ménages utilisent des types d'aisance améliorés tandis qu'en milieu rural, la moitié des ménages défèquent à l'aire libre. (Tableau 12.9).

**Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence**

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	4,5	1,6	2,2
Chasse d'eau en commun	4,9	5,1	5,0
Latrine simple personnel	26,4	5,1	9,6
Latrine simple commun	41,1	31,1	33,2
Latrine ventilée personnel	0,9	0,4	0,5
Latrine ventilée commun	0,9	1,7	1,5
Brousse/nature	17,9	51,8	44,8
Autres	3,4	3,2	3,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.5.2.Type d'aisance et province

Dans les provinces du Boulgou et Koulpélogo, le premier type de lieu d'aisance des ménages est la brousse/nature contre la latrine simple commun pour le Kourittenga. Le deuxième type est la latrine simple commune pour le Boulgou (31,3 %) et Koulpélogo (26,3 %), la brousse/nature pour le Kourittenga (tableau 12.10).

**Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province**

Type d'aisance	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Chasse d'eau personnelle	2,0	2,1	2,8	2,2
Chasse d'eau en commun	4,1	3,1	10,8	5,0
Latrine simple personnel	8,6	13,3	6,1	9,6
Latrine simple commun	31,3	40,7	26,3	33,2
Latrine ventilée personnel	0,4	0,8	0,3	0,5
Latrine ventilée commun	0,8	3,1	0,7	1,5
Brousse/nature	50,5	33,9	47,0	44,8
Autres	2,3	3,0	6,0	3,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



## 12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux dans les provinces.

### 12.6.1. Principal mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

Un nombre élevé des ménages de la région évacuent leurs ordures dans les tas d'immondices (27,7%) ou dans la rue (38,1%). Seulement, 3,3 % et 6,1 % des ménages utilisent respectivement leurs ordures le ramassage privé et les bacs et ordures.

La répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence indique que très peu de ménages disposent de bac à ordures pour l'évacuation des ordures. En effet, cette proportion demeure faible, quel que soit le milieu de résidence avec respectivement 12,4 % en milieu urbain et 4,5 % en milieu rural. En milieu urbain, un tiers des ménages jettent les ordures dans les tas d'immondices, 30,6 % dans la rue. Cependant, le ramassage privé des ordures demeure moins fréquent (7,0%) en milieu urbain. En milieu rural, c'est la rue qui est le mode principal d'évacuation des ordures (40,0 %), un quart des ménages utilisent les tas d'immondices. Probablement pour des besoins de l'agriculture, un cinquième des ménages ruraux jettent leurs ordures dans les fosses fumières (tableau 12.11).

**Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence**

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	7,0	2,3	3,3
Tas d'immondices	34,9	25,8	27,7
Fosses fumières	9,8	19,6	17,5
Bac à ordures	12,4	4,5	6,1
Rue	30,6	40,0	38,1
Fossé (fosses/caniveaux)	1,4	0,9	1,0
Autres	3,9	6,9	6,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.6.2. Principal mode d'évacuation des ordures et province

Au niveau de la province du Boulgou, 45,3 % des ménages jettent leurs ordures dans la rue et 25,9 % dans les tas d'immondices. Dans le Kourittenga, les principaux modes d'évacuations les plus fréquemment utilisés sont les tas d'immondices (35,6 %), la rue (24,8) et les fosses fumières (24,7) tandis que dans le Koulpélogo, 39,7 % jettent les ordures dans la rue, 20,0 % dans les tas d'immondices et 15,6 % évacuent les ordures dans les fosses fumières (tableau 12.12)

**Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province**

Principal mode d'évacuation des ordures	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Ramassage privé	2,9	2,9	5,0	3,3
Tas d'immondices	25,9	35,6	20,0	27,7
Fosses fumières	14,0	24,7	15,6	17,5
Bac à ordures	5,2	7,5	6,5	6,1
Rue	45,3	24,8	39,7	38,1
Fossé (fosses/caniveaux)	0,8	0,8	1,7	1,0
Autres	5,9	3,7	11,5	6,3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

### 12.7.1. Principal mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région du Centre-Est sont la rue/nature (78,3 %) et la cour (11,7 %). La nature ou la rue et la cour demeurent les deux principaux modes d'évacuation en milieu urbain comme en milieu rural. Cependant, les ménages ruraux évacuent plus dans la nature ou la rue que les ménages urbains. Parallèlement, les ménages urbains évacuent plus dans la cour que les ménages ruraux.

Par ailleurs, les modes d'évacuation améliorés (puisards, caniveau, fosse septique) des eaux usées sont marginalement utilisés par les ménages tant en milieu urbain que rural (tableau 12.13).

**Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence**

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	12,7	11,5	11,7
Rue/Nature	75,5	78,9	78,3
Puisards	1,8	0,9	1,1
Caniveau	1,2	0,3	0,5
Fosse septique	5,0	2,4	2,9
Autres	3,8	6,0	5,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 12.7.2. Principal mode d'évacuation des eaux usées et province

Dans chacune des provinces du Boulgou et du Kourittenga, huit ménages sur dix évacuent leurs eaux usées dans la rue ou la nature. Dans le Koulpélogo, les deux tiers utilisent ce mode d'évacuation. Aussi, un dixième des ménages du Boulgou et du Kourittenga évacuent les eaux usées dans la cour. Dans le Koulpélogo, cette proportion augmente à 17,2 des ménages (tableau 12.14).

**Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province**

Principal mode d'évacuation des eaux usées	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Total
Cour	10,7	10,2	17,2	11,7
Rue/Nature	80,9	80,3	66,9	78,3
Puisards	0,7	1,3	1,9	1,1
Caniveau	0,4	0,5	0,8	0,5
Fosse septique	2,6	3,4	3,2	2,9
Autres	4,7	4,3	10,0	5,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>



## 12.8. BIENS D'ÉQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse permet de distinguer les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas.

### 12.8.1. Biens d'équipement et milieu de résidence

Dans la région des Centre-Est, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (86,8 %), vient ensuite la radio (49,3 %), puis la télévision (16,5 %). Un dixième des ménages (11,0 %) ont accès à la connexion internet. La proportion des ménages qui possèdent chacun des autres types de biens est inférieure à 10 %. Selon l'utilité, les ménages possèdent plus les biens de communication et de télécommunication.

En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages possède des téléphones cellulaires (94,1%). La moitié des ménages détiennent au moins une radio et 40,5 % au moins une télévision. Les décodeurs, les points de connexion et la Cuisinière à gaz/électrique sont détenus par les ménages dans des proportions respectives de 23,9 %, 24,3% et 16,6 %.

En milieu rural, les biens de communication et de télécommunication sont les plus possédés par les ménages. Il s'agit par ordre d'importance du téléphone cellulaire (84,9 %), de la radio (47,4 %) et de la télévision (10,2 %)

Par ailleurs, quel que soit le bien d'équipements, les ménages urbains en possèdent relativement plus les ménages ruraux (tableau 12.15).

**Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence**

Biens d'équipements	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	56,2	47,4	49,3
Télévision	40,5	10,2	16,5
Téléphone fixe	1,7	2,9	2,7
Téléphones cellulaires	94,1	84,9	86,8
Réfrigérateur / Congélateur	9,4	1,4	3,1
Ordinateur	6,9	1,1	2,3
Foyer amélioré	11,8	3,4	5,2
Décodeur /parabole	23,9	3,8	8,0
Cuisinière à gaz/électrique	16,6	5,2	7,6
Connexion internet	24,3	7,5	11,0

### 12.8.2. Possession de biens d'équipement dans les provinces

Quelle que soit la province, les biens les plus possédés par les ménages sont respectivement le téléphone cellulaire, la radio et la télévision (tableau 12.16). L'accès à internet est particulièrement limité dans le Koulpélogo (4,7 %) que les autres provinces (11,7 % pour le Boulgou et 13,6 % pour le Kourittenga). Ainsi, plus la province est urbanisée, plus la population a accès à internet.

**Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province**

Biens d'équipements	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Ensemble
Radio	46,6	57,7	42,9	49,3
Télévision	16,7	20,4	9,5	16,5
Téléphone fixe	2,4	1,6	5,4	2,7
Téléphones cellulaires	86,9	91,3	78,9	86,8
Réfrigérateur / Congélateur	3,5	3,4	1,5	3,1
Ordinateur	2,4	2,6	1,5	2,3
Foyer amélioré	6,0	4,7	3,7	5,2
Décodeur /parabole	8,1	9,9	4,5	8,0
Cuisinière à gaz/électrique	7,6	6,9	8,6	7,6
Une connexion à internet ?	11,7	13,6	4,7	11,0

## 12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

### 12.9.1. Biens de déplacement et milieu de résidence

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région est la bicyclette. En effet, 82,8 % des ménages possèdent au moins une bicyclette. La mobylette (42,0 %) est le deuxième bien de déplacement le plus possédé. Un ménage sur trois possède au moins un âne ou une charrette. La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe. Seul un ménage sur 100 en dispose.

En milieu rural, les ménages utilisent le plus la bicyclette (83,6 %) contre 79,6 % en milieu urbain comme moyen de déplacement. La motocyclette est diversement utilisée en milieu rural (42,0 %) et milieu urbain (58,4 %) par les ménages. Cependant, les ménages ruraux ne possèdent pratiquement pas de voiture (0,7 %) par rapport aux ménages de la ville (4,1 %) (Tableau 12.17).

**Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence**

Biens d'équipements	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	79,6	83,6	82,8
Mobylette/Moto	58,4	37,6	42,0
Bicyclette pour handicapé	1,5	1,8	1,7
Moto tricycle	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	1,5	1,5	1,5
Voiture	4,1	0,7	1,4
Pirogue	0,0	0,1	0,1
Charette	17,3	31,9	28,8
Chameau	0,4	0,6	0,5
Cheval	0,6	0,7	0,7
Ane	15,2	33,3	29,6

### 12.9.2. Moyens de déplacement dans les provinces

Le moyen de déplacement le plus possédé par les ménages dans les trois provinces est la bicyclette. Neuf ménages sur dix possèdent au moins une bicyclette. Aussi, la moitié des ménages dans la province du Kourittenga possède au moins une Mobylette/Moto. La proportion des ménages qui ont au moins une mobylette est de 38,9 % dans le Boulgou et 37,4 % dans le Koulpélogo (tableau 12.18).

**Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province**

Biens d'équipements	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Ensemble
Bicyclette	82,5	85,9	78,4	82,8
Mobylette/Moto	38,9	50,0	37,4	42,0
Bicyclette pour handicapé	1,6	1,5	2,3	1,7
Moto tricycle	0,1	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	1,6	1,2	1,7	1,5
Voiture	1,3	1,8	0,8	1,4
Pirogue	0,2	0,0	0,1	0,1

Biens d'équipements	BOULGOU	KOURITTENGA	KOULPÉLOGO	Ensemble
Charette	28,1	33,1	24,0	28,8
Chameau	0,6	0,4	0,6	0,5
Cheval	0,6	0,5	1,2	0,7
Ane	28,7	32,8	26,6	29,6

## CONCLUSION

Les ménages de la région du Centre-Est habitent fréquemment dans des maisons individuelles simples (73,8 %) et la moitié des ménages utilisent principalement les lampes torches comme mode d'éclairage.

Quant aux sources d'énergie pour la cuisson, neuf ménages sur dix utilisent principalement des combustibles solides (bois, charbon).

La moitié des ménages de la région du Centre-Est consomment l'eau de forage, 17,4 % utilisent l'eau de fontaine et 14,3 % l'eau de puits ordinaires.

Dans la région du Centre-Est, la moitié de la population a accès à un assainissement amélioré. Cependant, une proportion de 44,8 % des ménages continuent de déféquer à l'air libre.

S'agissant des déchets, un nombre élevé des ménages de la région évacuent leurs ordures dans les tas d'immondices (27,7%) ou dans la rue (38,1%). Seulement, 3,3 % et 6,1 % des ménages évacuent respectivement leurs ordures par le ramassage privé et les bacs à ordures. La rue/nature (78,2 %) et la cour (11,7 %) constituent les principaux modes d'évacuation des eaux usées.

En qui concerne l'équipement et les moyens de transport des ménages, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (86,8 %), vient ensuite la radio (49,3 %), puis la télévision (16,5 %). Un dixième des ménages (11,0 %) ont accès à la connexion internet. Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région est la bicyclette. En effet, 82,8 % des ménages possèdent au moins une bicyclette. La mobylette (42,0 %) est le deuxième bien de déplacement le plus possédé.



## CONCLUSION GENERALE

Cette monographie régionale a permis de mieux de mettre en évidence les statistiques clés de la région du Centre-Est à partir des données collectées lors du 5e RGPH réalisé en 2019 afin d'orienter la prise de décisions pour le développement de la région.

La population du Centre-Est est de 1 580 508 habitants, majoritairement féminine (environ 87 hommes pour 100 femmes) et extrêmement jeune (50 % de cette population a moins de 15 ans). Quatre personnes sur cinq vivent en milieu rural. La langue principalement parlée par la population est le mooré suivi du bisssa et du fulfuldé. La religion la plus pratiquée est l'islam. La région du Centre-Est compte 1 856 personnes résidentes de nationalité étrangère dont 61,4 % de nationalité togolaise, 10,5 % de nationalité béninoise, 10,4 % de nationalité ivoirienne, 7,2 % de nationalité ghanéenne et 4,6 % de la nationalité nigérienne. Cette population étrangère est majoritairement adulte. La région du Centre-Est enregistre plus de 24 000 émigrés. Les pays de la CEDEAO constituent les principaux pays d'accueil avec en tête la Côte d'Ivoire (75,5 %), le Mali (14 %) et la Guinée (4,2 %). En outre 19 895 personnes résidant dans la région du Centre-Est avaient l'intention de migrer dans les 12 mois suivant le RGPH 2019.

Plus de la moitié des personnes en âge de travailler ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Les personnes occupées représentent 40,3 % de la population en âge de travailler. La moitié de la population en âge de travailler ne participe pas directement aux activités liées au marché du travail.

Par ailleurs, les trois quarts de la main-d'œuvre occupée exercent principalement dans le secteur primaire et les travailleurs indépendants représentent 56,4 %, suivis des aides familiaux (35,2 %) et des salariés (5,3%). Au sens du BIT, le taux de chômage dans la région du Centre-Est est de 8,2 % au dernier trimestre de 2019. La quasi-totalité des chômeurs sont en quête de leur premier emploi.

Globalement, un actif occupé dans la région du Centre-Est a en charge 3,7 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans.

En ce qui concerne l'éducation, le niveau de scolarisation reste faible. En effet, seuls 43,4 % des enfants d'âge scolaires (6-16 ans) fréquentent l'école. En revanche, 56,6 % des enfants de 6-16 ans sont en dehors de l'école (jamais scolarisés et déscolarisés). La plus faible proportion d'enfants de 6-16 ans scolarisés est observée dans le Koulpélogo (25,9 %). La possession d'un acte de naissance, droit fondamental pour les enfants, reste limitée dans la région du Centre-Est. Au niveau régional, 15 % des enfants de moins de cinq ans ne possèdent pas d'acte de naissance. Le phénomène est plus marqué dans la province du Koulpélogo où un enfant sur quatre ne possède pas d'acte de naissance.

Le phénomène du mariage des adolescentes reste une question cruciale dans la région du Centre-Est. Parmi les filles de 15-19 ans, une fille sur trois est en union (mariées ou en union libre). Il ressort par ailleurs que 1,6 % des filles de 12-14 ans sont en union. Le taux de natalité s'élève à 41,4 pour mille habitants. Parmi les femmes de 15-19 ans, 17 % ont déjà eu une naissance vivante dénotant ainsi une forte fécondité des adolescentes. Une femme, la fin de sa vie féconde pourra avoir en moyenne 5,6 enfants. La province du Kourittenga se démarque avec l'ISF le plus élevé qui est de 6,3 enfants contre 5,4 pour le Boulgou et 5,8 pour le Koulpélogo. Parallèlement à cette forte fécondité, le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans est à un niveau élevé. En effet 57 enfants sur 1000 naissances vivantes décèdent sans fêter leur premier anniversaire. Environ un enfant sur dix (89 pour 1000) décède avant son cinquième anniversaire.

Le Centre-Est compte 293 400 ménages comptant chacun en moyenne 5,4 personnes. Environ 10 % des ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage et 26,9 % utilisent des panneaux solaires et 51,8 % des lampes torches. La grande majorité des ménages utilisent le bois pour la

cuisson (77,9 %) suivi du biogaz (7,4 %) et du charbon (7 %). Les forages et les fontaines alimentent respectivement 56,9 % et 17,4 % des ménages en eau de buisson. Des efforts restent à faire pour améliorer l'assainissement dans la région du Centre. La défécation à l'air libre (brousse/nature) concerne environ 45 % des ménages de la région et environ 52 % des ménages vivant en milieu rural. Même les ménages urbains de la région évacuent principalement les ordures ménagères sur des tas d'immondices (34,9 %) et dans la rue (30,6 %).

Les projections démographiques montrent que la population du Centre-Est pourra atteindre 1 848 440 habitants en 2025 ; 2 100 898 habitants en 2030 et 2 364 228 habitants en 2035.

## BIBLIOGRAPHIE

**CONSEIL REGIONAL DU CENTRE EST (2010)**, Plan régional de développement du centre-est (2011-2015), Vol. 2, *Rapport final*.

**LOYER A L, GOUEM WMS (2009)**, monographie de la région du Centre-Est, INSD, 174 p.

**DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (2020)**, étude de référence de la région du centre-est dans le cadre de la mise en œuvre du PADEL et du PUS-BF.



## ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Centre-Est en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	118 880	116 654	235 534
10-14	99 850	96 398	196 248
15-19	69 043	79 445	148 488
20-24	42 820	65 226	108 046
25-29	35 842	59 024	94 866
30-34	32 339	49 837	82 176
35-39	28 814	40 548	69 362
40-44	23 991	31 212	55 203
45-49	19 432	24 527	43 959
50-54	17 269	21 025	38 294
55-59	13 078	15 574	28 652
60-64	11 940	13 942	25 882
65-69	8 433	9 629	18 062
70-74	7 527	8 923	16 450
75-79	4 259	5 169	9 428
80-84	2 751	3 924	6 675
85 ou +	3 162	4 573	7 735
<b>Centre - Est</b>	<b>539 430</b>	<b>645 630</b>	<b>1 185 060</b>

Tableau A 2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région Centre-Est par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Boulgou	258 635	318 381	577 016
Kourittenga	168 849	203 939	372 788
Koulpélogo	111 946	123 310	235 256
<b>Total</b>	<b>539 430</b>	<b>645 630</b>	<b>1 185 060</b>

Tableau A 2: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			Total
	Milieu de résidence	Oui	Non	
0-4	Urbain	96,9	3,1	100
	Rural	82,6	17,4	100
	Total	85,0	15,0	100
5-9	Urbain	97,0	3,0	100
	Rural	83,4	16,6	100
	Total	85,6	14,4	100
10-14	Urbain	97,4	2,6	100
	Rural	86,8	13,2	100
	Total	88,7	11,3	100
15-19	Urbain	97,6	2,4	100
	Rural	87,7	12,3	100
	Total	89,8	10,2	100
20-24	Urbain	97,4	2,6	100

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
	Rural	87,9	12,1	100
	Total	90,1	9,9	100
25-29	Urbain	96,8	3,2	100
	Rural	87,5	12,5	100
	Total	89,5	10,5	100
30-34	Urbain	97,1	2,9	100
	Rural	88,7	11,3	100
	Total	90,5	9,5	100
35-39	Urbain	97,2	2,8	100
	Rural	88,9	11,1	100
	Total	90,7	9,3	100
40-44	Urbain	96,9	3,1	100
	Rural	89,5	10,5	100
	Total	91,0	9,0	100
45-49	Urbain	97,2	2,8	100
	Rural	89,8	10,2	100
	Total	91,2	8,8	100
50-54	Urbain	96,1	3,9	100
	Rural	89,1	10,9	100
	Total	90,3	9,7	100
55-59	Urbain	96,6	3,4	100
	Rural	89,9	10,1	100
	Total	91,1	8,9	100
60-64	Urbain	95,2	4,8	100
	Rural	87,1	12,9	100
	Total	88,4	11,6	100
65-69	Urbain	95,8	4,2	100
	Rural	87,4	12,6	100
	Total	88,7	11,3	100
70-74	Urbain	93,5	6,5	100
	Rural	84,2	15,8	100
	Total	85,7	14,3	100
75-79	Urbain	93,1	6,9	100
	Rural	83,4	16,6	100
	Total	85,0	15,0	100
80-84	Urbain	92,4	7,6	100
	Rural	78,7	21,3	100
	Total	81,0	19,0	100
85 ou +	Urbain	88,7	11,3	100
	Rural	75,1	24,9	100
	Total	77,3	22,7	100
Total	Urbain	97,0	3,0	100
	Rural	86,1	13,9	100
	Total	88,1	11,9	100

**Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence**

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	NON	TOTAL
0-4	Boulgou	87,4	12,6	100
	Kourittenga	87,4	12,6	100
	Koulpélogo	75,5	24,5	100
	Total	85,0	15,0	100
5-9	Boulgou	87,6	12,4	100
	Kourittenga	88,6	11,4	100
	Koulpélogo	76,1	23,9	100
	Total	85,6	14,4	100
10-14	Boulgou	90,2	9,8	100
	Kourittenga	91,5	8,5	100
	Koulpélogo	80,1	19,9	100
	Total	88,7	11,3	100
15-19	Boulgou	90,8	9,2	100
	Kourittenga	92,6	7,4	100
	Koulpélogo	82,9	17,1	100
	Total	89,8	10,2	100
20-24	Boulgou	91,0	9,0	100
	Kourittenga	93,1	6,9	100
	Koulpélogo	83,5	16,5	100
	Total	90,1	9,9	100
25-29	Boulgou	90,9	9,1	100
	Kourittenga	92,2	7,8	100
	Koulpélogo	82,6	17,4	100
	Total	89,5	10,5	100
30-34	Boulgou	91,7	8,3	100
	Kourittenga	92,7	7,3	100
	Koulpélogo	84,5	15,5	100
	Total	90,5	9,5	100
35-39	Boulgou	91,8	8,2	100
	Kourittenga	92,7	7,3	100
	Koulpélogo	84,9	15,1	100
	Total	90,7	9,3	100
40-44	Boulgou	91,8	8,2	100
	Kourittenga	92,5	7,5	100
	Koulpélogo	86,5	13,5	100
	Total	91,0	9,0	100
45-49	Boulgou	91,9	8,1	100
	Kourittenga	93,6	6,4	100
	Koulpélogo	86,2	13,8	100
	Total	91,2	8,8	100
50-54	Boulgou	91,0	9,0	100
	Kourittenga	92,1	7,9	100
	Koulpélogo	85,7	14,3	100
	Total	90,3	9,7	100
55-59	Boulgou	91,8	8,2	100
	Kourittenga	93,4	6,6	100
	Koulpélogo	85,5	14,5	100

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	NON	TOTAL
	Total	91,1	8,9	100
60-64	Boulgou	90,1	9,9	100
	Kourittenga	90,0	10,0	100
	Koulpélogo	81,5	18,5	100
	Total	88,4	11,6	100
65-69	Boulgou	89,8	10,2	100
	Kourittenga	90,7	9,3	100
	Koulpélogo	82,0	18,0	100
	Total	88,7	11,3	100
70-74	Boulgou	86,8	13,2	100
	Kourittenga	87,7	12,3	100
	Koulpélogo	78,0	22,0	100
	Total	85,7	14,3	100
75-79	Boulgou	86,2	13,8	100
	Kourittenga	86,4	13,6	100
	Koulpélogo	77,4	22,6	100
	Total	85,0	15,0	100
80-84	Boulgou	83,1	16,9	100
	Kourittenga	82,0	18,0	100
	Koulpélogo	70,9	29,1	100
	Total	81,0	19,0	100
85 ou plus	Boulgou	79,9	20,1	100
	Kourittenga	77,8	22,2	100
	Koulpélogo	67,4	32,6	100
	Total	77,3	22,7	100
<b>Total</b>	Boulgou	89,7	10,3	100
	Kourittenga	90,6	9,4	100
	Koulpélogo	80,5	19,5	100
	Total	88,1	11,9	100

**Tableau A 4: Répartition des densités dans les communes**

COMMUNE	DENSITE
Béguédo	585,29
Dourtenga	116,69
Baskouré	131,31
Yargo	128,81
Zonsé	223,51
Pouytenga	697,03
Komtoega	130,50
Niaogho	118,27
Tensobentenga	110,16
Zoaga	53,36
Bissiga	86,70
Koupéla	272,52
Kando	110,46
Boussouma	99,98
Gounghin	124,67



COMMUNE	DENSITE
Dialgaye	139,01
Bagré	93,93
Yargatenga	133,07
Sanga	121,71
Bané	75,34
Lalgaye	38,11
Ouargaye	80,43
Garango	170,13
Yondé	52,83
Andemtenga	98,20
Comin-yanga	58,57
Zabré	125,13
Tenkodogo	132,04
Bittou	81,85
Soudougui	51,32
<b>CENTRE EST</b>	<b>109,1</b>

**Tableau A 5: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune**

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Bagré	6610	4,5	5,7
Bané	5984	4,1	5,8
Beguedo	6386	4,3	4,4
Bissiga	4399	3,0	5,9
Bittou	17432	11,9	5,9
Boussouma	7952	5,4	4,5
Garango	19764	13,5	4,6
Komtoega	5656	3,9	4,8
Niaogho	5303	3,6	4,8
Tenkodogo	31731	21,6	5,0
Zabré	25392	17,3	4,7
Zoaga	2705	1,8	4,9
Zonsé	7548	5,1	4,9
<b>BOULGOU</b>	<b>146862</b>	<b>100,0</b>	<b>5,0</b>
Comin-yanga	7769	12,7	6,2
Dourtenga	2243	3,7	6,1
Lalgaye	3398	5,5	5,7
Ouargaye	7574	12,4	5,6
Sanga	9197	15,0	5,9
Soudougui	15183	24,7	6,1
Yargatenga	10216	16,6	5,6
Yondé	5739	9,4	5,9
<b>KOULPÉLOGO</b>	<b>61319</b>	<b>100,0</b>	<b>5,9</b>
Andemtenga	11724	13,8	5,9
Baskouré	2615	3,1	5,9
Dialgaye	9314	10,9	5,8
Gounghin	7664	9,0	6,0
Kando	6362	7,5	6,1
Koupéla	17970	21,1	5,0
Pouytenga	21642	25,3	5,4

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Tensobentenga	4260	5,0	6,1
Yargo	3668	4,3	5,4
<b>KOURITTENGA</b>	<b>85219</b>	<b>100,0</b>	<b>5,6</b>

**Tableau A 6: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune**

Commune	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Total
Bagré	1,0	1,0	0,4	76,5	5,5	15,6	0,0	100
Bané	1,5	0,5	1,3	70,4	8,8	17,3	0,2	100
Béguédo	0,2	1,1	3,4	79,8	11,5	4,0	0,0	100
Bissiga	1,7	1,4	0,4	59,2	6,4	30,9	0,0	100
Bittou	1,5	0,3	2,8	74,0	12,9	8,4	0,1	100
Boussouma	0,3	1,3	3,8	72,1	12,4	10,1	0,0	100
Garango	0,5	1,1	2,2	73,8	12,9	9,5	0,0	100
Komtoega	0,2	0,3	2,2	69,1	13,4	14,8	0,0	100
Niaogho	0,2	1,1	1,4	72,6	11,6	12,5	0,6	100
Tenkodogo	0,4	1,8	2,8	74,4	10,7	9,9	0,0	100
Zabré	1,3	0,4	0,9	81,8	11,2	4,4	0,0	100
Zoaga	0,9	0,0	0,1	74,1	12,2	11,8	0,9	100
Zonsé	0,2	0,2	0,4	77,4	17,3	4,5	0,0	100
Andemtenga	0,1	0,1	1,0	79,6	2,3	16,9	0,0	100
Baskouré	0,1	0,1	1,3	76,3	9,2	13,0	0,0	100
Dialgayé	4,1	0,1	0,9	73,2	5,1	16,6	0,0	100
Gounghin	0,1	0,2	1,2	86,3	5,0	7,2	0,0	100
Kando	3,2	0,1	0,7	78,6	3,8	13,5	0,1	100
Koupéla	1,1	1,2	6,5	75,1	12,0	4,1	0,0	100
Pouytenga	1,8	2,9	2,5	78,5	12,8	1,5	0,0	100
Tensobentenga	0,0	0,1	0,4	77,2	1,6	20,7	0,0	100
Yargo	3,2	0,1	1,0	83,2	3,9	8,6	0,0	100
Comin-yanga	2,8	3,2	0,4	58,3	8,2	27,1	0,0	100
Dourtenga	0,0	0,1	1,3	73,5	8,8	16,3	0,0	100
Lalgayé	6,5	0,1	0,3	60,0	3,4	29,3	0,4	100
Ouargayé	5,0	1,8	0,9	60,5	14,9	16,9	0,0	100
Sanga	1,9	0,1	0,6	67,0	15,1	15,2	0,1	100
Soudougui	1,9	1,4	0,4	58,9	14,9	22,4	0,1	100
Yargatenga	1,7	1,9	2,2	65,2	21,6	6,2	1,2	100
Yondé	1,7	3,1	0,4	66,4	5,2	23,0	0,2	100
<b>Centre Est</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,9</b>	<b>73,8</b>	<b>10,8</b>	<b>11,0</b>	<b>0,1</b>	<b>100</b>

**Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune**

Commune	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz
Bagré	3,6	7,3	0,2	32,2	0,0	0,0
Bané	0,1	0,6	0,0	31,9	0,1	0,0
Béguédo	5,5	19,6	0,1	34,6	3,2	0,1
Bissiga	2,0	2,1	0,2	12,8	0,6	0,0
Bittou	2,5	10,5	0,2	23,8	0,4	0,1
Boussouma	0,7	1,5	0,1	41,2	0,0	0,1
Garango	1,8	7,1	0,9	33,2	0,1	0,0
Komtoega	1,5	4,5	0,1	25,6	0,0	0,1
Niaogho	1,9	15,8	0,2	17,6	0,1	0,0
Tenkodogo	1,3	21,2	0,2	23,4	0,2	0,1
Zabré	1,4	7,0	0,6	34,6	0,1	0,1
Zoaga	0,1	0,7	0,1	17,5	0,1	0,0
Zonsé	2,1	8,8	0,4	34,4	1,0	0,2
Andemtenga	0,6	1,8	0,4	26,6	0,1	0,0
Baskouré	0,5	0,7	0,4	27,1	0,0	0,0
Dialgaye	2,4	4,0	0,2	22,1	0,0	0,0
Gounghin	0,6	4,6	0,1	27,8	0,0	0,0
Kando	0,8	1,6	1,5	33,9	0,0	0,0
Koupéla	2,3	24,0	0,2	27,7	0,8	0,0
Pouytenga	0,8	23,0	0,5	42,0	0,7	0,0
Tensobentenga	0,1	0,8	0,1	30,9	0,1	0,0
Yargo	0,6	1,0	1,2	40,9	0,0	0,0
Comin-yanga	1,8	1,6	0,0	19,7	0,0	0,0
Dourtenga	3,3	6,8	0,0	9,8	0,2	0,6
Lalgaye	6,6	3,8	0,0	11,0	0,2	0,1
Ouargaye	6,8	7,6	0,1	10,4	0,1	0,1
Sanga	2,1	2,7	0,1	12,7	0,0	0,2
Soudougou	4,2	3,0	0,1	13,4	0,0	0,1
Yargatenga	1,3	11,2	0,4	16,3	0,2	0,2
Yondé	2,9	2,0	0,4	8,2	0,0	0,0
<b>Centre Est</b>	<b>1,9</b>	<b>10,1</b>	<b>0,3</b>	<b>26,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>

Commune	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Total
Bagré	0,4	0,1	4,3	51,1	0,0	0,8	100
Bané	2,3	2,4	7,7	54,7	0,1	0,1	100
Béguédo	0,2	0,0	4,7	32,0	0,0	0,0	100
Bissiga	0,3	0,1	0,9	80,8	0,1	0,1	100
Bittou	0,9	0,6	9,8	51,0	0,0	0,2	100
Boussouma	0,3	0,0	8,3	47,8	0,0	0,0	100
Garango	0,7	0,1	9,4	45,9	0,0	0,8	100
Komtoega	0,6	0,2	10,2	56,6	0,1	0,5	100
Niaogho	0,2	0,1	14,4	49,5	0,1	0,1	100
Tenkodogo	1,2	0,1	10,4	41,3	0,4	0,2	100
Zabré	0,3	0,1	4,2	51,0	0,1	0,5	100
Zoaga	0,2	0,0	7,7	73,3	0,1	0,2	100
Zonsé	0,7	0,0	3,4	48,6	0,0	0,0	100
Andemtenga	0,4	0,1	3,5	66,1	0,0	0,4	100
Baskouré	0,5	0,1	9,7	60,9	0,0	0,1	100

Commune	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Total
Dialgaye	0,3	0,1	5,5	65,3	0,0	0,1	100
Gounghin	0,2	0,0	7,1	59,3	0,1	0,2	100
Kando	0,3	0,1	9,3	51,2	0,0	1,3	100
Koupéla	0,3	0,1	6,1	38,3	0,1	0,1	100
Pouytenga	0,4	0,1	6,5	26,0	0,0	0,0	100
Tensobentenga	0,2	0,0	7,3	60,5	0,0	0,0	100
Yargo	0,4	0,3	0,8	54,3	0,1	0,4	100
Comin-yanga	1,0	0,0	6,4	68,9	0,1	0,5	100
Dourtenga	0,4	0,1	6,0	72,1	0,1	0,6	100
Lalgaye	1,1	0,2	12,2	64,6	0,0	0,2	100
Ouargaye	0,8	0,2	8,4	65,1	0,0	0,4	100
Sanga	2,1	0,2	7,1	71,4	0,0	1,4	100
Soudougui	0,4	0,0	6,7	70,1	0,1	1,9	100
Yargatenga	1,9	0,4	8,1	59,8	0,0	0,2	100
Yondé	0,4	0,0	4,5	79,4	0,0	2,2	100
<b>Centre Est</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>7,2</b>	<b>51,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>100</b>

**Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune**

Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois
Bagré	5,7	0,5	5,4	0,2	6,2
Bané	2,0	0,1	1,8	0,2	3,0
Béguédo	2,0	4,6	19,6	0,2	9,3
Bissiga	4,0	0,0	0,8	0,0	1,1
Bittou	1,8	2,1	5,6	1,1	9,4
Boussouma	0,5	0,0	6,0	0,2	1,0
Garango	1,2	0,9	9,1	0,3	7,2
Komtoega	0,9	0,1	5,7	0,7	4,6
Niaogho	1,1	3,3	5,5	0,2	4,0
Tenkodogo	2,3	2,6	14,0	0,9	9,6
Zabré	1,1	0,5	7,9	0,4	5,2
Zoaga	0,2	0,0	2,9	0,1	8,9
Zonsé	1,9	0,1	4,9	0,2	4,9
Andemtenga	1,3	0,6	1,2	0,1	2,1
Baskouré	3,5	0,0	1,9	0,0	8,2
Dialgaye	5,5	0,2	2,0	0,1	0,4
Gounghin	0,2	0,3	4,0	0,0	1,0
Kando	0,5	0,0	1,4	0,1	4,2
Koupéla	2,2	0,5	19,0	0,1	12,2
Pouytenga	1,4	0,8	13,9	0,1	16,4
Tensobentenga	0,1	0,1	1,8	0,0	0,8
Yargo	5,0	0,3	0,8	0,1	0,7
Comin-yanga	2,3	0,5	1,6	0,7	9,5
Dourtenga	10,3	0,4	3,4	0,1	1,6
Lalgaye	3,1	0,5	2,0	0,2	0,9
Ouargaye	5,2	1,3	4,3	0,2	6,0
Sanga	2,0	0,3	1,1	0,5	6,1
Soudougui	3,1	0,0	2,0	0,2	4,5
Yargatenga	2,9	1,8	5,0	1,0	12,6

Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois
Yondé	4,3	0,4	1,0	0,1	5,4
<b>Centre Est</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>7,4</b>	<b>0,4</b>	<b>7,0</b>

Commune	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Ensemble
Bagré	2,8	78,5	0,7	100
Bané	2,0	90,6	0,3	100
Béguédo	8,5	53,8	2,0	100
Bissiga	2,0	91,7	0,4	100
Bittou	3,0	75,4	1,6	100
Boussouma	1,9	89,7	0,7	100
Garango	2,9	77,3	1,1	100
Komtoega	4,0	83,7	0,3	100
Niaogho	3,8	81,4	0,7	100
Tenkodogo	3,9	65,0	1,7	100
Zabré	3,9	79,8	1,2	100
Zoaga	4,8	81,8	1,3	100
Zonsé	3,3	84,4	0,3	100
Andemtenga	2,7	91,6	0,4	100
Baskouré	0,4	85,6	0,4	100
Dialgayé	0,6	89,1	2,1	100
Gounghin	1,0	93,2	0,3	100
Kando	0,4	92,8	0,6	100
Koupéla	2,4	62,2	1,4	100
Pouytenga	3,8	61,4	2,2	100
Tensobentenga	0,8	96,3	0,1	100
Yargo	0,9	92,1	0,1	100
Comin-yanga	1,1	83,9	0,4	100
Dourtenga	1,1	82,1	1,0	100
Lalgayé	0,4	89,2	3,7	100
Ouargayé	1,9	80,1	1,0	100
Sanga	3,8	84,9	1,3	100
Soudougui	2,8	87,2	0,2	100
Yargatenga	3,0	71,9	1,8	100
Yondé	3,4	85,3	0,1	100
<b>Centre Est</b>	<b>2,9</b>	<b>77,9</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>

**Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune**

Commune	Autres	Barrage/ rivière/ cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage
BAGRÉ	0,8	3,2	9,3	0,5	2,3
BANÉ	0,1	1,0	3,8	2,5	0,0
BEGUEDO	0,2	0,1	6,6	0,7	0,4
BISSIGA	0,1	4,3	4,5	0,1	6,6
BITTOU	0,9	2,9	38,4	4,3	2,3
BOUSSOUMA	0,1	0,4	11,8	2,4	2,4
GARANGO	0,7	0,8	18,2	3,4	0,3
KOMTOEGA	0,2	1,2	11,7	1,2	10,8
NIAOGHO	0,4	0,2	8,0	0,7	2,2
TENKODOGO	0,7	1,6	12,1	1,2	2,3
ZABRÉ	0,2	2,0	25,1	2,4	2,9
ZOAGA	0,0	1,9	34,6	3,2	0,1
ZONSÉ	1,7	0,3	12,6	3,4	4,0
ANDEMTENGA	0,0	0,4	14,1	1,4	0,1
BASKOURÉ	0,0	0,0	3,3	0,1	0,0
DIALGAYE	0,0	0,6	5,7	0,6	1,6
GOUNGHIN	0,1	1,5	2,4	0,1	0,8
KANDO	0,2	0,8	3,5	0,4	0,1
KOUELA	0,2	0,4	2,7	0,5	2,9
POUYTENGA	1,0	0,1	7,4	2,1	2,5
TENSOBENTENGA	0,0	1,5	1,0	0,3	1,0
YARGO	0,1	0,7	1,8	0,5	7,4
COMIN-YANGA	1,0	4,7	23,6	1,6	4,5
DOURTENGA	0,1	0,0	6,0	0,3	0,0
LALGAYE	0,9	1,2	6,1	0,5	0,2
OUARGAYE	0,6	3,0	4,6	0,5	0,7
SANGA	1,2	4,0	26,1	3,1	2,5
SOUDOUGUI	1,6	7,1	39,9	6,5	4,1
YARGATENGA	1,1	3,0	16,6	1,5	0,5
YONDÉ	1,0	7,9	8,0	0,6	5,3
<b>Centre Est</b>	<b>0,6</b>	<b>1,7</b>	<b>14,3</b>	<b>1,9</b>	<b>2,3</b>

Commune	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Total
BAGRÉ	48,7	34,1	0,6	0,1	0,4	100
BANÉ	76,0	16,6	0,0	0,0	0,0	100
BEGUEDO	70,6	17,3	0,5	3,6	0,0	100
BISSIGA	61,6	22,8	0,0	0,0	0,0	100
BITTOU	29,6	14,6	4,6	1,7	0,7	100
BOUSSOUMA	79,5	3,1	0,1	0,0	0,2	100
GARANGO	63,6	6,4	4,0	2,3	0,3	100
KOMTOEGA	63,3	10,0	0,3	1,2	0,1	100
NIAOGHO	68,7	17,7	0,4	0,4	1,3	100
TENKODOGO	51,3	22,1	6,7	1,6	0,4	100
ZABRÉ	50,3	13,5	1,9	1,6	0,1	100

Commune	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Total
ZOAGA	50,4	9,8	0,0	0,0	0,0	100
ZONSÉ	50,8	27,2	0,0	0,0	0,0	100
ANDEMTENGA	74,9	8,9	0,0	0,0	0,2	100
BASKOURÉ	72,6	23,7	0,2	0,0	0,1	100
DIALGAYE	70,4	20,6	0,1	0,3	0,1	100
GOUNGHIN	82,0	12,5	0,1	0,1	0,4	100
KANDO	86,6	8,4	0,0	0,0	0,0	100
KOUPELA	49,8	23,3	16,2	3,8	0,2	100
POUYTENGA	49,7	25,0	7,2	3,3	1,7	100
TENSOBENTENGA	87,6	8,6	0,0	0,0	0,0	100
YARGO	74,0	15,5	0,0	0,0	0,0	100
COMIN-YANGA	49,2	15,3	0,1	0,0	0,0	100
DOURTENGA	47,2	46,3	0,1	0,0	0,0	100
LALGAYE	58,6	31,1	0,1	0,8	0,5	100
OUARGAYE	64,4	22,8	2,1	1,2	0,1	100
SANGA	48,0	14,9	0,0	0,0	0,2	100
SOUDOUGUI	27,3	13,4	0,0	0,1	0,0	100
YARGATENGA	51,2	20,3	0,9	0,4	4,5	100
YONDÉ	59,5	17,7	0,0	0,0	0,0	100
<b>Centre Est</b>	<b>56,8</b>	<b>17,4</b>	<b>3,2</b>	<b>1,3</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>

**Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune**

Commune	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personne	Latrine simple commun	Latrine ventilée personne	Latrine ventilée commun	Brousse/nature	Total
Bagré	4,3	1,0	1,3	7,9	24,7	0,4	0,6	59,8	100
Bané	3,7	0,1	4,1	4,5	18,2	0,3	0,4	68,7	100
Béguédo	1,4	2,1	2,8	5,3	71,7	0,0	0,0	16,7	100
Bissiga	2,9	0,0	0,7	4,6	10,9	0,1	0,1	80,7	100
Bittou	1,9	2,3	2,6	9,3	18,6	0,8	2,1	62,4	100
Boussouma	0,7	3,3	2,1	3,3	43,4	0,2	0,8	46,2	100
Garango	1,8	1,6	9,5	7,8	48,3	0,3	0,2	30,5	100
Komtoega	1,2	0,1	0,6	2,2	45,2	0,2	0,2	50,3	100
Niaogho	1,5	3,9	4,3	10,6	46,8	0,4	4,3	28,2	100
Tenkodogo	2,5	4,4	2,7	19,5	32,1	0,7	0,7	37,4	100
Zabré	3,4	0,3	7,0	3,1	16,3	0,2	0,9	68,8	100
Zoaga	0,7	0,9	3,1	2,1	9,5	2,5	0,3	80,9	100
Zonsé	2,0	0,2	0,3	2,8	32,1	0,2	0,1	62,3	100
Andemtenga	2,4	0,5	2,9	3,8	25,3	0,1	2,1	62,9	100
Baskouré	1,7	0,0	0,2	12,2	48,4	0,2	3,5	33,8	100
Dialgayé	4,3	1,5	2,3	5,0	33,4	2,6	10,8	40,1	100
Gounghin	0,4	0,2	2,7	6,9	40,1	0,1	0,7	48,9	100
Kando	2,4	1,4	2,8	2,1	41,4	0,7	6,8	42,4	100
Koupéla	3,7	3,1	3,1	19,2	46,3	1,1	0,7	22,8	100
Pouytenga	3,9	4,4	4,2	26,9	45,3	0,5	1,2	13,6	100
Tensobentenga	0,1	0,1	2,9	4,3	39,6	0,2	1,2	51,6	100
Yargo	4,3	0,0	2,9	2,4	51,8	0,3	9,9	28,4	100
Comin-yanga	5,5	0,1	7,3	8,3	22,2	0,1	2,0	54,5	100
Dourtenga	9,1	3,6	4,3	9,0	43,5	0,0	0,2	30,3	100
Lalgayé	5,2	3,6	3,7	9,7	40,9	0,6	1,9	34,4	100
Ouargayé	6,4	1,7	6,4	5,3	17,8	0,2	0,7	61,5	100
Sanga	4,9	1,3	11,0	3,1	35,5	0,2	0,4	43,6	100
Soudougui	5,8	7,4	16,2	2,5	10,4	0,0	0,1	57,6	100
Yargatenga	4,3	3,8	13,2	10,2	32,4	0,8	0,8	34,5	100
Yondé	11,7	0,4	16,0	3,5	22,4	0,3	0,1	45,6	100
<b>Centre Est</b>	<b>3,2</b>	<b>2,2</b>	<b>5,0</b>	<b>9,6</b>	<b>33,2</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>44,8</b>	<b>100</b>



**Tableau A 11: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province**

Commune	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Total
Bagré	9,7	1,8	23,9	12,2	5,8	46,2	0,4	100
Bané	5,5	1,2	22,2	13,8	6,3	50,2	0,8	100
Béguédo	1,9	0,4	12,8	18,1	10,5	56,0	0,3	100
Bissiga	6,1	0,1	32,1	20,1	1,1	40,0	0,5	100
Bittou	5,4	4,4	18,4	14,9	5,1	51,0	0,8	100
Boussouma	0,7	8,5	32,6	7,5	3,0	47,5	0,2	100
Garango	3,0	1,3	30,3	18,8	4,8	40,5	1,3	100
Komtoega	10,5	0,1	20,6	8,3	3,1	57,3	0,1	100
Niaogho	10,1	0,4	30,8	3,7	1,9	53,0	0,1	100
Tenkodogo	6,8	5,2	26,0	24,2	8,7	27,2	1,9	100
Zabré	7,9	1,9	27,9	4,7	2,9	54,5	0,2	100
Zoaga	9,1	5,9	3,7	4,6	2,5	73,7	0,5	100
Zonsé	2,1	0,3	37,3	5,4	3,3	51,5	0,1	100
Andemtenga	3,9	0,2	33,6	21,8	2,7	37,4	0,4	100
Baskouré	0,8	0,1	19,6	39,6	9,9	29,4	0,6	100
Dialgaye	4,0	0,1	31,5	37,1	4,8	22,4	0,1	100
Gounghin	2,7	2,5	24,3	41,6	10,0	18,0	0,9	100
Kando	5,6	1,1	47,6	33,6	3,3	8,8	0,0	100
Koupéla	6,0	2,5	33,8	20,8	10,5	25,9	0,5	100
Pouytenga	2,7	7,5	46,9	6,8	10,9	23,5	1,7	100
Tensobentenga	0,6	2,3	39,4	41,6	3,1	11,8	1,2	100
Yargo	2,0	0,2	7,3	44,0	0,9	45,3	0,3	100
Comin-yanga	8,9	3,3	16,3	9,5	7,4	51,5	3,1	100
Dourtenga	2,9	6,2	43,5	26,2	0,4	19,9	0,9	100
Lalgaye	22,4	0,2	27,7	21,4	5,7	22,4	0,2	100
Ouargaye	12,7	4,0	19,2	10,9	5,2	46,5	1,5	100
Sanga	9,0	4,7	23,7	29,7	4,3	26,1	2,5	100
Soudougui	10,1	7,5	17,5	10,6	8,3	42,7	3,3	100
Yargatenga	6,2	6,4	18,8	10,6	7,9	49,7	0,4	100
Yondé	28,3	4,3	8,4	13,4	8,7	36,5	0,4	100
<b>Centre Est</b>	<b>6,3</b>	<b>3,3</b>	<b>27,7</b>	<b>17,5</b>	<b>6,1</b>	<b>38,1</b>	<b>1,0</b>	<b>100</b>

**Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune**

Commune	Autres	Cour	Rue/ Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Total
Bagré	9,5	8,7	80,3	0,3	0,5	0,7	100
Bané	7,3	14,7	77,3	0,1	0,1	0,5	100
Béguédo	1,6	13,5	83,3	0,6	0,3	0,7	100
Bissiga	5,7	15,6	78,5	0,1	0,0	0,1	100
Bittou	4,7	15,2	76,1	1,0	0,2	2,8	100
Boussouma	1,2	6,6	90,9	0,7	0,0	0,6	100
Garango	2,3	6,1	85,9	0,3	0,5	4,9	100
Komtoega	2,3	6,5	90,1	0,1	0,0	1,0	100
Niaogho	2,2	16,2	81,0	0,3	0,1	0,2	100
Tenkodogo	5,6	13,2	73,3	1,5	1,2	5,2	100
Zabré	6,6	9,3	81,6	0,6	0,2	1,7	100
Zoaga	9,0	10,1	79,1	0,5	0,1	1,2	100
Zonsé	1,8	4,7	93,1	0,1	0,2	0,1	100
Andemtenga	1,7	9,7	86,1	0,2	0,3	2,0	100
Baskouré	1,0	6,8	86,3	0,2	0,1	5,6	100
Dialgaye	5,8	8,2	79,6	3,9	0,2	2,3	100
Gounghin	6,2	5,3	82,9	0,4	0,0	5,2	100
Kando	5,1	15,1	78,1	0,7	0,1	0,9	100
Koupéla	7,1	12,3	75,2	2,0	0,6	2,8	100
Pouytenga	3,4	7,7	81,8	0,8	1,1	5,2	100
Tensobentenga	0,1	19,1	77,6	1,3	0,0	1,9	100
Yargo	2,0	15,5	78,8	0,2	0,1	3,4	100
Comin-yanga	8,0	13,7	71,0	4,3	1,0	2,0	100
Dourtenga	1,9	19,8	75,1	0,0	0,0	3,2	100
Lalgaye	18,5	19,0	61,1	0,5	0,2	0,7	100
Ouargaye	13,2	17,6	66,6	0,8	0,4	1,4	100
Sanga	8,7	13,4	62,2	3,3	2,2	10,2	100
Soudougui	10,0	24,6	62,8	0,3	0,2	2,1	100
Yargatenga	5,2	13,9	75,6	2,8	0,9	1,6	100
Yondé	19,0	19,7	59,6	0,5	0,7	0,5	100
<b>Centre Est</b>	<b>5,5</b>	<b>11,7</b>	<b>78,3</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>2,9</b>	<b>100</b>

**Tableau A 13: Possession (%) de bien d'équipement par commune**

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion internet
Bagré	61,7	15,8	1,4	92,1	3,2	2,4	2,2	7,0	6,1	6,7
Bané	61,1	7,3	3,1	88,5	0,6	1,0	4,3	2,2	5,8	4,5
Béguédo	20,3	21,2	8,4	88,3	5,1	2,9	13,4	8,9	14,9	32,0
Bissiga	34,4	3,5	0,8	83,6	0,5	0,8	1,8	1,5	0,6	2,7
Bittou	59,0	16,1	1,6	89,6	3,4	1,9	3,8	8,1	5,8	10,8
Boussouma	25,9	9,9	1,5	87,5	1,8	1,1	1,7	3,7	4,7	18,7
Garango	32,5	11,7	1,7	87,4	2,9	2,3	6,7	6,1	7,5	9,3
Komtoega	27,7	8,8	3,8	84,5	2,1	1,3	5,1	4,2	7,4	17,0
Niaogho	29,6	11,6	0,7	91,1	3,7	1,5	4,5	5,9	8,9	11,2
Tenkodogo	55,0	26,6	1,5	88,1	6,7	4,9	10,3	15,7	11,7	12,8
Zabré	52,3	18,0	4,2	81,9	2,6	1,6	3,7	6,8	4,7	10,7
Zoaga	54,7	4,6	1,4	74,7	0,9	1,0	2,0	1,9	1,3	3,6
Zonsé	50,6	18,5	1,1	89,2	1,9	1,2	8,3	6,1	9,7	8,9
Andemtenga	59,0	7,5	2,3	86,5	0,6	0,5	2,9	1,7	2,4	2,0
Baskouré	61,2	6,4	0,7	90,2	0,7	1,0	0,8	2,0	1,2	5,0
Dialgayé	57,0	8,0	0,8	90,2	0,8	0,7	1,1	2,7	2,4	6,7
Gounghin	42,2	7,7	2,2	85,4	1,6	1,4	1,6	3,9	3,6	3,6
Kando	66,0	9,6	2,2	91,5	0,7	0,5	3,4	1,9	1,1	7,2
Koupéla	61,4	30,7	1,0	93,5	8,1	7,2	6,8	19,4	12,7	23,8
Pouytenga	59,2	39,4	1,8	95,6	4,9	2,8	8,8	18,2	11,0	24,9
Tensobentenga	54,1	5,2	1,0	88,0	0,5	0,6	1,8	2,4	2,6	4,8
Yargo	49,4	7,9	1,1	91,6	0,5	0,4	0,8	1,3	8,6	2,2
Comin-yanga	34,9	7,4	4,2	78,9	0,6	0,8	1,0	2,6	5,3	2,7
Dourtenga	37,1	7,0	2,0	87,1	1,0	1,2	0,3	3,2	1,4	1,3
Lalgayé	40,9	6,0	1,0	82,4	0,9	1,0	0,7	2,2	2,8	1,1
Ouargayé	47,2	11,2	1,1	88,5	2,4	2,5	3,6	7,1	6,1	6,2
Sanga	44,5	6,0	7,8	72,0	0,7	0,8	5,9	2,1	10,3	4,2
Soudougou	37,9	8,2	8,9	69,4	0,8	1,2	4,8	2,4	8,9	2,0
Yargatenga	53,2	17,7	6,1	83,9	3,2	2,7	4,9	9,8	14,3	10,9
Yondé	33,4	4,1	6,6	76,9	0,7	0,4	1,7	1,5	8,8	1,4
<b>Centre Est</b>	<b>49,3</b>	<b>16,5</b>	<b>2,7</b>	<b>86,8</b>	<b>3,1</b>	<b>2,3</b>	<b>5,2</b>	<b>8,0</b>	<b>7,6</b>	<b>11,0</b>

**Tableau A 14: Possession (%) de bien de déplacement par commune**

Commune	Bicyclette	Mobylette/Moto	Bicyclette pour handicapé	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Bagré	87,5	43,8	1,9	0,3	2,0	0,9	0,4	43,0	0,9	0,8	43,4
Bané	90,2	37,7	1,6	0,1	1,8	0,8	0,0	46,4	0,6	0,9	46,1
Béguédo	80,2	35,0	1,4	0,3	1,0	1,3	0,2	13,1	0,7	0,6	12,8
Bissiga	88,8	25,0	1,8	0,1	1,0	0,3	0,0	34,3	0,5	0,4	36,8
Bittou	81,2	48,3	1,3	0,1	2,7	1,9	0,1	33,8	0,6	0,5	33,7
Boussouma	87,1	27,9	1,4	0,1	0,5	0,5	0,3	28,7	0,6	0,5	27,8
Garango	82,3	29,0	1,5	0,1	0,7	1,1	0,0	23,6	0,5	0,5	24,3
Komtoega	85,8	29,3	1,2	0,0	0,8	0,4	0,1	24,1	0,3	0,5	25,9
Niaogho	88,8	26,2	1,2	0,1	0,6	0,8	1,4	25,2	0,4	0,4	25,6
Tenkodogo	80,1	43,1	1,9	0,1	1,6	2,5	0,1	28,2	0,7	0,6	27,6
Zabré	79,3	44,9	1,9	0,1	1,9	0,9	0,2	25,8	0,6	0,7	27,5
Zoaga	67,2	36,9	1,3	0,1	3,2	0,4	0,0	23,6	0,3	0,5	27,0
Zonsé	87,0	42,0	1,6	0,1	1,5	0,6	0,0	21,1	0,2	0,3	25,0
Andemtenga	86,8	43,5	1,6	0,0	0,8	0,4	0,0	46,0	0,4	0,6	48,5
Baskouré	90,7	34,0	1,3	0,0	1,4	1,1	0,0	45,4	1,2	0,6	48,1
Dialgayé	87,1	39,4	1,5	0,1	1,2	0,5	0,0	36,1	0,6	0,5	34,8
Gounghin	87,2	32,8	1,6	0,0	1,1	0,5	0,0	32,0	0,4	0,6	37,0
Kando	88,3	53,1	1,7	0,1	1,6	0,4	0,1	44,0	0,4	0,5	46,2
Koupéla	84,9	56,4	1,5	0,2	1,3	3,3	0,0	30,5	0,2	0,4	27,9
Pouytenga	84,4	63,9	1,4	0,1	1,3	3,3	0,0	20,8	0,4	0,6	18,3
Tensobentenga	86,9	39,1	1,7	0,0	0,8	0,5	0,0	36,5	0,6	0,6	36,9
Yargo	82,2	42,0	1,5	0,1	1,6	0,6	0,0	37,1	0,3	0,5	37,6
Comin-yanga	87,0	28,0	2,2	0,0	1,3	0,4	0,0	26,8	0,5	3,2	29,0
Dourtenga	83,9	28,7	1,1	0,1	2,6	0,3	0,0	29,4	0,7	0,6	29,0
Lalgayé	85,3	30,9	2,1	0,0	0,7	0,4	0,1	30,9	0,5	0,5	35,5
Ouargayé	79,6	39,5	2,1	0,0	0,9	0,9	0,1	27,5	0,6	1,6	30,3
Sanga	74,5	31,8	3,0	0,1	1,7	0,6	0,0	17,4	0,5	0,6	20,1
Soudougou	73,7	40,4	1,9	0,1	1,4	0,4	0,2	22,9	0,5	0,6	23,8
Yargatenga	75,2	48,9	2,8	0,2	3,1	2,0	0,1	21,9	0,7	1,2	23,2
Yondé	80,8	35,9	1,7	0,0	0,9	0,4	0,0	26,1	0,5	0,9	34,8
<b>Centre Est</b>	<b>82,8</b>	<b>42,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,1</b>	<b>28,8</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>29,6</b>

**Tableau A 16 : Proportion (%) des étrangers par région**

REGIONS	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
BOUCLE DU MOUHOUN	99,9%	0,1%	100,0%
CASCADES	99,9%	0,1%	100,0%
CENTRE	99,1%	0,9%	100,0%
CENTRE - EST	99,9%	0,1%	100,0%
CENTRE-NORD	100,0%	0,0%	100,0%
CENTRE-OUEST	99,9%	0,1%	100,0%
CENTRE-SUD	99,9%	0,1%	100,0%
EST	99,9%	0,1%	100,0%
HAUTS-BASSINS	99,8%	0,2%	100,0%
NORD	99,9%	0,1%	100,0%
PLATEAU CENTRAL	99,9%	0,1%	100,0%
SAHEL	99,9%	0,1%	100,0%
SUD-OUEST	99,9%	0,1%	100,0%

## EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

### COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

### EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BELLA Sény	Direction de la Démographie
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. THIERRY STEPHEN	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie

## EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahim
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

## LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	







INSD/2022/RGPH 2019/09

**Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)**

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000  
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26  
Site internet : [www.insd.bf](http://www.insd.bf) - Email : [insd@insd.bf](mailto:insd@insd.bf)